



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Plan d'action sur l'adaptation du gouvernement du Canada



Canada

N° cat. : EN4-529/2022F-PDF

ISBN : 978-0-660-46355-1

EC22044

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada

Centre de renseignements à la population

12^e étage, édifice Fontaine

200, boulevard Sacré-Cœur

Gatineau (Québec) K1A 0H3

Téléphone : 819-938-3860

Ligne sans frais : 1-800-668-6767 (au Canada seulement)

Courriel : enviroinfo@ec.gc.ca

Photo page couverture : © Getty Images

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2022

Also available in English

Table des matières

Avant-propos du ministre	iii
Résumé	v
1 Le contexte climatique	1
1.1 Il est impératif de s'adapter	1
1.2 Réalisation des priorités du Canada en matière d'adaptation.....	2
1.3 Cycle d'adaptation	4
1.4 Domaines d'action liés aux risques climatiques	5
2 Rôles du gouvernement fédéral	12
3 Actions du gouvernement du Canada.....	14
3.1 Résilience aux catastrophes	15
3.1.1 La nécessité d'agir maintenant	18
3.1.2 Mesures critiques.....	20
3.1.3 Rôles du gouvernement fédéral en matière de résilience aux catastrophes.....	35
3.2 Santé et bien-être	37
3.2.1 La nécessité d'agir maintenant	38
3.2.2 Mesures critiques.....	40
3.2.3 Rôles du gouvernement fédéral en matière de santé et de bien-être	44
3.3 Nature et biodiversité	46
3.3.1 La nécessité d'agir maintenant	47
3.3.2 Mesures critiques.....	47
3.3.3 Rôles du gouvernement fédéral en matière de nature et de biodiversité	50
3.4 Infrastructures résilientes	52
3.4.1 La nécessité d'agir maintenant	53
3.4.2 Mesures critiques.....	54
3.4.3 Rôles du gouvernement fédéral dans les infrastructures résilientes	58
3.5 Économie et travailleurs.....	60
3.5.1 La nécessité d'agir maintenant	61
3.5.2 Mesures critiques.....	65
3.5.3 Rôles du gouvernement fédéral relativement à l'économie et aux travailleurs.....	69
3.6 Connaissance et compréhension	71
3.6.1 La nécessité d'agir maintenant	72
3.6.2 Mesures critiques.....	73

3.6.3	Rôles du gouvernement fédéral en matière de connaissances et de compréhension	78
3.7	Outils et ressources	79
3.7.1	La nécessité d'agir maintenant	79
3.7.2	Mesures critiques.....	80
3.8	Gouvernance et leadership	82
3.8.1	La nécessité d'agir maintenant	82
3.8.2	Mesures critiques.....	83
3.8.3	Rôles du gouvernement fédéral en matière de gouvernance et de leadership	84
4	Les prochaines étapes	86
	Annexe 1 : Rôles et responsabilités fédérales en matière d'adaptation	88
	Annexe 2 : Coopération bilatérale avec les partenaires	95
	Annexe 3 : Tableau du Plan d'action sur l'adaptation du gouvernement du Canada .	96
	Annexe 4 : Buts, objectifs et cibles de la Stratégie nationale d'adaptation	107
	Annexe 5 : Termes et concepts clés	112

Figures

Figure 1. Les cinq systèmes de la Stratégie nationale d'adaptation.....	2
Figure 2. Graphique illustrant le cycle d'adaptation du Canada et les rôles du PAAGC et de la Stratégie nationale d'adaptation dans ce processus.	4
Figure 3. Quelques répercussions régionales des changements climatiques auxquelles les Canadiennes et Canadiens sont déjà confrontés.	6
Figure 4. Exemples de risques climatiques touchant des secteurs clés de l'économie canadienne.....	62

Avant-propos du ministre



Le climat du Canada a changé et cette tendance va se poursuivre. Les preuves sont maintenant à nos portes. Inondations, feux de forêt, sécheresses, problèmes de santé : les Canadiennes et Canadiens de partout au pays ressentent les effets des changements climatiques et des phénomènes météorologiques sans précédent. Le Canada doit s'adapter à ces changements. Nous pouvons et devons atténuer les émissions de gaz à effet de serre qui sont à l'origine des changements climatiques d'origine humaine, et nous le faisons en mettant en œuvre le Plan de réduction des émissions pour 2030. Mais comme les habitants de ce vaste territoire que nous appelons aujourd'hui le Canada l'ont fait depuis bien longtemps, nous devons aussi adapter nos vies à l'environnement tel qu'il est et tel qu'il sera, et non pas comme nous le voudrions. Avec le

lancement du Plan d'action pour l'adaptation du gouvernement du Canada (PAAGC), nous établissons la pièce maîtresse du plan de notre pays pour y parvenir à tous les horizons. Ce document, unique en son genre, représente la contribution du gouvernement du Canada pour le projet national en cours qu'est notre Stratégie nationale d'adaptation.

Les arguments en faveur de l'investissement dans l'adaptation aux changements climatiques sont clairs. Dans un rapport de 2020, l'Institut climatique du Canada souligne que les pertes assurées en cas d'événements météorologiques catastrophiques ont triplé, totalisant plus de 18 milliards de dollars entre 2010 et 2019. Si nous ne prenons pas de mesures immédiates, l'impact des dommages climatiques nuira de plus en plus à la croissance économique du Canada. À mesure que les coûts liés aux changements climatiques augmentent, nous serons récompensés de nos efforts. Chaque dollar consacré aujourd'hui aux mesures d'adaptation permet d'économiser jusqu'à 15 \$, notamment les avantages directs et indirects pour l'ensemble de l'économie. Les retombées d'un investissement dans l'adaptation intelligente comprennent la réduction des réparations coûteuses ou le remplacement des infrastructures perdues ou endommagées, l'évitement de la perturbation des chaînes d'approvisionnement et la protection contre les effets des changements climatiques sur la santé qui peuvent causer des ravages dans nos écoles, nos hôpitaux, nos entreprises et nos lieux de travail.

L'adaptation consiste à réduire les répercussions de ces événements et de ces changements sur les Canadiennes et Canadiens et les collectivités, et à être mieux préparé à intervenir et à se rétablir. Les choix et les mesures d'adaptation que nous prenons aujourd'hui aideront à décider de l'avenir de nos collectivités, de nos moyens de subsistance, de notre environnement et de notre économie. Mais qu'est-ce que cela signifie?

Il s'agit d'établir des cibles et d'investir atteindre pour ces objectifs :

- des routes, des ponts, des réseaux d'égout et d'autres infrastructures plus solides;
- des collectivités plus saines;
- protéger la nature et restaurer la biodiversité;
- avoir une économie et des travailleurs plus résilients aux changements climatiques;
- améliorer la préparation aux catastrophes.

Il faut également tenir compte de la justice environnementale. À mesure que nous bâtissons des systèmes et des solutions plus résilients aux changements climatiques, nous avons l'occasion de répondre aux inégalités systémiques qui rendent certaines personnes plus vulnérables aux répercussions des changements climatiques.

La Stratégie nationale d'adaptation est un plan d'action pansociétal pour l'adaptation, conçue pour accroître la sensibilisation, établir des priorités claires et prendre des mesures proactives en matière d'adaptation partout au Canada. La Stratégie orientera les mesures visant à réduire les effets négatifs des changements climatiques en fonction des changements climatiques observés ou prévus. Elle permettra d'améliorer les résultats en matière de santé et de bien-être, de construire et d'entretenir des infrastructures, de protéger la nature et la biodiversité, de soutenir une économie et des secteurs de travail robustes, et d'améliorer la résilience aux catastrophes. À mesure que le climat évolue, les mesures que nous prenons pour nous préparer et réagir aux répercussions de ces changements doivent également suivre le rythme. La Stratégie est conçue pour permettre des mises à jour régulières à mesure que nous travaillons et apprenons ensemble comment renforcer la résilience aux effets des changements climatiques.

Le PAAGC complétera les stratégies et le travail d'adaptation des provinces, des territoires et des partenaires autochtones. Des plans d'action bilatéraux seront élaborés avec les provinces et territoires pour faire progresser les efforts sur les priorités communes. Tout le monde a un rôle à jouer : les provinces, les territoires, les municipalités, les entreprises, les partenaires autochtones et tous les résidents du Canada. Grâce à ces initiatives et à ces partenariats communs, le gouvernement fédéral s'est engagé à donner un nouvel élan à l'adaptation en prenant des mesures concrètes partout au Canada.

Alors que les effets des changements climatiques et des conditions météorologiques extrêmes prennent de plus en plus d'importance dans nos vies, il est essentiel que nous prenions des mesures urgentes. C'est pourquoi le gouvernement du Canada a fait de l'adaptation et de la résilience aux changements climatiques une priorité. Les investissements dans l'adaptation façonnent un avenir plus résilient à l'évolution du climat. Renforcer la résilience aux changements climatiques signifie que nous sommes non seulement prêts à répondre aux changements climatiques, mais aussi que nous pouvons prospérer dans un climat en changement.

**L'honorable Steven Guilbeault,
Ministre de l'Environnement et du Changement climatique**

Résumé

Les changements climatiques sont une réalité pour le Canada. C'est le moment de traiter de front ces effets et de nous assurer que nous bâtissons des collectivités résilientes et une économie forte. Les Canadiennes et Canadiens ont déjà été confronté à des phénomènes météorologiques extrêmes, comme l'ouragan Fiona, qui a frappé les provinces de l'Atlantique et l'est du Québec en septembre 2022 ; des vagues de chaleur et des feux de forêt extrêmes en Colombie-Britannique et en Alberta ; des sécheresses et des pertes de récoltes dans les Prairies ; et des inondations catastrophiques en Ontario et au Québec.

Il est indéniable qu'il faut s'adapter aux changements climatiques. L'Institut climatique du Canada estime que d'ici 2025, le Canada subira des pertes annuelles de 25 milliards de dollars en raison des changements climatiques. Cela correspond à 50 % de la croissance prévue du produit intérieur brut (PIB) en 2025.

Les changements ont des répercussions sans précédent sur les individus, les collectivités et l'environnement naturel dont nous dépendons. Certains impacts se produisent graduellement, comme l'élévation du niveau de la mer et le dégel du pergélisol. Le réchauffement des températures peut aussi aggraver la pollution atmosphérique et accroître la propagation des insectes porteurs de maladies, comme les tiques et la maladie de Lyme, qui affectent la santé des Canadiennes et Canadiens partout au pays. D'autres répercussions sont plus immédiates, comme les épisodes de chaleur extrême, les feux de forêt et les inondations. Ces événements extrêmes ont des effets dévastateurs sur les collectivités et imposent des fardeaux financiers importants, qui devraient s'aggraver considérablement dans un avenir prévisible. Les rapports montrent constamment que pour soutenir des économies et des collectivités résilientes, il faut investir et se préparer pour prévenir les répercussions en cascade des changements climatiques.

La Stratégie nationale d'adaptation (SNA) fournit une feuille de route pour des mesures d'adaptation à l'échelle de la société qui aideront les collectivités à se préparer aux répercussions des changements climatiques. La Stratégie présente une vision pour une société résiliente et définit les buts, les objectifs et les cibles des cinq des systèmes clés qui ont une incidence sur la vie quotidienne des Canadiennes et Canadiens :

- Résilience aux catastrophes
- Santé et bien-être
- Nature et biodiversité
- Infrastructures
- Économie et travailleurs

Pour chaque système, la Stratégie établit un but transformationnel à long terme et des objectifs à moyen terme pour assurer la résilience au Canada. Elle établit des principes directeurs pour veiller à ce que ces buts et objectifs soient atteints de façon juste et équitable. Elle définit les priorités nationales en matière d'adaptation pour répondre aux répercussions actuelles des changements climatiques, réduire les obstacles à l'adaptation et jeter les bases d'une action transformationnelle afin que nous soyons prêts pour l'avenir.

Le Plan d'action sur l'adaptation du gouvernement du Canada (PAAGC) est le cadre pour les politiques et les programmes qui démontre comment le gouvernement du Canada contribue à

l'atteinte des buts, des objectifs et des cibles proposés énoncés dans la SNA. Bien que l'action fédérale soit un élément clé de la mise en œuvre de la SNA, la collaboration avec les provinces, les territoires, les peuples autochtones, l'industrie et tous les Canadiennes et Canadiens est essentielle à notre réussite collective.

Le PAAGC décrit le rôle du gouvernement fédéral dans l'atteinte des buts, objectifs et cibles en matière d'adaptation. Il décrit également les outils que le gouvernement du Canada utilise pour rendre le Canada plus résilient aux répercussions des changements climatiques, notamment :

- appuyer la planification et la prise de décisions éclairées;
- produire des données scientifiques solides et fondamentales sur les changements climatiques;
- réunir les partenaires et les intervenants;
- établir une orientation stratégique à long terme, ainsi que des mesures réglementaires (p. ex., des codes et des normes pour des infrastructures résilientes) et des investissements ciblés;
- travailler avec les provinces et les territoires pour élaborer des plans d'action bilatéraux pour l'adaptation et l'élaboration conjointe du programme de leadership climatique autochtone avec les partenaires autochtones. Il s'agit de collaborations qui maximiseront l'incidence des efforts déployés à différents niveaux.

Mesures fédérales à l'appui de l'adaptation

Le Plan d'action comporte un répertoire complet des mesures fédérales qui mettent en œuvre les objectifs de la SNA. Ce plan d'action, unique en son genre, est le premier à être publié. Il fournit aux partenaires et aux intervenants un aperçu clair de la façon dont leurs efforts peuvent être complétés ou appuyés par des initiatives fédérales.

Le gouvernement du Canada mettra en œuvre des mesures pour répondre aux enjeux et aux risques liés aux changements climatiques à court et à long terme auxquels les Canadiennes et Canadiens sont confrontés. Les mesures fédérales dans le cadre du PAAGC peuvent être regroupées de deux façons, soit les mesures qui apportent des contributions ciblées à chacun des cinq systèmes de la Stratégie nationale d'adaptation et celles qui sont transversales.

Résumé des mesures clés pour chaque système de la SNA

Prendre des mesures pour améliorer les capacités du Canada en matière de gestion des urgences et de réduction des risques de catastrophe

Le gouvernement du Canada aide les Canadiennes et Canadiens à se préparer aux catastrophes liées au climat, à y réagir et à s'en remettre. Les investissements du gouvernement visent les objectifs suivants :

- réduire les risques d'incendie de forêt dans nos collectivités en investissant jusqu'à 284 millions de dollars sur cinq ans pour améliorer les activités communautaires de prévention et d'atténuation, soutenir l'innovation dans les connaissances et la recherche sur les incendies de forêt, et établir un centre d'excellence pour l'innovation et la résilience en matière d'incendies de forêt;
- veiller à ce que tous les Canadiennes et Canadiens aient accès à des cartes des risques d'inondation gratuites, à jour et faisant autorité grâce à un investissement s'élevant jusqu'à 164 millions de dollars sur cinq ans, en collaboration avec les provinces et les

territoires pour accroître la résilience du Canada aux inondations. Il s'agit également d'élargir le Programme de cartographie des inondations.

Prendre des mesures pour protéger la santé et le bien-être des Canadiennes et Canadiens

Le gouvernement du Canada investira dans de nouvelles mesures qui aideront à intensifier rapidement les efforts visant à protéger les personnes, les collectivités et les systèmes de santé contre les répercussions des changements climatiques. Les investissements fédéraux pour renforcer la résilience dans le secteur de la santé comprennent :

- jusqu'à 30 millions de dollars sur cinq ans pour élargir le programme Protéger les Canadiennes et Canadiens contre la chaleur extrême de Santé Canada afin de fournir aux Canadiennes et Canadiens les meilleurs conseils et ressources disponibles pour lutter contre la chaleur extrême;
- jusqu'à 13 millions de dollars sur cinq ans pour renouveler et développer le programme ADAPTATION Santé afin d'aider les partenaires de partout au Canada à créer des systèmes de santé résilients aux changements climatiques

Prendre des mesures pour améliorer un environnement naturel florissant

La nature est l'un de nos plus grands alliés dans la lutte contre les changements climatiques. En tirant parti de la capacité inhérente de la nature à se protéger contre les effets des changements climatiques, nous pouvons bâtir des écosystèmes sains qui freinent (et inversent) la perte de biodiversité, et permettre à la nature de se rétablir complètement pour favoriser une adaptation naturelle et humaine. Par exemple, les terres humides sont des écosystèmes naturels qui régulent le débit de l'eau, préviennent les inondations et atténuent la sécheresse.

Le gouvernement du Canada met en œuvre un certain nombre de programmes de conservation afin de soutenir les projets visant à créer des environnements naturels plus résilients, notamment en :

- soutenant les objectifs de protection de 25 % des terres et des eaux du Canada d'ici 2025, et de 30 % d'ici 2030, en conservant et en protégeant les réserves nationales de faune, les aires protégées et de conservation autochtones, et en conservant les espèces en péril par le biais des programmes Patrimoine naturel bonifié et des zones de protection marines du Canada;
- restaurer la connectivité écologique pour permettre aux espèces de se déplacer librement et de mieux s'adapter aux changements climatiques grâce au Programme national de corridors écologiques

Prendre des mesures pour améliorer nos infrastructures naturelles et bâties résilientes

Les changements climatiques nuisent aux infrastructures et aux services essentiels sur lesquels nous comptons. Nous avons fait et allons faire d'importants investissements dans la construction d'infrastructures résilientes aux changements climatiques partout au Canada, notamment :

- continuer à mettre en œuvre le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes pour atténuer les catastrophes actuelles et futures liées au climat et le

Fonds pour l'infrastructure naturelle afin d'appuyer les solutions climatiques fondées sur la nature;

- investir dans des infrastructures résilientes aux changements climatiques en augmentant de près de 489 millions de dollars sur 10 ans le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;
- investir jusqu'à 60 millions de dollars sur cinq ans pour accélérer l'utilisation de codes, de normes et de lignes directrices tenant compte du climat pour des infrastructures résilientes au Canada
- investir jusqu'à 95 millions de dollars sur cinq ans pour offrir des trousseaux à outils et des services climatiques afin d'augmenter l'adoption de pratiques et d'investissements résilients au climat dans les collectivités.

Prendre des mesures pour protéger l'économie et les travailleurs

L'économie du Canada pourra prévoir et gérer les répercussions des changements climatiques, et s'y adapter et y réagir. Elle favorisera de nouvelles possibilités inclusives dans le contexte des changements climatiques, en particulier pour les collectivités plus à risque, les peuples autochtones et les secteurs économiques vulnérables.

Pour ce faire, les mesures suivantes seront mises de l'avant :

- améliorer la résilience des chaînes d'approvisionnement du Canada en cas de catastrophe, fournir aux travailleurs les outils et les compétences dont ils ont besoin pour prospérer dans un climat changeant et soutenir les industries comme l'agriculture et l'exploitation minière qui sont vulnérables aux changements climatiques;
- faire un investissement jusqu'à 41 millions de dollars sur cinq ans pour mettre à l'essai une nouvelle approche de résilience aux changements climatiques régionale dans le cadre du nouveau Programme des collectivités côtières et nordiques résilientes aux changements climatiques. Cette initiative permettra aux collectivités de s'associer à d'autres intervenants pour éliminer les obstacles et élaborer de nouvelles solutions aux risques liés aux changements climatiques.

Renforcer nos connaissances et notre compréhension des changements climatiques au Canada

La protection de nos collectivités, de nos entreprises et de nos foyers contre les changements climatiques commence par des renseignements solides pour les prises de décision. Pour veiller à ce que les Canadiennes et Canadiens aient accès à des renseignements et ressources pertinentes, à l'expertise et aux conseils nécessaires pour prendre des décisions éclairées sur les changements climatiques, le gouvernement du Canada :

- entreprendra des recherches et de la modélisation climatique de pointe, et communiquera les renseignements par l'entremise du Centre canadien des services climatiques pour aider les Canadiennes et Canadiens à prendre des décisions éclairées en matière de climat;
- investira jusqu'à 70 millions de dollars sur cinq ans pour la réalisation d'une nouvelle évaluation pancanadienne de la science du climat qui fournira des nouvelles connaissances et des données scientifiques sur les changements climatiques actuels et futurs au Canada et qui sous-tendra l'orientation de l'adaptation dans l'avenir.

Élaborer des outils et des ressources pour aider les collectivités à s'adapter

Pour transformer la sensibilisation en action, les Canadiennes et Canadiens doivent pouvoir accéder aux outils, aux programmes et aux ressources nécessaires pour répondre aux risques climatiques auxquels ils sont confrontés. Les personnes qui présentent un risque plus élevé de répercussions climatiques, notamment les petites collectivités, les groupes racialisés et vulnérables, ont besoin d'un soutien supplémentaire pour suivre le rythme des répercussions plus graves. Le gouvernement du Canada investit dans des outils et des ressources de renforcement des capacités pour soutenir les collectivités qui en ont le plus besoin. Il s'agit notamment :

- d'une somme de s'élevant jusqu'à 530 millions de dollars pour élargir le Fonds municipal vert afin de soutenir au moins 1400 initiatives communautaires d'adaptation d'ici 2030-2031, en collaboration avec la Fédération canadienne des municipalités;
- fournir jusqu'à 62 millions de dollars sur cinq ans pour renforcer et compléter les programmes existants, comme le Programme d'adaptation aux changements climatiques des Premières Nations, le programme Se préparer aux changements climatiques dans le Nord et le Programme sur le changement climatique et l'adaptation du secteur de la santé. Ces programmes aident à renforcer la capacité d'adaptation et appuient la mise en œuvre de mesures d'adaptation communautaires.

Établir la gouvernance et faire preuve de leadership

Des obligations de reddition de comptes et des responsabilités claires sont nécessaires pour harmoniser et améliorer les mesures d'adaptation dans l'ensemble de la société. Les mécanismes de gouvernance de l'adaptation rassemblent les points de vue des différents ordres de gouvernement, des peuples autochtones, des groupes marginalisés, du secteur privé et de la société civile. De plus, en intégrant des efforts d'adaptation dans les politiques, la planification et les investissements fédéraux, le gouvernement du Canada donne l'exemple en bâtissant des institutions résilientes aux changements climatiques. Le gouvernement :

- continuera de travailler en étroite collaboration avec les représentants et les détenteurs de droits des Premières Nations, des Inuits et des Métis afin de créer un modèle de partenariat pour l'action climatique dans le cadre du programme de leadership climatique autochtone;
- travaillera à enchâsser l'adaptation dans le processus décisionnel régulier pour veiller à ce que tous les programmes, politiques, initiatives et ministères tiennent compte des risques liés aux changements climatiques et appuient les objectifs nationaux du Canada en matière d'adaptation.

Ensemble, les mesures du PAAGC comprennent un total de 68 mesures fédérales prises dans 22 ministères et organismes, ce qui démontre l'ampleur et la profondeur des mesures prises. Cette somme s'ajoute aux 4,9 milliards de dollars qui ont déjà été investis dans l'adaptation et aux milliards supplémentaires pour la réponse et le rétablissement après une catastrophe investis depuis 2011. Tant de choses ont déjà été accomplies, et nous avons une base solide à partir de laquelle nous pouvons travailler, mais il est nécessaire et urgent d'en faire plus.

Comme la SNA, le PAAGC sera mis à jour périodiquement selon les changements du climat, des priorités et l'avènement de nouvelles mesures. Le Plan évoluera pour répondre aux besoins du Canada de devenir de plus en plus résilient aux changements climatiques. De plus, le PAAGC sera mis à jour si nécessaire pour refléter le contenu final de la Stratégie nationale

d'adaptation. En plus des efforts déployés par le Canada pour réduire les émissions de gaz à effet de serre décrits dans le Plan de réduction des émissions pour 2030 du Canada, le PAAGC présente une approche fédérale globale pour se préparer aux changements climatiques, bâtir des collectivités résilientes, créer des emplois et faire croître une économie forte.

1 Le contexte climatique

Le climat du Canada change à un rythme alarmant. Les températures augmentent deux fois plus vite que la moyenne mondiale, et trois fois plus vite dans le Nord. Les températures plus élevées entraînent des événements météorologiques plus fréquents et plus intenses qui ont une incidence sur notre environnement physique et qui posent des risques réels et croissants pour la santé et le bien-être des Canadiennes et Canadiens, de nos collectivités et de notre mode de vie.

Les changements climatiques ne sont pas un problème du futur ; ils ont déjà des répercussions. En septembre 2022, l'ouragan Fiona a frappé les provinces de l'Atlantique et l'est du Québec avec des vents violents et des pluies abondantes qui ont eu des répercussions sur les collectivités, causant des dommages généralisés aux familles et aux infrastructures. Des milliers de personnes ont perdu accès à l'électricité et aux services dont elles ont besoin pour rester en santé et en sécurité. L'ampleur et l'impact de cette tempête ont été sans précédent dans le Canada atlantique.

Cependant, l'ouragan Fiona n'est qu'un exemple parmi tant d'autres événements récents. Toutes les régions du Canada subissent déjà les effets dévastateurs des changements climatiques. Des vagues de chaleur extrêmes ont coûté la vie à des centaines de personnes dans l'Ouest canadien et au Québec ; des feux de forêt ont détruit des collectivités en Colombie-Britannique et en Alberta ; les sécheresses et les tempêtes de grêle extrêmes ont entraîné des pertes de récoltes et ont perturbé les moyens de subsistance dans les Prairies, et des inondations catastrophiques se sont produites dans toutes les provinces du pays.

Les changements climatiques entraînent également des effets graduels, mais plus généralisés, comme le dégel du pergélisol dans le Nord, l'élévation du niveau de la mer et l'érosion côtière, les espèces envahissantes, la propagation de maladies transmises par les insectes comme la maladie de Lyme, le déplacement des habitats et les changements des saisons de croissance. Il faut relever ces défis pour veiller à ce que nos collectivités et nos moyens de subsistance demeurent sécuritaires et prospères.

1.1 Il est impératif de s'adapter

L'adaptation signifie trouver des façons de s'ajuster aux changements climatiques en prenant des décisions éclairées, en renforçant la résilience de nos collectivités et de nos entreprises et en nous protégeant, ainsi qu'en protégeant les endroits que nous apprécions. Il faut veiller à ce que nous soyons tous mieux préparés pour prévenir les effets du climat, y réagir et nous en remettre dès aujourd'hui et dans les années à venir. En prenant des mesures ambitieuses et collectives pour nous adapter de façon équitable et inclusive, nous contribuerons à protéger la vie et le bien-être de tous contre les répercussions des changements climatiques.

Le Plan d'action sur l'adaptation du gouvernement du Canada est l'expression de l'engagement du gouvernement fédéral à agir. Alors que nous nous dirigeons vers un avenir caractérisé par un climat de plus en plus instable, nous sommes confrontés à un moment charnière de l'histoire canadienne. Les choix et les mesures d'adaptation que nous prenons aujourd'hui aideront à décider de l'avenir de nos collectivités, de notre environnement et de notre économie. Renforcer la résilience aux changements climatiques signifie que nous serons prêts non seulement à réagir aux changements climatiques, mais aussi à prospérer.

1.2 Réalisation des priorités du Canada en matière d'adaptation

Stratégie nationale d'adaptation du Canada

La Stratégie nationale d'adaptation (SNA) du Canada fournit une feuille de route pour l'action de l'ensemble de la société en matière d'adaptation. Elle établit une vision commune de la voie du Canada vers un avenir plus résilient aux changements climatiques. La Stratégie s'articule autour de cinq systèmes interconnectés qui sont les plus touchés par les changements climatiques:

- Résilience aux catastrophes;
- Santé et bien-être;
- Nature et biodiversité;
- Infrastructure; et
- Économie et travailleurs.

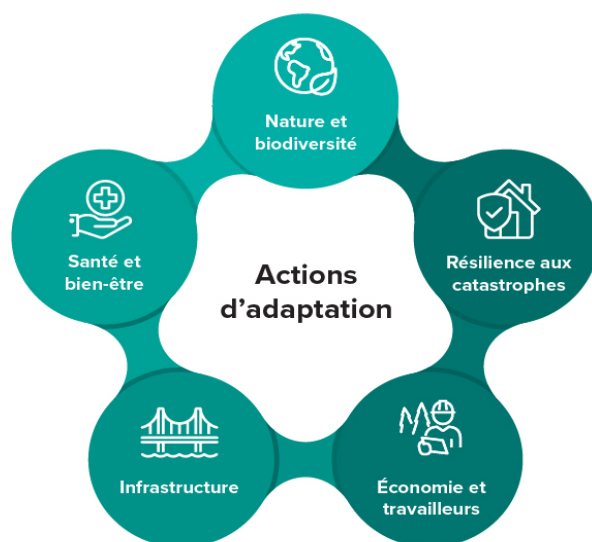


Figure 1. Les cinq systèmes de la Stratégie nationale d'adaptation.

Pour chaque système, la Stratégie établit un but transformationnel à long terme et des objectifs à moyen terme pour assurer la résilience climatique au Canada. Elle établit aussi des principes directeurs pour veiller à ce que ces buts et objectifs soient atteints de façon juste et équitable. Elle définit les priorités nationales en matière d'adaptation pour répondre aux répercussions actuelles des changements climatiques, réduire les obstacles à l'adaptation et jeter les bases d'une action transformationnelle afin que le Canada soit prêt pour l'avenir.

Afin de permettre à l'ensemble de la société d'agir à court terme dans le cadre de la Stratégie nationale d'adaptation, le gouvernement du Canada propose également un ensemble de cibles qui feront l'objet de discussion et de modifications, au besoin. Pour atteindre ces cibles

proposées, il faudra que les gouvernements, les collectivités, les particuliers et le secteur privé prennent des mesures (voir l'annexe 4).

Ces systèmes ont été choisis dans le cadre d'un engagement ciblé avec les provinces et territoires, des organisations autochtones nationales et d'autres partenaires clés. Ils représentent les enjeux et les risques globaux liés aux changements climatiques auxquels les collectivités, les économies et l'environnement du Canada sont confrontés. Les systèmes sont conformes aux principaux secteurs de risque et de vulnérabilité qui sont définis dans l'évaluation nationale intitulée [*Le Canada dans un climat en changement*](#).

Principes directeurs de la Stratégie nationale d'adaptation du Canada

1. Respecter les compétences des gouvernements et faire respecter les droits des Autochtones.
2. Faire progresser l'équité et la justice environnementale.
3. Prendre des mesures proactives, fondées sur les risques, pour réduire les impacts climatiques avant qu'ils ne se produisent.
4. Maximiser les avantages et éviter l'adaptation inadéquate.

Plan d'action sur l'adaptation du gouvernement du Canada

Le Plan d'action sur l'adaptation du gouvernement du Canada (PAAGC) est le document de mise en œuvre de la Stratégie nationale d'adaptation du gouvernement du Canada. Il présente la façon dont le gouvernement du Canada prend des mesures stratégiques et ciblées pour atteindre les buts et les objectifs de la SNA, tout en respectant les rôles et les pouvoirs du gouvernement du Canada. Dans le cadre du PAAGC, le gouvernement fédéral prend 68 mesures pour faire progresser l'adaptation dans les cinq systèmes de la SNA et répondre aux risques climatiques immédiats et futurs pour le Canada. Chaque mesure appuie directement les objectifs de la SNA, et plusieurs mesures aident à atteindre différents objectifs simultanément.

Cependant, l'atteinte des buts et des objectifs transformationnels de la SNA exige une action et une collaboration pansociétales. Pour appuyer la mise en œuvre régionale et locale, le gouvernement du Canada s'est engagé à élaborer des plans d'action fédéraux-provinciaux et fédéraux-territoriaux dans chaque province et territoire afin de faire progresser les priorités en matière d'adaptation dans les domaines de compétence partagée ou intersectorielle.

Le gouvernement du Canada soutiendra également les mesures d'adaptation dans les communautés autochtones par le biais de mesures fédérales existantes et nouvelles, ainsi que par le biais du Programme de leadership autochtone en matière de climat afin de déterminer la voie à suivre pour des mesures d'adaptation autodéterminées qui répondent aux priorités climatiques des peuples autochtones.

Les peuples autochtones sont des détenteurs de droits, des détenteurs de connaissances et des leaders en matière d'adaptation au climat. Ils sont également confrontés à des coûts et à des risques disproportionnés liés aux changements climatiques, notamment à des risques importants pour leurs modes de vie. De nombreuses communautés autochtones mettent en œuvre des mesures d'adaptation autodéterminées ou autogérées en tant que gardiennes de leurs territoires et de leurs collectivités. Une intégration plus systématique des mesures d'adaptation dans les infrastructures, la santé, la protection de l'environnement, le développement économique et les services de gestion des urgences est nécessaire pour soutenir des communautés autochtones résilientes et durables.

Ensemble, ces initiatives aideront à mettre en œuvre les priorités nationales du Canada en matière d'adaptation.

1.3 Cycle d'adaptation

L'adaptation est un processus à long terme. Les risques liés aux changements climatiques auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui ne seront pas les mêmes à l'avenir. Pour être efficace, l'adaptation doit être un processus continu qui consiste à se renseigner sur les risques, à établir de nouvelles priorités, à planifier en fonction de ces priorités et à mettre en œuvre des mesures, à en évaluer l'efficacité et à apporter des ajustements, au besoin.

La SNA contribue à un cycle continu d'évaluations nationales. Elle marque le début de mesures ciblées et d'un processus national de surveillance pour renforcer et recentrer la réponse nationale sur l'adaptation au fil du temps (voir la figure 2).

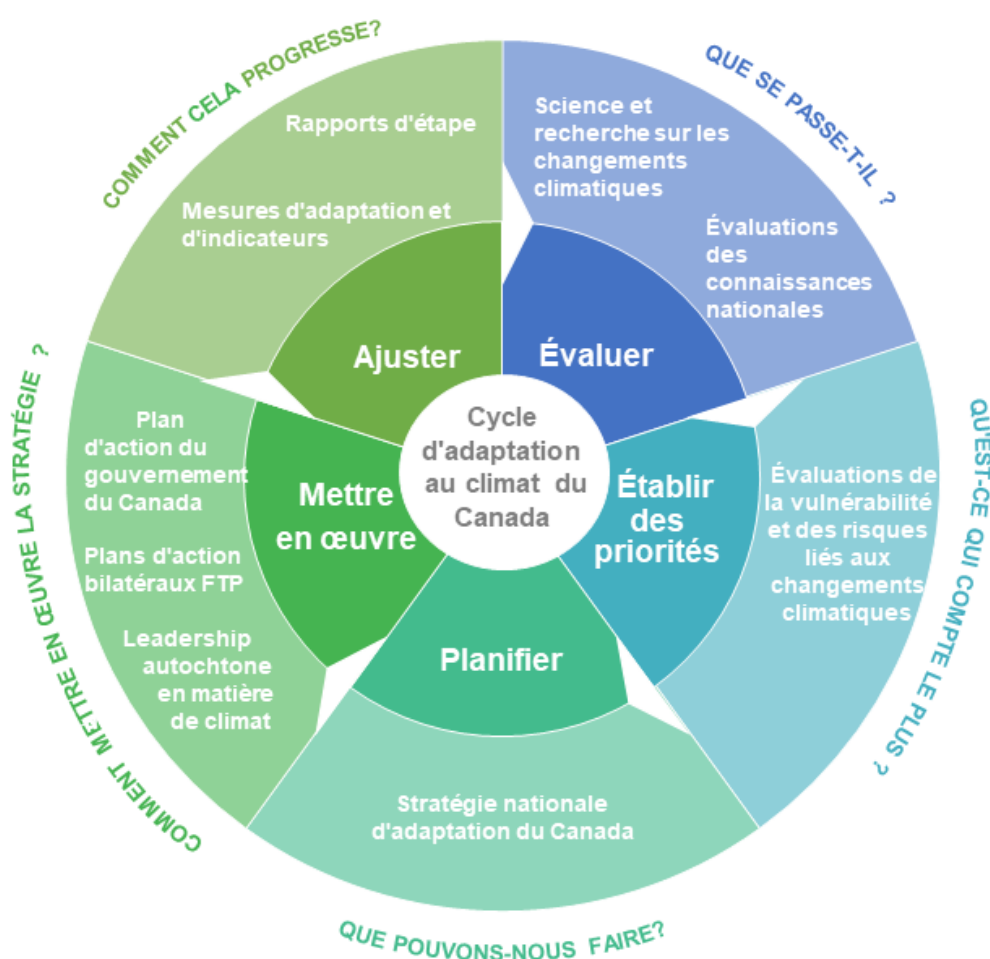


Figure 2. Graphique illustrant le cycle d'adaptation du Canada et les rôles du PAAGC et de la Stratégie nationale d'adaptation dans ce processus.

Le PAAGC prendra de l'expansion et évoluera à mesure que le gouvernement du Canada et nos partenaires continueront d'effectuer des recherches et d'évaluer nos risques, en constante évolution, liés aux changements climatiques, ce qui nous permettra d'explorer les possibilités liées aux nouvelles mesures.

Le Plan d'action sera examiné et mis à jour au moins tous les cinq ans. À l'aide de paramètres et d'indicateurs harmonisés avec le cadre de surveillance et d'évaluation de la SNA, le gouvernement du Canada sera en mesure de mieux comprendre quelles mesures réduisent efficacement les risques et dans quels domaines il faudra apporter des améliorations. Cette approche progressive et évolutive permettra au gouvernement fédéral de continuer à renforcer sa résilience en réponse à l'évolution des risques climatiques au Canada.

1.4 Domaines d'action liés aux risques climatiques

Les répercussions des changements climatiques au Canada perturbent les collectivités et les vies partout au pays, causant des milliards de dollars de dommages aux infrastructures physiques, aux habitations et à l'économie.

Les coûts des comptes publics sont élevés. Les Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC) sont le principal mécanisme du gouvernement du Canada pour aider financièrement les provinces et les territoires à intervenir et à se rétablir en cas de catastrophe. Depuis le début du programme dans les années 1970, les paiements au titre des AAFCC ont totalisé 7,4 milliards de dollars, et la majorité des événements nécessitant de l'aide se sont produits au cours de la dernière décennie. Avec un passif en souffrance de 4,6 milliards de dollars, le total des paiements et des passifs s'élève à plus de 12 milliards de dollars (excluant les coûts récents liés aux répercussions de l'ouragan Fiona). Les gouvernements provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones ont dû allouer des milliards de dollars en coûts supplémentaires.

La modélisation de l'Institut climatique du Canada estime que le Canada devrait subir des pertes annuelles de 25 milliards de dollars en produit intérieur brut en raison des changements climatiques en 2025 ; soit dans seulement deux ans. Sans mesures d'adaptation, cette estimation atteint 78 milliards de dollars et 101 milliards de dollars par année d'ici le milieu du siècle dans un scénario d'émissions de gaz à effet de serre faibles et élevées, respectivement.

Toutefois, les répercussions des changements climatiques ne se limitent pas aux phénomènes météorologiques violents. Ils posent des risques immédiats et à long terme pour presque toutes les composantes de la société canadienne. Les changements à évolution lente, bien qu'ils soient plus difficiles à constater au quotidien, auront des répercussions et des coûts d'une ampleur semblable à ceux des phénomènes météorologiques extrêmes.

Par exemple, la hausse du niveau de la mer menace les collectivités et les écosystèmes côtiers du Canada, ce qui entraîne une escalade de risques découlant de l'érosion côtière, de l'augmentation des ondes de tempête, de l'intrusion d'eau salée, des inondations et des dommages aux maisons et aux infrastructures. L'augmentation des températures peut aggraver la pollution atmosphérique et contribue à la propagation d'insectes porteurs de maladies comme les tiques et les moustiques. De plus, le Nord du Canada connaît un dégel rapide du pergélisol, un changement des conditions de la glace et de la neige et un déplacement des habitats fauniques. Ces changements mettent en péril la sécurité alimentaire et les modes de vie

traditionnels. La figure 3 illustre certaines répercussions auxquelles les Canadiennes et Canadiens sont déjà confrontés.

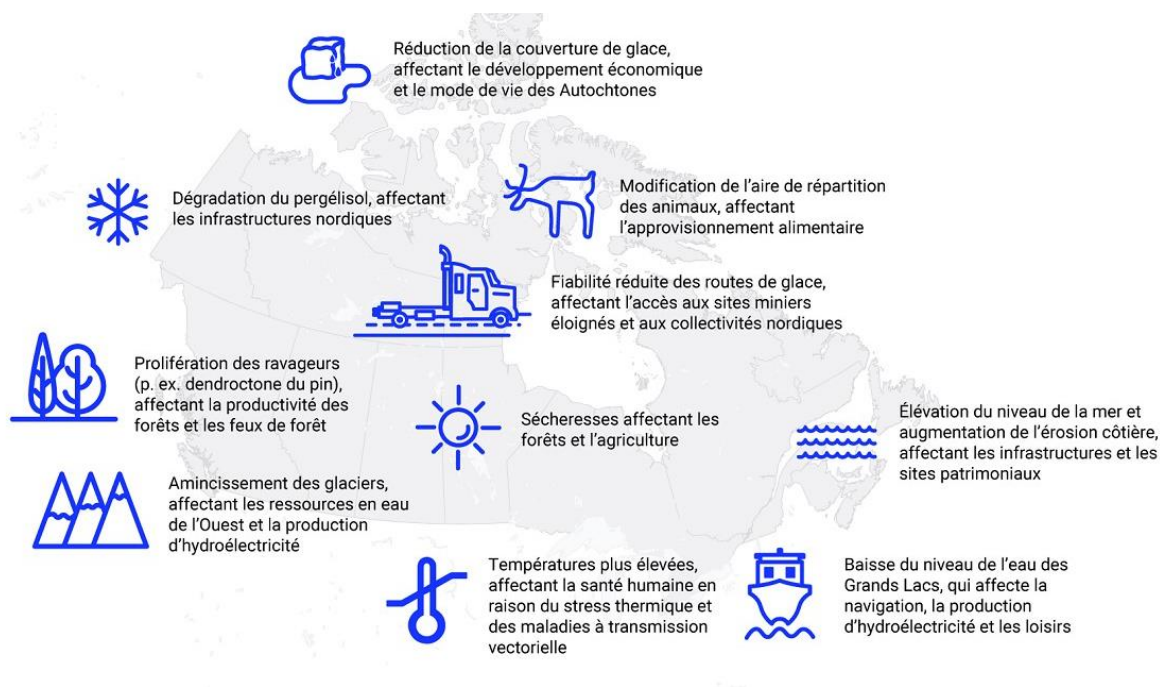


Figure 3. Quelques répercussions régionales des changements climatiques auxquelles les Canadiennes et Canadiens sont déjà confrontés.

Molnar, M., Olmstead, P., Mitchell, M., Raudsepp-Hearne, C. et Anielski, M. (2021): Figure 5.8 du chapitre 5 sur les Services écosystémiques dans Warren, F. et Lulham, N., éditeurs (2021). *Le Canada dans un climat en changement : Rapport sur les enjeux nationaux*; gouvernement du Canada, Ottawa, Ontario, [Graphiques — Le rapport sur les enjeux nationaux](https://www.changingclimate.ca) ([changingclimate.ca](https://www.changingclimate.ca))

Dans le cadre du PAAGC, le gouvernement du Canada offre une série de programmes visant à réduire les risques les plus importants pour les Canadiennes et Canadiens. Reconnaissant que les répercussions des changements climatiques sont de nature très régionale, plusieurs mesures incluses dans ce plan sont conçues pour être souples et aider les régions, les collectivités et les entreprises à répondre à leurs priorités et leurs besoins particuliers.

Dans la première version du Plan d'action, le gouvernement du Canada accorde la priorité aux mesures qui protègent les Canadiennes et, les Canadiens, l'environnement et l'économie contre les répercussions de plus en plus imprévisibles et souvent graves des changements climatiques ainsi que les mesures qui peuvent nous aider à atteindre les objectifs de la Stratégie nationale d'adaptation. Le Plan d'action présente les étapes suivantes :

- travailler à contrer les risques climatiques auxquels les collectivités sont confrontées ;
- collaborer avec les autres ordres de gouvernement, les partenaires autochtones et le secteur privé pour communiquer ces risques afin de donner aux collectivités les moyens de se protéger ;

- offrir une gamme de programmes et d'incitatifs pour accélérer la résilience, en mettant l'accent sur les personnes les plus vulnérables.

Les sections ci-dessous présentent un résumé de certains des événements climatiques les plus dommageables auxquels les Canadiennes et Canadiens sont confrontés, des objectifs de réduction des risques connexes qui sont mis de l'avant dans le cadre de ce plan, ainsi que les mesures nouvelles et en cours qui aideront à répondre à ces risques. Chacun de ces risques climatiques sera assorti de cibles après l'achèvement de la Stratégie nationale d'adaptation.

Afin d'aider au maximum les Canadiennes et Canadiens à trouver des programmes qui répondent à leurs besoins, toutes les mesures du PAAGC correspondent aux risques climatiques importants suivants (voir l'annexe 3 : **Tableau du Plan d'action sur l'adaptation du gouvernement du Canada** pour un aperçu complet) :

- | | |
|---|---------------------------------------|
| • Tous les risques climatiques | • Phénomènes météorologiques extrêmes |
| • Qualité de l'air (y compris la fumée des feux de forêt) | • Incendies |
| • Changement des conditions de l'eau douce, de l'océan et du milieu marin | • Inondation |
| • Conditions changeantes de la neige, des glaciers et de la glace | • Sécurité alimentaire |
| • Sécheresse | • Habitat et espèces |
| • Érosion | • Épisodes de chaleur extrême |
| | • Maladie infectieuse |
| | • Dégel et dégradation du pergélisol |
| | • Élévation du niveau de la mer |



Réduire les risques d'inondation dans nos collectivités

Les inondations sont la catastrophe climatique la plus courante et la plus coûteuse au Canada. Les inondations peuvent se produire à n'importe quel moment de l'année, à la fois le long des côtes par des ondes de tempête et à l'intérieur des terres par des pluies intenses et des inondations fluviales.

Une grande partie de la population canadienne est exposée aux inondations. Environ quatre millions de Canadiennes et Canadiens vivent actuellement dans des zones touchées par les inondations et près de 80 % des villes canadiennes sont construites sur des plaines inondables. Les répercussions et les dommages les plus importants des inondations sont reliés aux infrastructures, aux bâtiments et aux systèmes électriques liés au transport. Les dommages aux infrastructures associés aux inondations augmentent et peuvent se produire en toutes saisons.

Au printemps 2019, des inondations extrêmes causées par la fonte rapide de la neige et des pluies abondantes ont entraîné des dommages en Ontario, au Québec, au Manitoba et au Nouveau-Brunswick, touchant plus de 17 000 logements, et ont créé plus de 600 kilomètres carrés de zone inondée.

Les dommages causés par les inondations continuent d'augmenter en raison des changements climatiques, des changements démographiques et de l'expansion des zones inondables à risque élevé. Selon le Centre Intact d'adaptation au climat, même des inondations des sous-sols coûtent en moyenne 43 000 \$. Les maisons des collectivités inondées, qu'elles aient subi ou non des dommages causés par des inondations, sont confrontées à une réduction moyenne de 8,2 % de la valeur estimative et à des retards de vente importants après les inondations.

Objectifs visés de la Stratégie nationale d'adaptation

La Stratégie nationale d'adaptation fait progresser des objectifs pansociétaux visant à réduire les risques d'inondation partout au Canada. Les objectifs de la Stratégie seront accompagnés de cibles correspondantes lors de l'achèvement de la Stratégie. Les objectifs visent à :

- Réduire de façon mesurable le nombre de personnes au Canada touchées par les dangers liés au climat.
- Permettre à toutes les communautés de mettre en œuvre des plans d'intervention d'urgence rapides et efficaces, facilement accessibles à tous en cas de catastrophe.

Mesures du gouvernement du Canada concernant les inondations

Afin de mieux se préparer et de mieux réagir aux risques croissants d'inondation, le gouvernement du Canada met en œuvre une série de programmes pour prendre des mesures :

Nouveaux investissements ! Programme d'identification et de cartographie des aléas d'inondation

Visé à établir des cartes des risques d'inondation pour les zones à risque élevé et à faire progresser les travaux de cartographie des inondations à l'échelle du pays. De nouveaux investissements permettront de faire une modélisation scientifique et de créer des cartes de zones inondables accessibles, à jour et gratuites pour tous les Canadiennes et Canadiens.

Assurance contre les inondations et réinstallation

Évaluation des risques d'inondation et meilleurs renseignements sur les risques d'inondation pour les Canadiennes et Canadiens.

Travail du Service météorologique du Canada en réponse aux risques

Prévisions météorologiques extrêmes, systèmes d'alertes rapides et diffusion d'information sur les conditions météorologiques dangereuses, comme les inondations.

Nouveaux investissements ! Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes

Financement pour soutenir les infrastructures communautaires afin de renforcer la résilience aux catastrophes naturelles, notamment les feux de forêt.

Programmes d'adaptation pour les Premières Nations

Financement pour appuyer la réduction des risques climatiques dans les collectivités des Premières Nations, y compris les efforts visant à réduire efficacement les risques d'inondation à long terme.

Guides d'orientation fédéraux sur la cartographie des zones inondables

Références techniques évolutives visant à améliorer et harmoniser les activités de cartographie des inondations partout au Canada.



Réduire les risques de feux de forêt dans nos collectivités

Les changements climatiques devraient entraîner des feux de forêt plus fréquents et plus intenses, ainsi que de graves conséquences environnementales et économiques.

En moyenne, 9 000 incendies brûlent plus de 2 millions d'hectares de forêts chaque année au Canada. On s'attend à ce que les conditions propices aux incendies augmentent dans tout le pays et que la superficie brûlée double d'ici la fin du siècle.

La saison des feux de forêt commence déjà plus tôt, se terminent plus tard et les zones deviennent plus grande et plus chaude. La fumée des feux de forêt peut affecter la santé de millions de Canadiennes et Canadiens pendant des mois. Par exemple, en 2021, les habitants de Calgary ont été envahis par de la fumée et de la brume sèche pendant 512 heures, ce qui dépasse de loin la moyenne de 12 heures par année.

En mai 2016, un incendie de forêt a ravagé Fort McMurray et les environs, entraînant l'évacuation de plus de 80 000 résidents et la destruction de plus de 2 400 maisons. Le coût total de l'incendie s'élevait à 9 milliards de dollars, ce qui en a fait la catastrophe naturelle la plus coûteuse de l'histoire du Canada. L'incendie a eu des impacts longtemps après la fin des feux, et des dizaines de milliers de personnes ont demandé du soutien en santé mentale.

Objectifs visés de la Stratégie nationale d'adaptation

La Stratégie nationale d'adaptation fait progresser des objectifs pansociétal visant à réduire les risques d'incendie partout au Canada. Les objectifs de la Stratégie seront accompagnés de cibles correspondantes lors de l'achèvement de la Stratégie. Les objectifs visent à :

- Réduire de façon mesurable le nombre de personnes au Canada touchées par les dangers liés au climat.
- Permettre à toutes les communautés de mettre en œuvre des plans d'intervention d'urgence rapides et efficaces, facilement accessibles à tous en cas de catastrophe.

Mesures du gouvernement du Canada concernant les feux de forêt

Afin de mieux se préparer aux risques croissants de feux de forêt et d'y réagir, le gouvernement du Canada investit dans une série de programmes et d'initiatives pour appuyer l'atténuation et la prévention des feux de forêt :

Nouveaux investissements ! Initiatives de résilience dans l'avenir pour les feux de forêt

De nouveaux investissements dans la résilience à long terme aux feux de forêt, notamment la prévention et l'atténuation communautaires, un Centre d'excellence pour l'innovation et la résilience en matière de feux de forêt et le soutien à l'intendance autochtone en matière d'incendies.

Programme de gestion des risques de feux de forêt

Fournir une expertise technique et scientifique pendant les feux de végétation afin de diriger et de soutenir les services essentiels.

Programme Intelli-feu

Améliorer la capacité des collectivités des Premières Nations dans les réserves à prévenir les incendies de forêt et à s'y préparer.

Programme national de gestion des incendies

Renforcer la résilience et la capacité des parcs nationaux à lutter contre les feux de forêt.

Nouveaux investissements ! Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes

Financement pour soutenir les infrastructures communautaires afin de renforcer la résilience aux catastrophes naturelles, notamment les feux de forêt.

Centre interservices des feux de forêt du Canada

Cet organisme fédéral, provincial et territorial coordonne le partage des ressources et l'échange de renseignements à l'appui de la prévention et de l'atténuation des incendies de végétation.

Mission GardeFeu

Surveille tous les feux de forêt actifs au Canada depuis l'espace afin d'appuyer la gestion des feux de forêt.

Investissements fédéraux dans la gestion des feux de forêt

Investissements essentiels pour fournir des renseignements, des outils, de l'équipement et de la formation pour la capacité de lutte contre les incendies.



Réduire les risques de chaleur extrême dans nos collectivités

Les épisodes de chaleur extrême, souvent appelés vagues de chaleur, sont des périodes de températures élevées et de taux d'humidité élevé. Il s'agit d'une préoccupation croissante en matière de santé publique, car les changements climatiques aggravent la durée et l'intensité des épisodes de chaleur extrême.

Les vagues de chaleur ont fait des centaines de victimes dans l'Ouest canadien et au Québec au cours des dernières années. Bien que ces événements extrêmes posent un risque pour la santé de tous, certains sont plus touchés que d'autres, comme les personnes qui vivent avec des problèmes de santé.

Bien que la chaleur pose un risque pour la santé à l'extérieur, au Canada, la majorité des gens meurent de chaleur extrême à l'intérieur. À l'heure actuelle, les foyers et les collectivités du Canada ne sont pas prêts à réagir à des événements de chaleur extrême de plus en plus intenses et fréquents.

À l'été 2021, la Colombie-Britannique a connu un épisode de chaleur extrême record, avec des températures atteignant près de 50 °C qui ont entraîné 619 décès, dont 98 % sont survenus à l'intérieur. 90 % des personnes décédées étaient âgées de 60 ans et plus. Les systèmes de santé de la Colombie-Britannique ont subi des pressions importantes. Les ambulanciers ont reçu plus de 900 appels pour des coups de chaleur entre le 24 juin et le 7 juillet. Dans bien des cas, les patients ont dû attendre des heures et, dans certains cas, des personnes sont décédées avant que les secours puissent arriver. Cette période a été l'événement météorologique le plus meurtrier de l'histoire moderne du Canada.

Objectifs visés de la Stratégie nationale d'adaptation

La Stratégie nationale d'adaptation fait progresser les objectifs pansociétaux visant à réduire les risques reliés aux vagues de chaleur extrême partout au Canada. Les objectifs de la Stratégie seront accompagnés de cibles correspondantes lors de l'achèvement de la Stratégie. Les objectifs comprennent :

- Les gens sont protégés contre les risques urgents pour la santé liés au climat, comme la chaleur extrême, les maladies infectieuses, les dangers d'origine alimentaire et les répercussions sur les aliments traditionnels, les problèmes de santé mentale et d'autres.

Mesures du gouvernement du Canada contre la chaleur extrême

Afin de mieux se préparer et de mieux réagir aux risques croissants liés à la chaleur extrême, le gouvernement du Canada met en œuvre une série de programmes, notamment :

Nouveaux investissements ! Protéger les Canadiennes et Canadiens contre la chaleur extrême

Accroître la capacité du Canada à s'adapter et à réduire les risques pour la santé liés à la chaleur extrême, notamment en appuyant les [systèmes d'avertissement et d'intervention en cas de chaleur](#). De nouveaux investissements dans ce programme permettront de combler les lacunes critiques en matière de données probantes et d'orientation qui entravent les mesures d'adaptation à l'échelle locale, provinciale et territoriale, particulièrement en ce qui a trait à l'adaptation à la chaleur à l'intérieur.

Fonds pour les infrastructures naturelles

Appuyer des projets qui utilisent des approches naturelles ou hybrides, comme les canopées d'arbres en milieu urbain, pour protéger l'environnement naturel et soutenir des collectivités saines et résilientes.

Nouveaux investissements ! Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes

Financement pour soutenir les infrastructures communautaires afin de renforcer la résilience aux risques naturels, notamment la chaleur extrême.

2 Rôles du gouvernement fédéral

Le gouvernement du Canada joue un rôle de premier plan dans l'adaptation aux changements climatiques en créant un environnement propice à une adaptation efficace et équitable qui vise tous les résidents. Le gouvernement fédéral s'acquitte de ses rôles et responsabilités en matière d'adaptation par les moyens suivants :

Produire des données et des renseignements sur les changements climatiques	Le gouvernement fédéral appuie, élabore et diffuse des données scientifiques fondamentales, des évaluations, des outils et des ressources sur les changements climatiques pour éclairer la prise de décisions fondées sur des données probantes en ce qui a trait aux répercussions des changements climatiques et à l'adaptation à ceux-ci.
Réunir les partenaires et les intervenants concernés	Le gouvernement fédéral réunit et favorise la collaboration entre les principaux intervenants, comme les partenaires autochtones, la société civile, le secteur privé et d'autres ordres de gouvernement, afin d'harmoniser les efforts d'adaptation aux changements climatiques.
Établissement d'une orientation stratégique à long terme sur les enjeux nationaux	Le gouvernement fédéral établit une politique à long terme dans les domaines d'intérêt national, notamment l'établissement de la Stratégie nationale d'adaptation et des plans d'action pour mettre en œuvre une orientation stratégique. L'examen et la mise à jour réguliers des politiques nationales d'adaptation permettront de s'assurer que les mesures prises permettent de gérer efficacement les risques liés aux changements climatiques.
Utiliser le pouvoir fédéral de dépenser pour permettre à d'autres organisations de prendre des mesures ciblées dans des domaines où il existe de solides justifications ¹ pour ces actions	Le gouvernement du Canada investit dans le renforcement des capacités des autres ordres de gouvernement, des collectivités, du secteur privé et des organisations non gouvernementales. Le gouvernement fédéral investit également directement dans des domaines qui se traduiront par une résilience accrue sur le terrain, comme les infrastructures résilientes aux changements climatiques.
Utiliser des codes, des règlements et d'autres mesures stratégiques , comme des lois et des instruments économiques, pour permettre à d'autres organisations de prendre des mesures	Le gouvernement fédéral crée et met en œuvre des mesures applicables à l'échelle nationale, comme des lois, des règlements, des codes et des normes qui concernent tous les Canadiennes et Canadiens. La mise en œuvre et l'approbation de ces mesures doivent répondre aux besoins des Canadiennes et Canadiens vivant dans divers milieux à l'échelle du pays, et leur utilisation doit être justifiée.

¹ Le recours au pouvoir fédéral de dépenser se justifie notamment pour remédier à des défaillances particulières du marché et pour des raisons d'efficacité et d'équité, notamment pour soutenir des actions dans des domaines émergents ou lorsque les ressources requises ne peuvent être raisonnablement assumées par un seul ensemble de partenaires ou d'intervenants concernés.

Utilisation de leviers liés à
des **domaines de
compétence fédérale
exclusive**

Le gouvernement du Canada est responsable de la prestation des infrastructures, des services de santé et de la gestion des urgences dans les collectivités autochtones dans les réserves. Le gouvernement fédéral soutient également l'autodétermination des Autochtones, notamment en travaillant avec des partenaires pour faire progresser le leadership autochtone en matière de climat.

Le gouvernement du Canada joue un rôle de chef de file dans la réponse mondiale aux changements climatiques en appuyant les objectifs de l'Accord de Paris au moyen du financement de la lutte contre les changements climatiques, de partenariats internationaux, d'initiatives et de la coopération bilatérale. L'un des principaux objectifs de l'engagement du Canada en matière de financement climatique est d'améliorer la capacité d'adaptation des pays vulnérables aux répercussions des changements climatiques.

Le gouvernement du Canada est responsable de la protection et de la gestion durable des pêches, des océans et des espaces marins du Canada. Il s'agit notamment d'efforts pour adapter les écosystèmes des océans, de l'eau douce, les activités de pêches et d'aquaculture, ainsi que les écosystèmes aquatiques aux changements climatiques. Ces efforts sont guidés par des données scientifiques fondamentales sur le climat et des collaborations avec les peuples autochtones et les collectivités locales. Le gouvernement fédéral est également responsable de l'entretien et du soutien des voies navigables et sécuritaires.

Il est aussi responsable d'appuyer les interventions de secours en cas de catastrophe et compte sur les Forces armées canadiennes (FAC) pour l'aider à répondre aux événements liés au climat, comme les inondations, les incendies et les ouragans. La capacité des FAC de se déployer rapidement avec de l'équipement et du personnel améliore les efforts locaux et régionaux visant à sauver des vies et des biens et à permettre un rétablissement plus rapide. Les FAC sont une force de dernier recours qui demeure disponible pour intervenir en cas de catastrophe nationale lorsqu'aucune autre organisation n'a la capacité de le faire.

Les changements climatiques influent sur la mise en œuvre des mandats de tous les ministères et organismes fédéraux. En tant que plus grande organisation du Canada, qui exerce ses activités dans toutes les régions du pays, le gouvernement fédéral est responsable de l'avancement de l'adaptation en renforçant la résilience des biens, des programmes et des services fédéraux. Il s'agit notamment de veiller à ce que les considérations relatives à l'adaptation aux changements climatiques soient intégrées aux activités fédérales, notamment les décisions en matière de politiques et de programmes, afin d'améliorer la protection des biens et des ressources publics. En tenant compte de l'adaptation dans la prise de décisions, le gouvernement s'adaptera et, ce faisant, pourra mobiliser ses autorités, ses investissements et ses instruments économiques à l'appui de l'adaptation à travers le pays (voir la section 3.8 pour de plus amples renseignements).

3 Actions du gouvernement du Canada

Le reste du document indique comment le gouvernement du Canada prend des mesures d'adaptation ambitieuses, sous les thèmes clés suivants : mesures ciblées, connaissance et sciences des changements climatiques, outils et ressources, gouvernance et leadership.

- Des **mesures ciblées** introduisent des actions dans les cinq principaux systèmes de la SNA relevant des secteurs de compétence fédérale. Ces systèmes sont au cœur de nos vies et de nos collectivités. Ils comprennent la résilience aux catastrophes et la sécurité, la santé et le bien-être, la nature et la biodiversité, les infrastructures, et l'économie et les travailleurs.
- Créer et transmettre des **connaissances et une compréhension durables**, constantes et inclusives **des changements climatiques** afin d'aider les gouvernements, les collectivités, les particuliers et les entreprises à comprendre les risques climatiques et la manière dont ils peuvent s'y adapter. Il s'agit notamment du soutien aux systèmes de connaissances autochtones et de leur promotion.
- Investir dans des **outils et des ressources** pour aider toutes les personnes vivant au Canada à diriger l'action climatique à l'échelle locale en renforçant la capacité d'adaptation et en mettant en œuvre des solutions climatiques à long terme.
- Établir une **gouvernance et un leadership** clairs entre le gouvernement fédéral et les principaux partenaires et intervenants pour veiller à ce que les mesures d'adaptation à l'échelle du pays soient coordonnées et efficaces.

Des tableaux sommaires précèdent chaque section et donnent un aperçu stratégique des ministères et organismes qui dirigent l'action, en soulignant les objectifs que chaque action vise selon les principaux résultats visés.

3.1 Résilience aux catastrophes

Tableau sommaire – Résilience aux catastrophes	
Ministères et organismes fédéraux qui dirigent l'action	• Agriculture et Agroalimentaire Canada • Environnement et Changement climatique Canada • Parcs Canada • Ressources naturelles Canada • Sécurité publique Canada • Services aux Autochtones Canada • Statistique Canada
Objectifs de la Stratégie nationale d'adaptation	Résilience aux catastrophes 1 : Il y a une réduction mesurable du nombre de personnes au Canada touchées par les dangers liés au climat, notamment les inondations et les feux de forêt (p. ex., moins de décès et réduction des déplacements et des dommages causés par les feux de forêt ; éliminer la mortalité et réduire l'hospitalisation en raison de la chaleur extrême ; protéger les ménages dans les zones à risque élevé d'inondation et ceux qui sont victimes d'inondations causées par des précipitations extrêmes). Résilience aux catastrophes 2 : Des mécanismes de gouvernance efficaces et responsables sont établis pour renforcer la coordination de la réduction des risques de catastrophe grâce à une approche pansociétale. Résilience aux catastrophes 3 : Toutes les collectivités sont en mesure de mettre en œuvre des plans d'intervention d'urgence opportuns et efficaces qui sont facilement accessibles en cas de catastrophe. Résilience aux catastrophes 4 : Les plans et les politiques nationaux et régionaux de préparation, d'atténuation et de rétablissement intègrent les données les plus récentes et tiennent compte de toutes les populations et collectivités. Résilience aux catastrophes 5 : Les personnes touchées par des catastrophes subissent des perturbations minimales de leur vie et de leurs moyens de subsistance, et elles peuvent retourner chez elles dans un délai raisonnable (p. ex., établir des délais et des jalons clairs pour que les Canadiennes et Canadiens déplacés retournent chez eux après une catastrophe).
Risques importants abordés	La fréquence et la gravité des catastrophes liées au climat augmentent partout au Canada. Les catastrophes entraînent des répercussions économiques à long terme qui coûtent des milliards de dollars non recouvrables au gouvernement fédéral et touchent de façon disproportionnée les populations à risque, notamment les collectivités autochtones. Les catastrophes nationales qui ont eu lieu récemment ont attiré l'attention sur ces menaces et sur l'escalade des risques liés aux changements climatiques. Les pertes assurées pour les événements climatiques catastrophiques ont triplé, pour atteindre plus de 18 milliards de dollars entre 2010 et 2019.

	Dans le cadre du PAAGC, le gouvernement du Canada s'engage à mieux intégrer l'adaptation aux changements climatiques à toutes les activités, aux politiques et aux outils de réduction des risques de catastrophe en vue de réduire les risques pour les collectivités, tout en reconnaissant l'objectif commun d'améliorer la résilience, particulièrement la préparation aux catastrophes et l'atténuation des répercussions ainsi que la participation accrue de l'ensemble de la société. Ultimement, les actions en matière de résilience aux catastrophes ont pour objectif que les collectivités et toutes les personnes vivant au Canada soient mieux équipées pour se préparer aux dangers, les atténuer, y répondre et s'en remettre, incluant les conséquences des catastrophes liées aux changements climatiques. Elles visent également à promouvoir le bien-être, à protéger les moyens de subsistance, et à diminuer les risques globaux de catastrophes, en particulier pour les secteurs, les régions et les populations les plus vulnérables.
Mesures critiques	Mesure 1 : Le Profil national des risques est une évaluation stratégique nationale des risques et des capacités liés aux catastrophes qui vise à créer une image prospective des risques afin de renforcer la résilience aux dangers naturels et aux risques d'origine humaine. Mesure 2 : Le Système national d'alertes au public est un système d'alerte standard qui permet aux organisations de gestion des urgences de tout le pays d'avertir le public des dangers imminents ou en cours. Mesure 3 : Le Programme de contribution pour la sensibilisation du public à la gestion des urgences permet de mieux comprendre les risques de catastrophes dans les secteurs vulnérables de la société. Mesure 4 : La Semaine de la sécurité civile est un événement soutenu par Sécurité publique Canada, qui travaille en étroite collaboration avec les organisations provinciales et territoriales de gestion des urgences, les organisations autochtones, les organisations non gouvernementales et le secteur privé qui soutiennent les activités au niveau local. Cet événement annuel, qui existe depuis plus de 25 ans, se déroule traditionnellement pendant la première semaine complète de mai. Mesure 5 : Le Plan fédéral d'intervention d'urgence décrit en détail un plan d'intervention « tous risques » pour coordonner l'intervention du gouvernement du Canada en cas d'urgence. Mesure 6: Le Programme de gestion des risques de feux de forêt fait progresser les connaissances et la compréhension des risques d'incendie au Canada, y compris l'impact croissant des changements climatiques sur le comportement, la fréquence et la gravité des incendies. Il fournit une expertise et un soutien techniques et scientifiques tout au long de la saison des feux de forêt et travaille avec les provinces et les territoires pour élaborer des approches stratégiques qui permettent de relever le défi permanent des feux de forêt. Mesure 7 : En mettant en œuvre le <i>Plan d'action intérimaire de la Stratégie de sécurité civile fédérale, provinciale et territoriale 2021-2022</i>, le premier d'une série de plans d'action jusqu'à 2030, le gouvernement fera progresser les résultats prévus dans la Stratégie de sécurité civile pour le

Canada et démontrera les mesures concrètes que les gouvernements FPT et les partenaires de la gestion des urgences prendront pour accroître la résilience aux catastrophes. Le plan d'action 2023-2024 est en cours d'élaboration.

Mesure 8 : Le Programme de recherche et de sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd (RSMUEL) fournit des investissements fédéraux pour aider les provinces et les municipalités admissibles à obtenir l'équipement et la formation approfondie nécessaires pour maintenir une capacité de recherche et de sauvetage spécialisée.

Mesure 9 : Le Programme de main-d'œuvre humanitaire aide les organisations admissibles à renforcer leurs capacités et à déployer des ressources pour intervenir en cas d'urgence.

Mesure 10 : Le Programme de gestion des incendies de l'Agence Parcs Canada vise à améliorer la résilience des parcs nationaux aux incendies de forêt, à rendre les communautés plus sûres et à s'adapter au changement climatique.

Mesure 11 : L'Initiative pour un avenir résilient aux feux de forêt investira dans la résilience à long terme aux feux de forêt, notamment la prévention et l'atténuation au niveau communautaire, l'innovation en matière de connaissances et de recherche sur les incendies, et la création d'un centre d'excellence pour l'innovation et la résilience en matière d'incendies de forêt.

Mesure 12 : Un Groupe de travail sur l'assurance contre les inondations et la réinstallation a [publié un rapport](#) visant à renforcer l'évaluation des risques d'inondation à l'échelle nationale, à fournir de meilleurs renseignements sur les risques d'inondation aux Canadiennes et Canadiens et à examiner les possibilités d'offrir une assurance résidentielle contre les inondations à faible coût aux résidents des zones à risque élevé qui sont sujettes aux inondations.

Mesure 13 : Les données de Statistique Canada sont actuellement disponibles pour soutenir les organisations responsables de la gestion de la préparation, de l'intervention et des catastrophes en cas d'urgence.

Mesure 14 : La Base de données canadienne sur les catastrophes est un répertoire public de renseignements détaillés sur les catastrophes importantes.

Mesure 15 : Les géosciences à l'appui de la sécurité publique et de la résilience aux changements climatiques fournissent des données probantes pour la prise de décisions liées à la sécurité publique et à la résilience aux changements climatiques, au moyen de données géoscientifiques et d'interprétations scientifiques.

Mesure 16 : La Base de données nationale sur les incendies fait partie d'un projet pilote visant à cerner les risques d'incendie dans les collectivités avoisinantes de la Colombie-Britannique.

Mesure 17 : Les Guides d'orientation fédéraux sur la cartographie des zones inondables comprennent des références techniques évolutives visant à améliorer et à harmoniser les activités de cartographie des zones inondables à l'échelle du Canada.

Mesure 18 : Le **Service de géomatique d'urgence** accède aux images satellites et les analyse en temps quasi réel. Le service produit également des cartes qui appuient directement la coordination nationale des interventions d'urgence.

Mesure 19 : Renforcer la capacité du **Centre interservices des feux de forêt du Canada** et investir dans une meilleure cartographie des forêts du Nord.

Mesure 20 : **GardeFeu** détecte et surveille depuis l'espace tous les feux de forêt actifs au Canada, afin que les agences canadiennes de gestion des feux de forêt reçoivent des renseignements stratégiques sans précédent sur tous les feux de forêt actifs, en temps quasi réel..

Mesure 21 : L'amélioration du **Programme d'identification et de cartographie des aléas d'inondation** porte sur la cartographie des risques d'inondation pour les régions du Canada où les risques d'inondation sont plus élevés, et sur la création de cartes et de renseignements sur les risques d'inondation qui sont à la disposition de tous les Canadiennes et Canadiens.

Mesure 22 : Les **Accords d'aide financière en cas de catastrophe** constituent un mécanisme clé permettant au gouvernement du Canada de fournir une aide financière aux gouvernements provinciaux et territoriaux en cas de catastrophes de grande envergure. Le ministère entreprend une révision complète du programme.

Mesure 23 : Le **cadre Agri-relance** aide les producteurs agricoles à se rétablir en cas de catastrophes, notamment les catastrophes liées au climat.

Mesure 24 : Les **Demandes d'aide fédérale (DAF) du Centre des opérations du gouvernement** est le processus par lequel le gouvernement du Canada fournit un soutien en cas de catastrophe aux provinces et aux territoires.

Mesure 25 : Le **Programme d'aide à la gestion des urgences (PAGU)** aide les collectivités dans les réserves à accéder aux services d'aide d'urgence. Il fournit un financement direct aux collectivités des Premières Nations pour atténuer les dangers, s'y préparer et y réagir et renforcer la résilience en utilisant les quatre piliers de la gestion des urgences, soit l'atténuation, la préparation, l'intervention et le rétablissement.

Mesure 26 : D'importants **investissements fédéraux dans la gestion des feux de forêt (intervention et opérations)** ont été réalisés au cours des cinq dernières années pour soutenir la gestion et la réponse aux incendies de forêt.

3.1.1 La nécessité d'agir maintenant

Les changements climatiques ont déjà des répercussions sur notre économie. Les Canadiennes et Canadiens subissent les effets des changements climatiques de façon dévastatrice et profonde. Dans certains cas, ces impacts entraînent une augmentation des pertes. L'augmentation de la fréquence, de la gravité et de l'imprévisibilité des catastrophes naturelles signifie également que nos systèmes d'intervention d'urgence seront de plus en plus sollicités et difficiles à gérer au fil du temps.

Diverses régions et personnes au Canada subissent des impacts disproportionnés des changements climatiques. Les peuples autochtones subissent des effets uniques et disproportionnés des changements climatiques, causés en partie par les pratiques et les politiques gouvernementales historiques et actuelles, ainsi que par leurs liens culturels profonds avec l'environnement naturel. Par exemple, les Premières nations connaissent un taux d'évacuation 18 fois plus élevé que les Canadiennes et Canadiens non autochtones, notamment en raison d'impacts tels que les incendies de forêt et les inondations.

Les dommages climatiques augmentent les coûts économiques des catastrophes, entraînant d'importantes pertes de revenu national. L'Institut canadien du climat prévoit qu'en 2025, le Canada subira des pertes de 25 milliards de dollars par rapport à un scénario de climat stable, ce qui équivaut à 50 % de la croissance prévue du PIB en 2025.

Grâce à l'amélioration des capacités de gestion des urgences et de réduction des risques de catastrophes, les Canadiennes et Canadiens seront mieux équipés pour gérer les risques et les impacts des catastrophes liées au climat. En plus du leadership fédéral, cela nécessitera l'action et la collaboration de tous les acteurs de la société canadienne.

La mise en œuvre et l'harmonisation des mesures d'adaptation contribueront à atténuer les impacts subis par les collectivités de tout le pays. L'adaptation améliore notre capacité à nous préparer aux catastrophes, à y répondre et à nous en remettre. Elle implique également la mise en œuvre de mesures proactives pour minimiser les impacts des catastrophes lorsqu'elles se produisent.

Le rythme auquel nous vivons des catastrophes dépasse les cadres actuels de gestion des urgences. Ces événements entraînent des répercussions plus larges, comme de mauvaises décisions financières et fondées sur le risque, résultant de facteurs tels que des indemnités d'assurance importantes liées à une capacité limitée de réduction des risques de catastrophe, et l'incapacité d'évaluer et de répondre rapidement aux besoins d'enlèvement des débris.

Parmi les nombreuses répercussions en cascade des catastrophes, mentionnons les interruptions de la chaîne d'approvisionnement et les répercussions connexes sur la sécurité alimentaire et hydrique, ainsi que les répercussions sur la continuité des activités de l'industrie canadienne. En outre, de nombreuses collectivités du Nord ont des infrastructures de santé et une sécurité alimentaire limitées, ainsi qu'un accès par une seule route, ce qui augmente encore le risque de conséquences graves et à long terme des inondations. Une fermeture d'urgence d'une route en raison d'une inondation peut rapidement entraîner des pénuries de nourriture et de carburant et une perte d'accès aux soins médicaux si les autres moyens de transport sont limités ou indisponibles.

Le Canada a besoin d'un système de gestion des urgences qui permette un rétablissement plus rapide et plus efficace à la suite de tous les risques, y compris les incendies, les tempêtes, les inondations et les épisodes de chaleur. Cela implique de réduire les coûts supplémentaires, de minimiser les retards et les impacts humains pour les personnes touchées, d'améliorer la résilience des communautés et de renforcer la réduction des risques et la résilience pour les événements futurs. Il est urgent d'agir pour permettre aux personnes vivant au Canada, en particulier celles qui sont les plus touchées par le changement climatique, de rencontrer moins d'obstacles au rétablissement, de renforcer les capacités et l'expertise locales en matière

d'intervention, d'atténuer les risques de catastrophe et d'accroître la préparation aux événements catastrophiques.

Pleins feux sur la Stratégie de sécurité civile pour le Canada

La Stratégie de sécurité civile pour le Canada est la stratégie nationale officielle de réduction des risques de catastrophe qui guide les gouvernements fédéral et provinciaux afin qu'ils prennent des mesures pour améliorer la capacité de gestion des urgences et réduire les risques de catastrophe. En tant que signataire du Cadre de Sendai des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, le gouvernement du Canada s'est engagé à accroître les stratégies d'intervention en cas de catastrophe, les systèmes d'alerte rapide et la coopération pansociétale afin de réduire les risques de catastrophe, notamment la collaboration avec les collectivités autochtones et les populations vulnérables.

Les conseils proposés par la Table consultative sur la résilience et la sécurité en cas de catastrophe de la Stratégie nationale d'adaptation, et par ceux qui ont participé au processus de mobilisation du public de la Stratégie, sont conformes aux travaux existants dans le cadre de la Stratégie de sécurité civile pour le Canada et du Cadre de Sendai. Ces conseils soulignent l'importance d'intégrer l'adaptation aux changements climatiques aux activités de réduction des risques de catastrophe, notamment en renforçant la résilience et en s'assurant que la préparation, la prévention et l'atténuation des catastrophes sont une priorité. L'harmonisation de notre approche dans ces domaines nous aidera également à nous assurer que notre intervention collective en cas de catastrophe est adaptée et tient compte des répercussions et des coûts croissants des changements climatiques.

3.1.2 Mesures critiques

Sensibilisation aux catastrophes et communications

Mesure 1 : Profil national des risques

Ministère responsable : Sécurité publique Canada
Objectifs visés : Résilience aux catastrophes 4

Une évaluation stratégique nationale des risques et des capacités en matière de catastrophes qui utilise les données scientifiques et les commentaires des intervenants pour évaluer des scénarios représentatifs, recueillir des données des participants ayant des connaissances et une expertise pertinentes et créer un tableau des risques pour renforcer la résilience aux dangers naturels et d'origine humaine. On attend un rapport public au début de 2023.

Les données probantes et les commentaires des intervenants recueillis dans le cadre du [Profil national des risques](#) font progresser l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans la gestion des urgences, et ils éclairent la prise de décisions et les investissements stratégiques en matière de réduction des risques de catastrophe et de renforcement de la résilience. Cette intégration peut contribuer à améliorer l'efficacité de tout le système de gestion des urgences. En effet, nous pouvons tirer parti de notre expertise collective en matière de gestion des urgences et d'adaptation au changement climatique et harmoniser nos connaissances, mieux préparer les collectivités aux situations d'urgence et

aux catastrophes liées au climat et contribuer à la mise en place de mécanismes plus efficaces pour une intervention et un rétablissement rapide.

À titre d'examen factuel de ces principaux risques de catastrophe, le rapport sur le Profil national des risques constituera une ressource utile pour les professionnels de la gestion des urgences, les décideurs et le public. Il cerne les principales lacunes du système de gestion des urgences afin de susciter un dialogue sur la façon d'appuyer la prise de décisions éclairées pour réduire les risques et renforcer la résilience.

Mesure 2 : Système national d'alertes au public

Ministère responsable : Sécurité publique Canada
Objectifs visés : [Résilience aux catastrophes 1](#)
Soutient également : [Résilience aux catastrophes 3](#)

Le [Système national d'alertes au public](#) permet aux organisations de gestion des urgences de tout le pays d'avertir rapidement le public de l'imminence ou de l'évolution de dangers pour la vie, la santé ou l'environnement. Il diffuse des alertes critiques et potentiellement vitales aux Canadiennes et Canadiens au moyen de la télévision, de la radio et d'appareils sans fil compatibles. Sécurité publique Canada dirige les efforts de collaboration fédéraux, provinciaux et territoriaux visant à renforcer la gouvernance, la durabilité et les lignes directrices entourant l'utilisation du Système national d'alertes au public afin de maintenir un système pour tous les Canadiennes et Canadiens qui soit fiable, accessible, inclusif et digne de confiance.

En fournissant des alertes d'urgence de manière proactive, ce système aide les collectivités à mettre en œuvre des plans d'intervention d'urgence en temps opportun en cas de catastrophe, réduisant ainsi les répercussions immédiates des dangers liés au climat.

Mesure 3 : Programme de contribution pour la sensibilisation du public à la gestion des urgences

Ministère responsable : Sécurité publique Canada
Objectifs visés : [Résilience aux catastrophes 1](#)
Soutient également : [Résilience aux catastrophes 4](#)

Afin d'améliorer la compréhension des risques de catastrophes auprès des groupes vulnérables de la société, ce programme offre du financement pour aider les Canadiennes et Canadiens vulnérables à comprendre les risques associés aux catastrophes naturelles et ce qui peut être fait pour se préparer aux urgences liées aux conditions météorologiques et les atténuer.

Le [Programme de contribution pour la sensibilisation du public à la gestion des urgences](#) a été établi pour accroître le niveau de préparation des groupes vulnérables aux risques naturels. Les bénéficiaires du financement doivent consulter les recherches existantes sur la sensibilisation du public à la préparation aux urgences et à la résilience au Canada (p. ex., l'Enquête sur la préparation aux situations d'urgence et sur la résilience au Canada). Ils doivent établir un lien avec les campagnes de sensibilisation du public existantes (p. ex., Prévention Inondation) et appliquer leur propre corpus de recherche et d'expertise en gestion

des urgences avec les collectivités vulnérables afin de développer des produits de sensibilisation du public et de les distribuer à l'échelle nationale. Ces produits doivent être adaptés aux besoins, aux risques et aux obstacles spécifiques des populations vulnérables. Le travail doit également intégrer plusieurs méthodes de diffusion des produits de sensibilisation du public, comme les produits Web, les médias sociaux et les documents imprimés (c'est-à-dire les brochures), tout en établissant un mécanisme de mesure qui permet de surveiller l'incidence et de mesurer l'efficacité des produits de sensibilisation du public. Le public cible est constitué d'un minimum de trois des groupes vulnérables de Canadiennes et Canadiens suivants : les Canadiennes et Canadiens à faible revenu; les aînés; les femmes; les nouveaux Canadiens; et les collectivités autochtones.

Le programme aide les collectivités à élaborer et à maintenir des plans et des politiques de préparation, d'atténuation et de rétablissement qui tiennent compte de toutes les populations et collectivités, et il aide les populations vulnérables au Canada à atténuer les risques liés aux dangers liés au climat.

Mesure 4 : Semaine de la sécurité civile

Ministère responsable : Sécurité publique Canada
Objectifs visés : [Résilience aux catastrophes 4](#)

Un événement national au cours duquel le gouvernement fédéral collabore étroitement avec les organisations de gestion des urgences des PT, les organisations autochtones, les organisations non gouvernementales et les organisations du secteur privé pour appuyer les activités de sécurité à l'échelle locale.

La [Semaine de la sécurité civile](#) est un événement annuel d'éducation publique d'une durée d'une semaine pendant la première semaine de mai. La Semaine de la sécurité civile encourage les Canadiennes et Canadiens à prendre trois mesures simples pour mieux se préparer à répondre à un éventail d'urgences, notamment 1) connaître les risques, 2) élaborer un plan et 3) avoir une trousse d'urgence.

Chaque année, la Semaine de la sécurité civile est l'occasion de rappeler aux Canadiennes et Canadiens l'importance de se préparer à toute situation d'urgence qui pourrait se produire. Il s'agit d'une occasion de réfléchir à la façon dont les mesures prises au niveau individuel et communautaire peuvent aider à réduire les répercussions des catastrophes et à améliorer la résilience globale.

Au cours des dernières années, les événements ont mis en lumière le fait que la préparation aux situations d'urgence ne se limite pas aux événements météorologiques. Plus récemment, en mai 2022, les messages de la Semaine de la sécurité civile étaient axés sur tous les dangers et soulignaient la nécessité d'être prêt à toute éventualité. Le thème encourageait les Canadiennes et Canadiens à prendre des mesures pour se préparer aux situations d'urgence, à rester informés et à atténuer les répercussions négatives sur leur ménage et leur collectivité en cas de situation d'urgence. Dans l'ensemble, cet événement fait la promotion des mesures d'adaptation locales et encourage les Canadiennes et Canadiens à mettre au point et à maintenir des plans et des politiques de préparation, d'atténuation et de rétablissement qui intègrent les données probantes les plus récentes et qui leur permettent de se préparer à répondre aux urgences le cas échéant.

Mesure 5 : Plan fédéral d'intervention d'urgence

Ministère responsable : Sécurité publique Canada
Objectifs visés : [Résilience aux catastrophes 2](#)

Il s'agit d'un plan d'intervention « tous risques » pour coordonner l'intervention du gouvernement du Canada en cas d'urgence, conformément à la responsabilité du ministre de la Protection civile en vertu de la *Loi sur la gestion des urgences*. Des efforts sont en cours pour renouveler le [Plan fédéral d'intervention d'urgence \(PFIU\)](#) qui tiennent compte de la nécessité d'améliorer la cohésion de l'intervention fédérale, la clarté des rôles et de l'augmentation de la fréquence des événements de grande envergure qui préoccupent le gouvernement fédéral, notamment ceux qui découlent des changements climatiques.

Le PFIU contribue à l'objectif du gouvernement du Canada d'établir et de maintenir des mécanismes de gouvernance efficaces et responsables pour une meilleure coordination de la réduction des risques de catastrophe grâce à une approche pansociétale.

Mesure 6 : Programme de gestion des risques de feux de forêt

Ministère responsable : Ressources naturelles Canada
Objectifs visés : [Résilience aux catastrophes 1](#)
Soutient également : [Résilience aux catastrophes 2](#)

Ressources naturelles Canada (RNCa) fournit des renseignements et de l'expertise sur les feux de forêt aux organismes de gestion des incendies du Canada, en fournissant des services essentiels (p. ex., modélisation des incendies, cartographie et surveillance du comportement des incendies, évaluations des risques et de la croissance). Leur travail permet de mieux comprendre l'incidence des changements climatiques sur les forêts, notamment la gestion des feux de forêt, aujourd'hui et à l'avenir. Ces outils aident les gestionnaires des services d'incendie à prendre les meilleures décisions d'intervention possible en cas d'incendie et à affecter des ressources de lutte contre les incendies. De plus, grâce à des efforts concertés comme ceux du Conseil canadien des ministres des forêts et du Centre interservices des feux de forêt du Canada, RNCa travaille en étroite collaboration avec les provinces et les territoires pour élaborer des approches et des stratégies collectives de gestion des feux de forêt qui répondent au problème croissant de l'augmentation des feux de forêt partout au pays.

Faire progresser la mise en œuvre de la gestion des urgences

Mesure 7 : Plan d'action intérimaire de la Stratégie de sécurité civile fédérale, provinciale et territoriale 2021-2022

Ministère responsable : Sécurité publique Canada
Objectifs visés : [Résilience aux catastrophes 2](#)

En mars 2022, les ministres FPT responsables de la gestion de la sécurité civile ont publié le [Plan d'action intérimaire de la Stratégie de sécurité civile fédérale, provinciale et territoriale 2021-2022](#). Ce plan est le premier d'une série de plans d'action d'ici 2030. Il fera progresser les résultats définis dans la Stratégie de sécurité civile pour le Canada et démontrera les mesures concrètes que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et leurs partenaires respectifs de la gestion des urgences peuvent prendre pour améliorer la résilience aux catastrophes.

Le Plan d'action intérimaire de la Stratégie de sécurité civile FPT fait avancer la vision des gouvernements visant à renforcer les capacités de sécurité civile afin de prévenir et d'atténuer les catastrophes, de s'y préparer, d'y réagir et de s'en remettre, ce qui permettra de réduire les risques de catastrophe et d'accroître la résilience de toutes les personnes et collectivités. Malgré l'importante quantité de ressources FPT consacrées à la pandémie de COVID-19, les gouvernements FPT s'efforceront de respecter leur engagement collectif à l'égard de la Stratégie de sécurité civile au moyen des cinq mesures stratégiques décrites dans le Plan d'action intérimaire pour 2021-2022. Les gouvernements FPT continueront de surveiller la mise en œuvre de ce plan d'action provisoire, tandis que le Groupe de travail FPT sur le Plan d'action intérimaire de la Stratégie de sécurité civile commencera à élaborer le plan d'action de la Stratégie de sécurité civile pour 2022-2024. Leurs travaux feront progresser la Stratégie de sécurité civile et les systèmes de gestion des urgences du Canada vers un avenir plus résilient d'ici 2030.

Mesure 8 : Programme de recherche et de sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd (RSMUEL)

Ministère responsable : Sécurité publique Canada
Objectifs visés : [Résilience aux catastrophes 3](#)

Le gouvernement fédéral investit pour aider les provinces et les municipalités admissibles à obtenir l'équipement et la formation approfondie nécessaires pour maintenir cette capacité de recherche et de sauvetage spécialisée qui est souvent essentielle à la suite de divers incidents, notamment les tremblements de terre, les cyclones, les tornades, les tempêtes, les inondations, les feux de forêt et les défaillances d'infrastructures essentielles. À l'heure actuelle, six forces opérationnelles de RSMUEL au Canada sont appuyés par ce programme.

Grâce au [programme RSMUEL](#), l'approche nationale du Canada en matière de gestion des urgences reflète mieux les besoins de tous les partenaires et l'évolution du contexte de risque. À mesure que les villes croissent, les infrastructures vieillissantes et la variabilité climatique augmentent dans tout le pays, et il est essentiel d'assurer une capacité de RSMUEL suffisante.

Mesure 9 : Programme de main-d'œuvre humanitaire

Ministère responsable : Sécurité publique Canada
Objectifs visés : [Résilience aux catastrophes 3](#)
Soutient également : [Résilience aux catastrophes 2 et 5](#)

Le [Programme de main-d'œuvre humanitaire](#) aide les organisations admissibles à renforcer leurs capacités et à déployer des ressources pour répondre aux urgences, notamment la pandémie de COVID-19 ou d'autres urgences à grande échelle comme les feux de forêt et les inondations. Ce programme peut notamment fournir du financement à une organisation non gouvernementale (ONG) pour déployer temporairement du personnel infirmier pour la vaccination à la suite d'une demande d'aide fédérale d'une province ou d'un territoire.

Dans le cadre de sa réponse à la pandémie de COVID-19, le gouvernement du Canada s'est engagé à verser 150 millions de dollars entre 2021 et 2023 pour aider la Croix-Rouge canadienne et d'autres ONG à constituer et à maintenir une main-d'œuvre humanitaire afin de fournir un soutien de pointe en réponse à la pandémie et à d'autres événements d'urgences importants au Canada. En 2022-2023, Sécurité publique Canada continuera d'appuyer les efforts des ONG pour renforcer leur capacité de préparation aux situations d'urgence et de financer des activités de déploiement en réponse à des demandes précises d'aide fédérale provenant des gouvernements provinciaux et territoriaux.

Le Programme de main-d'œuvre humanitaire tient compte de l'évolution du contexte des catastrophes et cherche à améliorer la capacité d'intervention actuelle du gouvernement du Canada en renforçant la capacité d'intervention civile en cas d'urgence. Des travaux sont menés pour mettre en place une capacité d'intervention civile plus large afin d'améliorer la capacité du Canada à réagir aux événements liés au changement climatique, à renforcer la capacité d'intervention face à tous les risques, y compris les futurs événements liés au climat. L'objectif est d'aider le gouvernement du Canada à s'adapter à l'évolution de l'environnement des risques, à réduire les conséquences des catastrophes et à améliorer la résilience.

Mesure 10 : Programme de gestion des incendies de l'Agence Parcs Canada

Ministère responsable : Agence Parcs Canada
Objectifs visés : [Résilience aux catastrophes 1](#)

Parcs Canada est la seule organisation fédérale qui gère et intervient sur le terrain en matière de feux de végétation, avec des rôles et des capacités similaires à ceux de tout organisme provincial-territorial de lutte contre les feux de végétation. En tant que plus grand gestionnaire de terres fédérales, Parcs Canada est responsable de la gestion des feux de végétation sur 350 195 km² de terres publiques fédérales (environ la taille de l'Allemagne ou six fois la masse terrestre de la Nouvelle-Écosse). Parcs Canada (ainsi que RNCAN) est membre du Centre interservices des feux de forêt du Canada (CIFFC) et fait partie de son conseil d'administration. À ce titre, Parcs Canada fournit des ressources opérationnelles en matière de feux de forêt (équipement et personnel) aux provinces, aux territoires et aux partenaires internationaux par le biais du CIFFC et d'autres accords d'échange de ressources. Ce partenariat étroit avec les provinces et les territoires aidera à relever le défi croissant associé aux changements climatiques et à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements météorologiques extrêmes et des catastrophes comme les incendies de forêt.

Le programme de gestion des incendies de forêt de Parcs Canada intègre des mesures d'adaptation dans tous les aspects de la gestion des incendies de forêt et vise à rendre les communautés plus sûres, à protéger les parcs nationaux et à créer des paysages plus résilients aux changements climatiques en investissant de manière proactive dans la préparation, l'intervention et l'atténuation des incendies de forêt.

Étant donné que les impacts du changement climatique augmentent les risques d'incendies de forêt, le budget 2021 prévoit un investissement de 52,5 millions de dollars sur cinq ans en nouveaux fonds pour Parcs Canada afin d'améliorer son programme de gestion des incendies de forêt. Grâce à cet investissement supplémentaire, Parcs Canada continue de renforcer sa capacité de gestion des incendies de forêt par le biais de plusieurs activités :

- communiquer les ressources, la formation et l'expertise avec les partenaires;
- se préparer à des saisons de feux plus longues en raison des changements climatiques;
- accroître la capacité du gouvernement de former et de retenir du personnel hautement spécialisé;
- accroître la capacité d'intervention, d'atténuation et de planification;
- accroître la portée et accélérer le rythme des efforts de réduction des risques de feux de forêt à l'échelle du pays, en mettant particulièrement l'accent sur les collectivités situées à l'intérieur des lieux administrés par Parcs Canada et directement à proximité.

Mesure 11 : Initiative pour un avenir résilient aux feux de forêt

Ministère responsable : Ressources naturelles Canada
Objectifs visés : [Résilience aux catastrophes 1](#)
Soutient également : [Résilience aux catastrophes 4](#)

La portée, l'ampleur et l'impact des feux de végétation augmentent alors que les changements climatiques que nous vivons mettent en péril des vies, des collectivités, l'activité économique, l'infrastructure et plus encore. L'Initiative pour un avenir résilient aux feux de forêt permettra d'investir dans la résilience à long terme aux feux de forêt, notamment par la prévention et l'atténuation communautaires (c.-à-d. l'amélioration d'Intelli-feu) et l'élaboration d'approches fondées sur des données probantes pour renforcer la résilience des collectivités en fonction de l'évolution de la nature et du comportement des incendies de forêt. L'initiative permettra également d'établir un Centre d'excellence pour l'innovation et la résilience en matière de feux de forêt afin de mobiliser le savoir, d'accroître l'adoption d'innovations en matière de technologie et de formation, d'appuyer la gestion autochtone des incendies et d'aider à renforcer la gestion des feux de végétation au Canada et dans le monde.

Mesure 12 : Assurance contre les inondations et réinstallation

Ministère responsable : Sécurité publique Canada
Objectifs visés : [Résilience aux catastrophes 1](#)
Soutient également : [Résilience aux catastrophes 2, 4 et 5](#)

Afin de mieux comprendre les risques d'inondation à l'échelle nationale, le gouvernement du Canada a mis sur pied un [Groupe de travail sur l'assurance contre les inondations et la réinstallation](#) afin d'évaluer les risques d'inondation à l'échelle nationale, de fournir des renseignements fiables sur les risques d'inondation aux Canadiennes et Canadiens et d'examiner les options d'assurance résidentielle contre les inondations à faible coût pour les résidents des zones à haut risque d'inondation. Le gouvernement du Canada s'est engagé à faire progresser ces initiatives, ainsi qu'un plan d'action, qui aidera les propriétaires à se réinstaller. Le Canada fait progresser les travaux sur d'éventuels programmes nationaux d'assurance contre les inondations à faible coût afin de combler les lacunes en matière de protection dans les régions à risque élevé. On examine également la possibilité de réinstaller ceux qui sont le plus exposés aux risques d'inondation répétée. Le Groupe de travail a produit un rapport en août 2022.

Leurs principales constatations comprennent la recherche sur la compréhension du paysage à risque du Canada, l'analyse de la vulnérabilité sociale dans les régions à haut risque d'inondation, l'examen de modèles d'assurance contre les inondations et les options de réinstallation qui peuvent contribuer à réduire les risques. Les résultats appuieront les efforts d'adaptation liés aux inondations.

Preuves et données sur les dangers climatiques

Mesure 13 : Données de Statistique Canada sur la préparation aux situations d'urgence, l'intervention et les catastrophes

Ministère responsable : Statistique Canada
Objectifs visés : [Résilience aux catastrophes 4](#)

Les données de Statistique Canada sont actuellement disponibles pour soutenir les organisations responsables de la gestion de la préparation, de l'intervention et des catastrophes en cas d'urgence.

Mesure 14 : Base de données canadienne sur les catastrophes

Ministère responsable : Sécurité publique Canada
Objectifs visés : [Résilience aux catastrophes 4](#)

La [Base de données canadienne sur les catastrophes](#) est un répertoire public de dossiers qui décrit les événements importants, notamment le nombre de blessés, de décès, une estimation des coûts connexes et d'autres aspects, le cas échéant (p. ex., réinstallation temporaire ou permanente de résidents).

La base de données comprend des renseignements détaillés sur plus de 1 000 événements qui peuvent appuyer la recherche, les activités universitaires et la prise de décisions dans un large éventail de domaines, notamment les sciences de la terre, l'agriculture, les changements climatiques, la biologie et l'épidémiologie, la planification de l'utilisation des terres, l'assurance, les investissements et les aspects anthropologiques et sociologiques de la résilience communautaire, entre autres.

Mesure 15 : Géosciences à l'appui de la sécurité publique et de la résilience aux changements climatiques

Ministère responsable : Ressources naturelles Canada
Objectifs visés : [Résilience aux catastrophes 4](#)

La Commission géologique du Canada de RNCAN fournit des données probantes pour la prise de décisions liées à la sécurité publique et à la résilience aux changements climatiques au moyen de données géoscientifiques et d'interprétations scientifiques.

Le [Programme Géoscience pour la sécurité publique](#) vise à comprendre les dangers et les risques pour les Canadiennes et Canadiens associés aux dangers climatiques, notamment les glissements de terrain terrestres et marins et les inondations côtières, et à travailler avec le Service canadien d'information sur les risques relativement à plusieurs autres sujets (p. ex., tremblements de terre et météorologie spatiale). Ce travail contribue aux mesures de réduction des risques de catastrophe à l'échelle locale, régionale et nationale.

Le [Programme Géoscience pour le changement climatique](#) vise à mieux comprendre les répercussions des changements climatiques en effectuant des recherches géologiques sur le pergélisol, l'érosion côtière, l'élévation du niveau de la mer et la fonte des glaciers. Ce faisant, il fournit de l'information et des données de pointe pour améliorer notre compréhension de la façon dont la masse terrestre du Canada est touchée par les changements climatiques afin d'appuyer la planification de l'utilisation des terres et le développement des infrastructures et d'aider l'industrie et les collectivités à risque à s'adapter.

Mesure 16 : Base de données nationale sur les incendies

Ministère responsable : Statistique Canada
Objectifs visés : [Résilience aux catastrophes 4](#)
Soutient également : [Résilience aux catastrophes 1](#)

La [Base de données nationale sur les incendies](#) (BDNI) « tableau de bord communautaire pour la réduction des risques d'incendie » est un projet pilote visant à déterminer les risques d'incendie dans les collectivités avoisinantes de la Colombie-Britannique. L'objectif principal est de renforcer la capacité des services d'incendie à identifier et à cibler les collectivités qui bénéficieraient le plus des traitements de prévention des incendies afin de prévenir les incendies, mais surtout de prévenir les blessures et les décès causés par les incendies.

La BDNI informe les Canadiennes et Canadiens sur les incidents d'incendie, les caractéristiques de protection contre les incendies, les circonstances qui y contribuent, les facteurs liés à l'origine et à la propagation, les détails des pertes causées par les incendies, la découverte des incendies et des mesures prises, les données sur les victimes d'incendies et d'autres données socioéconomiques. En regroupant les données provenant de partout au pays, on obtient un portrait national de la prise de décisions fondées sur des données probantes en matière d'adaptation.

Mesure 17 : Guides d'orientation fédéraux sur la cartographie des zones inondables

Ministère responsable : Ressources naturelles Canada
Objectifs visés : [Résilience aux catastrophes 1, 2 et 4](#)

En consultation avec des partenaires provinciaux et territoriaux et d'autres intervenants clés, RNCa a publié les [Guides d'orientation fédéraux sur la cartographie des zones inondables](#) afin de remédier à l'absence de lignes directrices nationales sur les procédures de cartographie et la diffusion de cartes des zones inondables au Canada. Les guides comprennent des références techniques visant à améliorer et à harmoniser les activités de cartographie des inondations à l'échelle du Canada.

Mesure 18 : Service de géomatique d'urgence

Ministère responsable : Ressources naturelles Canada
Objectifs visés : [Résilience aux catastrophes 1 et 4](#)

Le [Service de géomatique d'urgence \(SGU\) et de cartographie par satellite](#) de Ressources naturelles Canada (RNCa) fait partie intégrante de l'intervention en cas de catastrophe au Canada. En accédant aux images satellites et en les analysant en temps quasi réel, le SGU produit des cartes qui appuient directement la coordination nationale des interventions d'urgence. Ces cartes fournissent des renseignements essentiels, comme l'étendue des inondations, les embâcles de rivière et les dommages observables à l'intention des équipes d'intervention fédérales, provinciales et territoriales. Elles servent également à accumuler des connaissances précises sur les zones les plus à risque, les moments des urgences et les prévisions, ce qui atténue l'impact des catastrophes naturelles. Grâce à l'application de l'imagerie satellitaire et de l'évaluation scientifique, le SGU appuie la prise de décisions et la

planification opérationnelle fondées sur des données probantes et contribue à rendre les collectivités canadiennes plus sécuritaires et plus résilientes.

Mesure 19 : Mandat amélioré pour la cartographie forestière des forêts du Nord et pour accroître la capacité du Centre interservices des feux de forêt du Canada

Ministère responsable : Ressources naturelles Canada
Objectifs visés : [Résilience aux catastrophes 4](#)

Le [Centre interservices des feux de forêt du Canada](#) (CIFFC) est une société sans but lucratif détenue et exploitée par les organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux de gestion des feux de forêt pour coordonner le partage des ressources, l'aide mutuelle et l'échange d'informations. De plus, le CIFFC sert de point de mire collectif et de facilitateur de la coopération et de la coordination en matière de feux de forêt à l'échelle nationale et internationale dans la planification de la gestion des incendies à long terme, l'exécution des programmes et les stratégies en matière de ressources humaines.

Le budget de 2021 prévoyait des investissements pour accroître la capacité du CIFFC et élargir le mandat de l'organisation afin d'inclure la prévention et l'atténuation des incendies de forêt, en plus de son rôle traditionnel lié à l'intervention et aux opérations.

Mesure 20 : Mission GardeFeu

Ministère responsable : Ressources naturelles Canada
Objectifs visés : [Résilience aux catastrophes 3](#)

Ressources naturelles Canada, l'Agence spatiale canadienne et Environnement et Changement climatique Canada livreront la [Mission opérationnelle canadienne GardeFeu \(GardeFeu-COM\)](#), un nouveau système satellitaire qui détecte et surveille les feux de forêt. Cette initiative qui est entièrement financée (comme indiqué dans le budget 2022) servira de système d'information complet, observant les feux de forêt pendant leur période de combustion maximale et fournissant le plus rapidement possible une analyse détaillée des feux directement aux partenaires opérationnels qui prennent les décisions en première ligne. Ainsi, les organismes canadiens de gestion des incendies de forêt recevront des renseignements stratégiques sans précédent sur tous les incendies de forêt actifs en temps quasi réel. La qualité de l'air, la fumée et les émissions de carbone provenant des feux de forêt seront mieux prévues et surveillées (une exigence importante des accords internationaux sur la déclaration des émissions de carbone) et, en fin de compte, il y aura une réduction importante des risques et des pertes économiques et sociétales que les feux de forêt peuvent causer.

Mesure 21 : Amélioration du Programme d'identification et de cartographie des aléas d'inondation

Ministère responsable : Ressources naturelles Canada
Objectifs visés : [Résilience aux catastrophes 1](#)
Soutient également : [Résilience aux catastrophes 4](#)

Les inondations constituent le risque naturel le plus courant au Canada et elles représentent la plus grande partie des coûts annuels de rétablissement en cas de catastrophe. Le [Programme d'identification et de cartographie des aléas d'inondations](#) (PICAL), administré par RNCAN, en partenariat avec ECCC et Sécurité publique Canada (SP) et les gouvernements provinciaux et territoriaux vise à respecter les engagements pris par le ministre des Ressources naturelles dans le cadre de son mandat d'élaborer des cartes des inondations pour les zones à risque élevé et de faire progresser les travaux de cartographie des inondations à l'échelle du pays. Ce faisant, le PICAL veillera à ce que les cartes et les renseignements sur les risques d'inondation soient mis à la disposition de tous les Canadiennes et Canadiens. Les données de base et la modélisation scientifique élaborées par RNCAN et ses partenaires contribueront à la création de cartes des risques d'inondation de haute qualité qui éclaireront la prise de décisions à l'appui de l'atténuation des inondations. Elles appuieront également l'adaptation aux changements climatiques, le renforcement de la résilience et la protection des vies et des propriétés.

L'amélioration du Programme d'identification et de cartographie des aléas d'inondation permettra à RNCAN et à ses partenaires, comme ECCC, SP et les provinces et territoires de continuer à appuyer la prise de décisions cruciales pour répondre aux risques et aux répercussions d'inondation urgents. Étant donné que ces risques sont souvent exacerbés par les changements climatiques, la fourniture de cartes des risques d'inondation de haute qualité et de la modélisation scientifique des scénarios de risques d'inondation futurs afin de compléter la cartographie des risques d'inondation pour le Canada aidera tous les intervenants et garantira que tous les Canadiennes et Canadiens ont accès gratuitement à des cartes à jour fiables sur les risques d'inondation, ce qui a une incidence directe et positive sur leur sûreté et leur sécurité. L'amélioration du PICAL permettra d'atténuer l'étendue des dommages causés par les inondations, d'accroître la résilience des Canadiennes et Canadiens aux répercussions des inondations et de réduire les coûts de rétablissement liés aux biens fédéraux et privés.

Soutien financier pour répondre aux risques climatiques

Mesure 22 : Accords d'aide financière en cas de catastrophe

Ministère responsable : Sécurité publique Canada
Objectifs visés : [Résilience aux catastrophes 5](#)

En cas de catastrophe naturelle de grande envergure, le gouvernement du Canada fournit une aide financière aux gouvernements provinciaux et territoriaux dans le cadre des [Accords d'aide financière en cas de catastrophe](#) (AAFCC).

Lorsque les coûts d'intervention et de rétablissement dépassent ce que chaque province ou territoire peut raisonnablement assumer seul, les AAFCC fournissent au gouvernement du Canada un moyen juste et équitable d'aider les gouvernements provinciaux et territoriaux.

Depuis la création des AAFCC en 1970, le gouvernement fédéral a versé 7,3 milliards de dollars en contributions aux provinces et aux territoires pour 303 événements, dont 65 % ont été engagés au cours des 10 dernières années. Le programme a un passif impayé de 4,66 milliards de dollars (notamment les coûts pour les événements de la rivière atmosphérique de 2021 en Colombie-Britannique), ce qui porte le total des paiements et des passifs à 12 milliards de dollars (sans compter les impacts de l'ouragan Fiona). Les inondations représentent 86 % des événements nécessitant le recours aux AAFCC et 77,9 % des coûts totaux des AAFCC.

Sécurité publique Canada examine actuellement son programme d'aide financière à la suite d'une catastrophe afin de s'assurer que les provinces et les territoires disposent d'un système complet et à jour pour la reprise après une catastrophe et pour assurer la sécurité et le bien-être des Canadiennes et Canadiens.

Mesure 23 : Partenariat canadien pour l'agriculture : cadre Agri-relance

Ministère responsable : Agriculture et agroalimentaire Canada
Objectifs visés : [Résilience aux catastrophes 2](#)
Soutient également : [Économie et travailleurs 3](#)

Le [cadre Agri-relance](#) fait partie de la série de programmes de gestion des risques de l'entreprise (GRE) offerts par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT) sous le Partenariat canadien pour l'agriculture (2018-2023). Agri-relance, un cadre FPT d'aide en cas de catastrophe, est destiné à aider les producteurs à reprendre leurs activités après une catastrophe naturelle, de concert avec les programmes de base de GRE (Agri-protection, Agri-stabilité, Agri-investissement). Les gouvernements FPT travaillent ensemble lorsque des catastrophes naturelles se produisent afin d'évaluer les répercussions et de déterminer s'il est nécessaire de mettre en place une initiative Agri-relance et une aide ciblée (coûts partagés selon un ratio de 60:40 entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires participants) pour aider à assumer les coûts souvent extraordinaires de la relance.

Mesure 24 : Demande d'aide fédérale au Centre des opérations du gouvernement

Ministère responsable : Sécurité publique Canada
Objectifs visés : [Résilience aux catastrophes 2](#)
Soutient également : [Résilience aux catastrophes 3](#)

La [Demande d'aide fédérale \(DAF\) au Centre des opérations du gouvernement](#) est le processus du gouvernement du Canada par lequel le soutien en cas de catastrophe, notamment les inondations, est fourni aux provinces et aux territoires. Il existe un processus bien établi pour gérer les DAF par l'entremise de Sécurité publique, qui comprend la consultation et la coordination interprovinciales et interministérielles avant de soumettre une demande à un organisme fédéral.

La province ou le territoire présente une DAF officielle en décrivant les besoins en soutien du gouvernement fédéral pour une intervention d'urgence réussie. Le Centre des opérations du gouvernement de Sécurité publique est prêt à intervenir en tout temps. Son approche « tous risques » en matière de planification, d'intervention et de soutien signifie que le gouvernement du Canada peut s'adapter rapidement, en toutes circonstances, lorsqu'une province ou un territoire demande de l'aide.

Mesure 25 : Programme d'aide à la gestion des urgences

Ministère responsable : Services aux Autochtones Canada
Objectifs visés : [Résilience aux catastrophes 1 et 5](#)

En partenariat avec les communautés des Premières Nations, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les organisations non gouvernementales, le [Programme d'aide à la gestion des urgences \(PAGU\)](#) de Services aux Autochtones Canada (SAC) aide les collectivités dans les réserves à obtenir des services d'aide en cas d'urgence. Dans le cadre du PAGU, SAC fournit un financement direct aux collectivités des Premières Nations pour les aider à atténuer les dangers, s'y préparer et y réagir, en renforçant la résilience selon les quatre piliers de la gestion des urgences, soit l'atténuation, la préparation, l'intervention et le rétablissement. Le programme comprend les volets de financement suivants : Renforcement des capacités ; Intelli-Feu ; Atténuation non structurelle et préparation ; Intervention et rétablissement.

Le PAGU appuie la résilience des collectivités aux catastrophes en fournissant du financement aux Premières Nations et aux conseils tribaux pour l'embauche de coordonnateurs de la gestion des urgences. Il appuie également les initiatives d'atténuation non structurelle et de préparation pour les projets à petite échelle entrepris par les collectivités des Premières Nations dans les réserves afin de se préparer aux situations d'urgence, de les atténuer et de réduire les répercussions des catastrophes naturelles.

Le PAGU appuie les efforts d'intervention et de rétablissement lorsqu'une Première Nation est confrontée à une menace présente ou imminente qui nécessite une coordination rapide des mesures visant à protéger la santé, la sécurité ou le bien-être des personnes, ou à limiter les dommages aux biens ou à l'environnement. Le programme rembourse le coût des

activités d'intervention et de rétablissement en cas d'urgence en fonction des critères d'admissibilité du programme.

Les pouvoirs du PAGU permettent également à SAC de fournir du financement pour l'intervention et le rétablissement afin de répondre aux urgences en santé causées par des dangers naturels ou accidentels, notamment les répercussions sur la santé mentale liées aux catastrophes et les besoins en matière de traitement et de soins primaires pendant les situations d'urgence.

Afin d'améliorer la gestion des feux de forêt et les efforts d'adaptation, le [volet du programme Intelli-Feu](#) du PAGU améliore la capacité des collectivités des Premières Nations à prévenir les incendies de forêt et à s'y préparer. Il s'agit notamment de financement des services d'extinction des incendies dans les réserves. Le programme Intelli-Feu met à profit les connaissances autochtones sur l'environnement local et le terrain pour améliorer la planification d'urgence, la préparation et l'intervention en cas de feux de forêt.

SAC fournit également du financement pour la gestion des urgences sanitaires (GUS) aux collectivités des Premières Nations dans les réserves pour la préparation afin d'appuyer les activités de préparation aux urgences sanitaires dirigées par les collectivités. Il s'agit notamment de la réalisation d'évaluations des risques pour la santé et de la préparation d'outils à l'appui des plans de gestion des risques communautaires, d'appuyer les équipes communautaires de mieux-être mental et les travailleurs de première ligne et de soutenir les collectivités en offrant une formation aux premiers intervenants.

Mesure 26 : Investissements fédéraux dans la gestion des feux de forêt (intervention et opérations)

Ministère responsable : Ressources naturelles Canada
Objectifs visés : [Résilience aux catastrophes 2](#)
Soutient également : [Résilience aux catastrophes 3 et 4](#)

Au cours des cinq dernières années, le gouvernement fédéral a fait des investissements essentiels pour appuyer la gestion et l'intervention en cas de feux de forêt. Dans le budget de 2022, le gouvernement s'est engagé à verser 346,1 millions de dollars supplémentaires pour aider les provinces et les territoires à se procurer du matériel de lutte contre les incendies, pour offrir de la formation et du soutien à l'emploi aux pompiers, pour créer un centre d'expertise en gestion autochtone des incendies et pour augmenter la capacité de lutte contre les incendies dans les collectivités des Premières Nations. Les investissements du budget de 2021 visaient l'amélioration de la cartographie des forêts dans les régions nordiques où les risques de feux de forêt sont élevés et l'amélioration de la capacité du Centre interservices des feux de forêt du Canada. Le budget de 2019 prévoyait 156 millions de dollars en nouvelles ressources de gestion des urgences, dont 38,5 millions de dollars pour la gestion des feux de forêt par l'entremise de RNCAN. Une partie de cet investissement a permis d'établir le Programme quinquennal de contributions pour la résilience aux feux de forêt, qui cible des projets d'éducation du public et de partenariats, de gestion de l'information et d'élaboration d'outils. (Par exemple, fournir aux organismes de gestion des incendies les meilleurs renseignements et outils scientifiques disponibles pour appuyer la prise de décisions, accroître la prévision des risques et accélérer l'intervention en cas d'incendie). Il vise à protéger les ressources forestières et les collectivités en aidant les collectivités forestières à se préparer aux incendies extrêmes et à y réagir.

Pleins feux sur la réussite : Géosciences à l'appui de la sécurité publique et de la résilience aux changements climatiques

Dans le cadre du Programme Géoscience pour la sécurité publique de RNCAN, une surveillance préliminaire est en cours afin de mesurer et de comprendre les paramètres qui contribuent aux crues soudaines des lacs glaciaires dans les zones de fonte glaciaire et de recul relativement aux répercussions potentielles d'événements de cette nature à l'avenir.

Pour appuyer l'adaptation aux changements climatiques dans les régions de pergélisol, les scientifiques du Programme Géoscience pour le changement climatique de RNCAN ont récemment publié *Ground Ice Atlas of Canada* en tant que dossier ouvert des Services gouvernementaux Canada. Le document décrit les divers types de glace de fond et leur abondance dans le nord du Canada, en les illustrant à l'aide de 31 exemples de collectivités, de sites de développement et de milieux naturels dans l'Arctique canadien. Il compare les abondances modélisées de glace de sol aux observations sur le terrain et se concentre sur les répercussions des processus de dégel sur les terrains riches en glace (thermokarst), incluant une orientation pour les projets d'exploitation des ressources et les mesures d'adaptation liées aux changements climatiques dans le Nord.

3.1.3 Rôles du gouvernement fédéral en matière de résilience aux catastrophes

Le renforcement de la résilience aux catastrophes liées au climat comporte de multiples facettes et nécessite une gouvernance efficace, une collaboration dans l'ensemble de la société et une communication solide sur les risques de catastrophe, ainsi que des outils pour aider à lutter contre les changements climatiques. L'amélioration des capacités de préparation aux situations d'urgence, la production de données et la sensibilisation du public axées sur le renforcement de la résilience et de l'adaptation aux changements climatiques sont plus importantes que jamais.

Les rôles et les responsabilités en matière de gestion des urgences au Canada sont partagés par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et leurs partenaires, notamment les dirigeants autochtones, les gouvernements communautaires et les municipalités. Le gouvernement du Canada exerce un leadership à l'échelle nationale et internationale en ce qui a trait aux responsabilités en matière de gestion des urgences dans ses champs de compétence exclusifs et sur les terres et les propriétés sous responsabilité fédérale. Les municipalités et les citoyens ont également la responsabilité de se préparer aux catastrophes et de contribuer à la capacité communautaire d'intervenir en cas d'urgence. Comme les catastrophes surviennent le plus souvent à l'échelle locale, la première intervention en cas d'urgence est presque toujours celle des autorités locales, provinciales ou territoriales. Si un gouvernement provincial ou territorial ou une collectivité autochtone a besoin de ressources au-delà de sa capacité pour répondre à une urgence ou à une catastrophe, le gouvernement fédéral répondra aux demandes d'aide.

Gestion des urgences dans les réserves

En cas d'urgence, le gouvernement du Canada répond à toute demande d'aide d'un gouvernement provincial ou territorial, si celui-ci a besoin de ressources qui dépassent sa capacité. Sécurité publique Canada est le principal ministère responsable de la coordination de la gestion des urgences. Son travail consiste à assurer une intervention coordonnée du gouvernement du Canada. La responsabilité de soutenir les Premières Nations dans les réserves en matière de gestion des urgences revient à SAC conformément à la *Loi sur la gestion des urgences* et aux pouvoirs délégués en vertu de la *Loi sur les Indiens*.

SAC a conclu des ententes de service avec les provinces et les territoires, ainsi qu'avec d'autres partenaires de prestation de services, pour veiller à ce que les Premières Nations aient accès à des services d'aide en cas d'urgence comparables offerts aux autres résidents de leur secteur de compétence respectif et à ce que l'intervention se fasse sans retard indu. En reconnaissance du droit des peuples autochtones à l'autodétermination, SAC explore les possibilités de transition vers de nouvelles approches multilatérales où les Premières Nations sont incluses dans la gestion des urgences en tant que partenaires à part entière et égaux.

En cas d'urgence, SAC fournit des conseils et du soutien dans le cadre de son mandat et de ses pouvoirs, à la demande de la Première Nation, de la province ou du territoire touché. Après l'urgence, le gouvernement du Canada rembourse à la province, au territoire, à la Première Nation ou au partenaire de prestation de services les coûts admissibles associés à l'intervention d'urgence et au rétablissement. En cas de dommages matériels ou aux infrastructures essentielles dans une collectivité, SAC collabore avec la Première Nation pour évaluer la situation, déterminer la façon la plus efficace de réparer les dommages et assurer la prestation continue de programmes et de services à la collectivité.

Un cadre national uniforme de gestion des urgences et d'adaptation est nécessaire pour veiller à ce que personne au Canada ne soit laissé pour compte. Le gouvernement fédéral s'est engagé à travailler avec tous les ordres de gouvernement, les collectivités autochtones, la société civile, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et le milieu universitaire en augmentant la collaboration, la coordination et les ambitions pour relever l'ampleur des défis à venir. Il sera également important d'appuyer la flexibilité régionale, étant donné que les répercussions climatiques se manifestent différemment d'un bout à l'autre du pays. Malgré le leadership et l'innovation de différents acteurs jusqu'à maintenant, nos mesures d'adaptation ont souvent été réactives, limitées et mal harmonisées entre les secteurs.

La Stratégie de sécurité civile pour le Canada : Vers un 2030 marqué par la résilience (la Stratégie de sécurité civile) a été approuvée en janvier 2019 par les ministres FPT responsables de la gestion des urgences. Elle s'appuie sur les efforts FPT antérieurs en établissant des priorités pour renforcer la résilience de la société canadienne d'ici 2030. Il vise à guider les gouvernements FPT et leurs partenaires respectifs en matière de gestion des urgences dans la mise en œuvre des priorités visant à renforcer la capacité du Canada à comprendre les risques et à prévenir les catastrophes, à les atténuer, à s'y préparer, à y réagir et à s'en remettre. La Stratégie engage également les gouvernements FPT, dans leurs domaines de responsabilité, à habiliter les peuples autochtones à intégrer les connaissances traditionnelles, les programmes de sensibilisation et d'éducation dans la gestion des urgences et la réduction des risques de catastrophe.

3.2 Santé et bien-être

Tableau sommaire de santé et de bien-être	
Ministères et organismes fédéraux qui dirigent l'action	• Agence canadienne d'inspection des aliments • Agence de la santé publique du Canada • Instituts de recherche en santé du Canada • Santé Canada • Services aux Autochtones Canada
Objectifs de la Stratégie nationale d'adaptation	Santé et bien-être 1 : Les systèmes de santé disposent de l'expertise, des connaissances et des ressources nécessaires pour cibler les risques liés aux changements climatiques et prendre des mesures équitables et factuelles pour protéger la santé. Santé et bien-être 2 : Les autorités sanitaires ont déterminé la mesure dans laquelle les changements climatiques ont une incidence sur la santé et ont établi des méthodes pour suivre les répercussions futures sur la santé et évaluer les progrès réalisés en matière de protection de la santé et de réduction des risques. Santé et bien-être 3 : Les gens sont protégés contre les risques urgents pour la santé liés au climat, comme la chaleur extrême, les maladies infectieuses, les dangers d'origine alimentaire et les répercussions sur les aliments traditionnels, les piètres résultats en matière de santé mentale et autres. Santé et bien-être 4 : L'action climatique dans tous les secteurs favorise une bonne santé et priorise les mesures qui ont de multiples avantages (p. ex., la protection de la santé et l'amélioration de la durabilité environnementale).
Risques importants abordés	Risques pour la santé et le bien-être au Canada, notamment les effets néfastes sur la santé physique et mentale en raison des dangers associés aux phénomènes météorologiques extrêmes, aux vagues de chaleur, à la baisse de la qualité de l'air ambiant et à l'augmentation de l'éventail des pathogènes à transmission vectorielle.
Mesures critiques	Mesure 1 : Le programme d'intervention en cas de chaleur de Santé Canada accroît la capacité du Canada à réduire les risques pour la santé associés à la chaleur extrême, notamment par l'élaboration et la diffusion d'avertissements de chaleur par les systèmes d'avertissement et d'intervention en cas de chaleur, ainsi que par l'acquisition de connaissances, d'outils et de directives pour aider les autorités sanitaires à protéger les Canadiennes et Canadiens. Mesure 2 : ADAPTATION Santé fournit des données probantes, des conseils techniques, des outils et du soutien aux autorités de la santé et aux professionnels des systèmes de santé du Canada pour déterminer les risques climatiques auxquels ils sont confrontés et prendre des mesures pour

protéger la santé de leurs collectivités. ADAPTATION Santé s'efforce de soutenir les communautés de tous types, en particulier celles dont la capacité est moindre et celles qui sont le plus à risque.

Mesure 3 : Le Programme sur le changement climatique et l'adaptation du secteur de la santé pour les collectivités des Premières Nations et les collectivités inuites appuie les projets conçus et dirigés par les Premières Nations et les Inuits, renforçant ainsi la capacité de ces collectivités à s'adapter aux répercussions des changements climatiques sur la santé.

Mesure 4 : L'Initiative de mobilisation des connaissances et de la recherche sur les changements climatiques vise à faire progresser la recherche sur les changements climatiques et la santé.

Mesure 5 : Le Programme sur les maladies infectieuses et les changements climatiques (PMICC) appuie les outils de surveillance, d'éducation et de sensibilisation aux maladies d'origine climatique afin de mieux répondre aux risques pour la santé associés aux maladies infectieuses d'origine climatique.

3.2.1 La nécessité d'agir maintenant

Selon l'Organisation mondiale de la Santé, les changements climatiques constituent la plus grande menace pour la santé mondiale au XXI^e siècle. Comme l'indique l'évaluation scientifique nationale publiée récemment, *La santé des Canadiens et des Canadiennes dans un climat en changement*, les risques pour la santé des Canadiennes et Canadiens que posent les changements climatiques sont en croissance, et le Canada doit intensifier rapidement ses efforts pour protéger les personnes, les collectivités et les systèmes de santé. Les changements climatiques ont une incidence sur la santé en raison des maladies et des décès causés par l'exposition à des phénomènes météorologiques extrêmes (p. ex., chaleur extrême) et de l'expansion des vecteurs de maladies, comme les tiques qui transmettent la maladie de Lyme.

Bien que tous les Canadiennes et Canadiens soient à risque en raison des répercussions des changements climatiques sur la santé, le risque n'est pas le même pour tous. Ceux qui vivent déjà des inégalités dans notre société sont parmi ceux qui sont le plus susceptibles d'être touchés par des événements liés au climat. Les changements climatiques sont également susceptibles de créer de nouvelles inégalités qui ont une incidence sur la santé et le bien-être. Les adultes plus âgés, ceux qui ont des problèmes de santé physique et mentale, les personnes aux prises avec des difficultés financières et les membres de groupes en quête d'équité sont parmi les plus à risque. L'évaluation scientifique nationale souligne également que les répercussions des changements climatiques sur la santé des Premières Nations, des Inuits et des Métis sont de grande portée et qu'elles ont des répercussions disproportionnées sur leurs collectivités, notamment la sécurité et la salubrité des aliments et de l'eau, la qualité de l'air, les infrastructures, la sécurité personnelle, la santé mentale et le bien-être, les moyens de subsistance, la culture et l'identité.

La chaleur extrême et ses répercussions sur les gens qui vivent au Canada sont une préoccupation croissante. Pendant l'épisode de chaleur extrême qui a touché l'Ouest canadien en 2021, les températures ont grimpé à près de 50 °C et ont causé 619 décès, l'une des catastrophes météorologiques les plus mortelles de l'histoire du Canada. La chaleur extrême

représente un risque pour la santé de tous, mais certaines personnes sont plus touchées que d'autres, comme celles qui ont des problèmes de santé. Par exemple, 90 % des personnes qui sont mortes lors de la canicule dans l'Ouest canadien étaient âgées de 60 ans ou plus. Bien que la chaleur pose un risque pour la santé lorsque nous y sommes exposés à l'extérieur, la majorité des décès au Canada était liée à des facteurs de chaleur extrême à l'intérieur (98 % des personnes qui sont mortes lors de l'épisode de chaleur extrême de 2021 en Colombie-Britannique étaient à l'intérieur). Les foyers et les collectivités du Canada ne sont pas prêts à répondre à des vagues de chaleur extrême de plus en plus intenses et fréquentes.

En raison de l'augmentation des feux de forêt causée par le climat, la qualité de l'air dans les collectivités canadiennes est menacée par la fumée qui peut exposer des millions de personnes à des niveaux élevés de polluants atmosphériques toxiques. La fumée des feux de forêt peut causer plusieurs complications pour la santé, notamment une irritation des yeux, des oreilles, du nez et de la gorge, l'aggravation des maladies cardiovasculaires et pulmonaires et l'augmentation du risque de cancer. On estime qu'entre 570 et 2 700 décès prématurés surviennent chaque année au Canada en raison de l'exposition à la fumée des feux de forêt.

L'émergence et la résurgence de maladies infectieuses liées au climat continuent de menacer la santé et le bien-être des personnes vivant au Canada. Par exemple, le nombre de cas déclarés de maladie de Lyme a continué d'augmenter : 2 800 cas ont été enregistrés au Canada en 2021, soit le nombre le plus élevé jamais enregistré. Il s'agit d'une hausse par rapport aux 144 cas déclarés en 2009. Il faut renforcer la surveillance et la modélisation pour évaluer les risques de maladies connues et émergentes au Canada, et il faut davantage d'éducation et de sensibilisation pour communiquer ces risques aux professionnels de la santé et aux Canadiennes et Canadiens.

Les changements climatiques menacent également la salubrité et la sécurité de notre approvisionnement alimentaire. Les changements des régimes de précipitations, de la température et des phénomènes météorologiques extrêmes plus fréquents devraient accroître les risques d'introduction d'éléments nuisibles dans les aliments, notamment les agents pathogènes, les toxines et les contaminants chimiques, entraînant des maladies d'origine alimentaire et des effets négatifs sur la santé. Les changements climatiques augmentent également les risques pour la salubrité et la sécurité des aliments en raison des perturbations des systèmes alimentaires, de l'augmentation des prix des aliments et des effets nutritionnels négatifs.

Les changements climatiques ont non seulement une incidence sur la santé des personnes, mais ils menacent également la capacité des systèmes de santé sur lesquels nous comptons pour fournir des soins lorsque c'est nécessaire. Des événements extrêmes comme ceux que nous devrions voir davantage au Canada (p. ex., chaleur extrême, inondations, feux de forêt, etc.) ont déjà eu une incidence sur la capacité des systèmes de santé et des établissements de santé à fournir des soins. Des hôpitaux ont été inondés, des feux de forêt ont forcé l'évacuation des patients et la chaleur extrême a rendu impossible la réalisation de chirurgies. Les systèmes de santé doivent combler les lacunes en matière de connaissances et de capacité technique afin d'identifier les risques auxquels ils sont confrontés, et prendre des mesures pour protéger leurs opérations et protéger la santé.

3.2.2 Mesures critiques

Mesure 1 : Protéger les Canadiennes et Canadiens contre la chaleur extrême

Ministère responsable : Santé Canada
Objectifs visés : [Santé et bien-être 3](#)

Depuis 2008, le programme d'intervention en cas de chaleur de Santé Canada accroît la capacité du Canada à s'adapter et à réduire les risques pour la santé liés à la chaleur extrême. Le programme a appuyé l'élaboration de programmes de sécurité en cas de chaleur par les [systèmes d'avertissement et d'intervention en cas de chaleur](#) partout au Canada. Santé Canada, en collaboration avec des partenaires comme ECCC et des organismes provinciaux de santé publique, s'efforce de combler les lacunes en matière de données scientifiques, d'améliorer les programmes de santé liés à la chaleur et d'aider les autorités sanitaires locales à s'adapter aux changements climatiques et à protéger leurs collectivités contre la chaleur extrême.

Le programme élargi de Santé Canada sur la chaleur permettra d'améliorer et de remplir le rôle du gouvernement fédéral dans sa réponse sur les épisodes de chaleur extrême de plus en plus dangereux. Santé Canada est reconnu comme un chef de file international en matière de programmes de santé liés à la chaleur et l'adaptation. Avec des ressources accrues, ce programme comblerait des lacunes critiques en matière de données probantes et d'orientation qui entravent présentement les mesures d'adaptation aux niveaux local, provincial et territorial, en particulier en ce qui concerne l'adaptation à la chaleur intérieure, la principale cause de décès liés à la chaleur au Canada. Le programme permettrait de renforcer la capacité de recherche du Canada en matière de santé liée à la chaleur, d'accélérer l'élaboration d'initiatives d'adaptation novatrices, efficaces et équitables en matière de santé liée à la chaleur et d'accroître le soutien dont disposent les autorités sanitaires de tout le Canada pour accéder aux meilleures orientations et ressources disponibles afin d'appuyer des mesures concrètes qui protègent les personnes et les collectivités.

Mesure 2 : ADAPTATION Santé

Ministère responsable : Santé Canada
Objectifs visés : [Santé et bien-être 1 et 2 et 4](#)

Le programme national de renforcement des capacités géré de Santé Canada, [ADAPTATION Santé](#), a été lancé en 2018 pour aider les autorités de la santé à aborder les risques climatiques concernant leurs activités et la santé des collectivités qu'elles desservent. Santé Canada a communiqué des directives techniques avec les autorités sanitaires de tout le Canada et a investi environ 3,5 millions de dollars dans des projets pilotes avec 10 autorités sanitaires de cinq provinces et territoires. Grâce au soutien de Santé Canada, les régies de la santé ont pu cerner les risques complexes auxquels sont confrontés leurs opérations, leur personnel et leurs patients. Les projets comprennent des efforts novateurs visant à atténuer les effets des inondations sur la santé mentale, à favoriser un accès sécuritaire aux sources alimentaires traditionnelles et à cerner les risques pour les établissements de santé et la prestation des soins de santé.

Un programme ADAPTATIONSanté élargi s'appuiera sur les succès passés pour aider les partenaires de tout le Canada à créer des systèmes de santé résilients au climat. Grâce à la recherche, à l'élaboration de conseils techniques et au financement, le programme ADAPTATIONSanté élargira le soutien aux actions locales et régionales. Un programme ADAPTATIONSanté élargie assurera également le leadership national et soutiendra l'élaboration des données nécessaires à la protection de la santé contre les changements climatiques. Reconnaisant la nécessité de réduire les risques futurs pour la santé liés aux changements climatiques, ADAPTATIONSanté soutiendra et guidera les autorités sanitaires et les intervenants dans l'amélioration de la durabilité environnementale du secteur de la santé au Canada.

Les soins de santé au Canada sont parmi ceux qui émettent le plus de gaz à effet de serre dans le monde (environ 5 % des émissions nationales du Canada). En aidant les autorités sanitaires à réduire les émissions et à s'adapter aux impacts en même temps, ADAPTATIONSanté aidera les partenaires à trouver des moyens de protéger la santé, de réduire les coûts et d'améliorer la durabilité simultanément. Par exemple, en s'efforçant de réduire la demande d'énergie, les établissements de santé peuvent devenir plus résistants aux événements extrêmes qui peuvent perturber l'alimentation en énergie, tout en économisant de l'argent, argent pouvant être redirigé vers les soins aux patients).

Pleins feux sur la réussite : ADAPTATIONSanté

Dans le cadre du programme ADAPTATIONSanté, Santé Canada prend des mesures pour aider le secteur de la santé à se préparer aux répercussions des changements climatiques et à y réagir. En 2018, Santé Canada a versé près de 3,5 millions de dollars sur quatre ans à 10 autorités sanitaires canadiennes pour élaborer des projets pilotes portant sur les risques pour la santé liés au climat. Par exemple, la Régie de la santé des Premières Nations de la Colombie-Britannique s'occupe de la salubrité des aliments marins sur la côte Ouest, et le Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches, au Québec, traite des effets des conditions météorologiques extrêmes sur la santé mentale. Ces projets ont mené à des mesures partout au pays et à des idées sur la façon dont le système de santé du Canada peut mieux s'adapter aux changements climatiques. De plus, ces projets jettent les bases de l'adaptation pour d'autres autorités sanitaires au Canada.

Mesure 3 : Programme sur le changement climatique et l'adaptation du secteur de la santé pour les collectivités des Premières Nations et les collectivités inuites

Ministère responsable : Services aux Autochtones Canada

Objectifs visés : [Santé et bien-être 1](#)

Soutient également : [Santé et bien-être 3](#)

Le [Programme sur le changement climatique et l'adaptation du secteur de la santé](#) appuie les Premières Nations au sud du 60^e parallèle nord, les Premières Nations au nord du 60^e parallèle nord et les Inuits au moyen d'apports et de processus distincts pour déterminer les répercussions des changements climatiques sur la santé et y réagir en finançant des projets conçus et dirigés par la collectivité. Les projets antérieurs comprenaient la sécurité alimentaire traditionnelle et l'accès aux aliments traditionnels, la mobilisation des aînés, la sécurité sur le terrain, les répercussions des phénomènes météorologiques extrêmes et les répercussions des changements climatiques sur la santé mentale des jeunes.

Grâce à son appui à des projets axés sur la santé humaine et les changements climatiques, le programme permet aux collectivités :

- d'élaborer et de mettre en œuvre des plans d'action ou d'adaptation liés à la santé ;
- d'élaborer des documents de développement des connaissances et de communication ;
- d'appuyer la prise de décisions en matière d'adaptation aux niveaux local, régional et national ;
- de commencer à mettre en œuvre directement les mesures d'adaptation déterminées au moyen de ces autres processus.

Depuis sa création, 41 % des projets conçus et dirigés par les Premières Nations et les Inuits ont été financés dans le cadre du Programme, renforçant ainsi la capacité de ces collectivités à s'adapter aux répercussions des changements climatiques sur la santé.

Mesure 4 : Initiative de mobilisation des connaissances et de la recherche sur les changements climatiques

Ministère responsable : Instituts de recherche en santé du Canada

Objectifs visés : [Santé et bien-être 1](#)

Les Instituts de recherche en santé du Canada poursuivront la mise en œuvre des investissements du budget de 2017 dans la croissance propre et les changements climatiques, notamment le [Réseau canadien de recherche sur la maladie de Lyme](#) et l'[Initiative sur la sécurité alimentaire et les changements climatiques dans le Nord canadien](#) afin de respecter les engagements pris avec les ressources existantes qui appuient la recherche sur l'environnement et la santé.

Mesure 5 : Programme sur les maladies infectieuses et les changements climatiques

Ministère responsable : Agence de la santé publique du Canada

Objectifs visés : [Santé et bien-être 1](#)

Soutient également : [Santé et bien-être 3](#)

Le [Programme sur les maladies infectieuses et les changements climatiques](#) (PMICC) de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) appuie l'adaptation aux changements climatiques et la résilience par des activités de surveillance. Il donne accès à des renseignements et des outils d'éducation et de sensibilisation pour outiller les professionnels de la santé, les personnes et les collectivités qui disposent des renseignements nécessaires pour protéger et améliorer la santé contre les maladies infectieuses sensibles au climat. Le PMICC porte principalement sur la maladie de Lyme, tout comme l'avancement des travaux sur la prévention des morsures de tiques et le virus du Nil occidental. Voici les principaux résultats :

- renforcer la capacité de promouvoir des activités ciblées de modélisation des risques liés aux maladies transmises par les tiques et les moustiques afin d'appuyer la prise de décisions fédérales-provinciales-territoriales;
- création de nouvelles cartes des risques, de nouveaux modèles et de nouveaux rapports pour la maladie de Lyme et le virus du Nil occidental;
- collaborer avec les homologues provinciaux et territoriaux pour améliorer la surveillance des maladies transmises par les tiques au Canada, en tirant parti des travaux sur la maladie de Lyme;
- renforcer les capacités au sein de l'ASPC pour appuyer le diagnostic en laboratoire des infections concomitantes liées aux maladies transmises par les tiques;
- faire progresser les activités d'éducation et de sensibilisation du public en mettant l'accent sur la maladie de Lyme (p. ex., campagnes annuelles de sensibilisation, exposition itinérante sur les tiques chez les enfants en partenariat avec le Musée des sciences et de la technologie).

Pleins feux sur la réussite : Fonds du programme de maladies infectieuses et de changements climatiques

Depuis son lancement en 2017, le Fonds du programme de maladies infectieuses et de changements climatiques de l'ASPC a permis la création de partenariats, d'outils, de renforcement des capacités et de mobilisation des connaissances nouveaux et novateurs. Il s'agit notamment d'un concours national d'affiches avec plus de 700 soumissions ; d'un programme d'études pour les élèves de 6^e année ; d'une enquête nationale de référence sur la sensibilisation aux maladies transmises par les tiques à l'intention des vétérinaires, des propriétaires d'animaux de compagnie, des chasseurs et des pêcheurs ; de vidéos et de contenu novateur sur l'Atlas climatique du Canada (tiques, moustiques, maladies d'origine hydrique) ; et de l'expansion d'une application scientifique citoyenne dans la plupart des provinces du Canada pour appuyer la surveillance et fournir des ressources locales utiles sur les tiques et les maladies transmises par les tiques. À ce jour, 33 projets totalisant 10,3 millions de dollars ont été financés.

3.2.3 Rôles du gouvernement fédéral en matière de santé et de bien-être

La COVID-19 a clairement indiqué que la protection de la santé des Canadiennes et Canadiens exige un travail d'équipe de la part de tous les ordres de gouvernement. Les provinces et les territoires jouent un rôle de premier plan dans le financement, la réglementation et l'administration des soins de santé au Canada, la protection et la promotion de la santé publique et la mise en œuvre de mesures et d'interventions d'urgence liées à la santé. Le gouvernement du Canada s'efforce de soutenir la recherche, d'accéder aux meilleures données disponibles en matière de santé, de faciliter l'échange de données et de renseignements, d'appuyer les efforts d'intervention d'urgence en santé et la planification de la préparation et d'assurer le leadership nécessaire pour veiller à ce que tous les Canadiennes et Canadiens aient accès à des soins de santé de qualité. Grâce aux efforts de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, le gouvernement fédéral collabore avec des partenaires pour assurer la salubrité de l'approvisionnement alimentaire du Canada.

Dans certains contextes, comme la santé des Inuits et des membres des Premières Nations qui vivent dans les réserves, le gouvernement du Canada joue un rôle plus direct dans la prestation des services de santé. Le gouvernement du Canada continue de travailler avec les Premières Nations, les Inuits et les autorités locales de la santé sur des initiatives d'adaptation à la santé climatique et veillera à ce que ces efforts soient coordonnés avec les mesures offertes à tous les Canadiennes et Canadiens afin d'obtenir des avantages équitables pour les Premières Nations et les Inuits.

Ce travail d'équipe sera essentiel pour protéger la santé contre les changements climatiques. Par exemple, au cours des premières étapes de la pandémie de COVID-19, Santé Canada a aidé les provinces, les territoires et les autorités sanitaires locales à adapter les programmes relatifs à la chaleur extrême afin de les harmoniser avec les lignes directrices pour la COVID-19 et les nouvelles pratiques exemplaires internationales.

Le gouvernement du Canada travaille en partenariat avec les provinces, les territoires et les autorités locales de la santé pour effectuer la surveillance des maladies et améliorer la prévention, notamment pour la maladie de Lyme et d'autres maladies qui augmenteront au Canada en raison des changements climatiques. En collaborant avec les autorités sanitaires provinciales et territoriales, le gouvernement du Canada peut surveiller les tendances à l'échelle nationale et appuyer davantage les provinces et les territoires à prendre des mesures fondées sur des données probantes pour protéger la santé de tous.

Les autorités sanitaires de tout le Canada ont établi des partenariats qui seront essentiels à l'adaptation aux changements climatiques. En s'appuyant sur cette collaboration existante entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les autorités locales de la santé, il sera nécessaire que les systèmes de santé s'adaptent et remplissent leur rôle dans la protection de la santé de tous les Canadiennes et Canadiens.

Handicap, accessibilité et inclusion pour l'adaptation

Pour réaliser les priorités du Canada en matière d'adaptation, il faut inclure les groupes historiquement marginalisés dans les processus décisionnels afin que les mesures soient inclusives et accessibles à tous les Canadiennes et Canadiens. La recherche montre que les Canadiennes et Canadiens handicapés sont exposés à de plus grands risques climatiques, notamment une augmentation du taux de mortalité attribuable à des phénomènes météorologiques extrêmes. Les gouvernements et l'industrie devront prendre des mesures pour tenir compte des personnes handicapées et les inclure dans les plans du Canada visant l'adaptation aux changements climatiques afin de contrer ces risques disproportionnés.

Pour les personnes handicapées, leur exclusion de la planification de l'adaptation aux changements climatiques peut être une question de vie ou de mort. Dans le cadre de la Stratégie nationale d'adaptation, le gouvernement du Canada s'est engagé à offrir des possibilités aux partenaires, aux intervenants, aux collectivités autochtones, et aux homologues provinciaux et territoriaux afin de mettre en place des mesures inclusives qui répondent aux besoins uniques des personnes handicapées.

À l'avenir, les mesures clés pourraient comprendre :

- la mise en œuvre d'une perspective des personnes handicapées pour les futurs programmes et initiatives, notamment l'harmonisation avec la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et la *Loi canadienne sur l'accessibilité* ;
- les personnes handicapées sont incluses dans les structures de gouvernance de l'adaptation pour refléter le principe « Rien sans nous » ;
- la conception réfléchie de programmes d'infrastructure visant à améliorer l'accessibilité tout en atteignant les objectifs d'atténuation du climat;
- les systèmes de communication et d'alerte précoce tiennent compte des besoins des personnes handicapées partout au Canada.

3.3 Nature et biodiversité

Tableau sommaire – Nature et biodiversité	
Ministères et organismes fédéraux qui dirigent l'action	• Environnement et Changement climatique Canada • Parcs Canada • Pêches et Océans Canada • Ressources naturelles Canada
Objectifs de la Stratégie nationale d'adaptation	Nature et biodiversité 1 : Les activités humaines sont transformées pour arrêter et inverser la perte de biodiversité et améliorer la connectivité et la résilience des écosystèmes. Nature et biodiversité 2 : Les peuples, les organisations et les collectivités exercent leur autodétermination sur leurs terres, leurs eaux et leurs territoires dans le cadre d'initiatives d'intendance des écosystèmes visant à s'adapter aux changements climatiques. Nature et biodiversité 3 : Utilisation accrue de solutions axées sur la nature pour accroître la résilience, réduire la dépendance et le stress sur les infrastructures grises, et accroître les avantages sociaux de la nature. Nature et biodiversité 4 : Les écosystèmes les plus touchés par les changements climatiques sont surveillés, restaurés et gérés de manière à assurer leur viabilité continue et leur capacité d'adaptation.
Risques importants abordés	Risques pour les écosystèmes et les espèces du Canada, notamment les menaces pour la biodiversité, la résilience des écosystèmes et la capacité des écosystèmes à fournir une gamme d'avantages aux gens (régulation du climat, fourniture de ressources naturelles, habitat et accès à des activités et à des ressources importantes sur le plan culturel).
Mesures critiques	Mesure 1 : Le Fonds pour des solutions climatiques naturelles pour tirer parti de la capacité inhérente des écosystèmes naturels à séquestrer le carbone et à réduire les concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre. Mesure 2: Le Patrimoine naturel du Canada amélioré met l'accent sur la conservation des terres et des eaux douces du Canada, la protection des espèces, la promotion de la réconciliation avec les Autochtones et l'amélioration de l'accès à la nature. Mesure 3 : Le Programme des zones de protection marines poursuit les efforts visant à atteindre l'objectif de conserver 25 % des océans du Canada d'ici 2025 et 30 % d'ici 2030. Mesure 4 : Le Programme national des corridors écologiques appuie l'établissement de corridors écologiques dans des zones clés partout au

Canada afin d'aider les espèces à s'adapter aux changements climatiques et de contribuer à arrêter et à inverser la perte de biodiversité.

Mesure 5 : Le Fonds de restauration des écosystèmes aquatiques appuie les activités de restauration visant à atténuer les répercussions des changements climatiques sur les milieux côtiers et marins.

3.3.1 La nécessité d'agir maintenant

Les changements climatiques et la nature sont inextricablement liés. Les changements climatiques sont un facteur clé de la destruction des écosystèmes et de la perte de biodiversité – les espèces et les habitats dont elles dépendent changent et, dans certains cas, disparaissent en réponse aux changements climatiques. Les écosystèmes dégradés par l'augmentation des températures, les inondations et les feux de forêt, à leur tour, rendent les Canadiennes et Canadiens plus vulnérables à ces mêmes dangers et impacts climatiques. En même temps, la nature est aussi l'un de nos plus grands alliés dans la lutte contre ces changements, car elle aide à protéger les collectivités contre les répercussions connexes.

L'adaptation aux changements climatiques et la nature se recoupent de deux grandes façons. Premièrement, les avantages fournis par des écosystèmes sains peuvent être mis à profit pour améliorer la résilience des particuliers aux changements climatiques (p. ex., restauration et protection des terres humides pour atténuer les inondations). Il peut s'agir de l'adaptation axée sur la nature. Deuxièmement, comme l'environnement naturel du Canada est lui-même vulnérable aux impacts climatiques, nous devons nous assurer que les écosystèmes sont résilients. Il s'agit de la résilience des écosystèmes, ou de l'adaptation axée sur la nature, qui peut aider à restaurer, à protéger et à maintenir les avantages essentiels que la nature nous fournit, comme la nourriture, l'eau propre, le sol productif, la lutte antiparasitaire naturelle, la pollinisation, le contrôle des inondations et de l'érosion et la séquestration du carbone.

Il est urgent d'agir à tous les niveaux sur ces deux fronts pour accroître la résilience tout en préservant le patrimoine naturel du Canada.

3.3.2 Mesures critiques

Mesure 1 : Fonds pour des solutions climatiques naturelles

Ministères responsables : Ressources naturelles Canada ; Environnement et Changement climatique Canada ; Agriculture et Agroalimentaire Canada

Objectifs visés : [Nature et biodiversité 3](#)

Le [Fonds pour des solutions climatiques naturelles](#) (4 milliards de dollars) vise à tirer parti de la capacité inhérente des écosystèmes naturels à séquestrer le carbone et à réduire les concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre. Ce fonds appuie trois programmes fédéraux, soit le Programme 2 milliards d'arbres (3,2 milliards de dollars), le Fonds des solutions climatiques axées sur la nature (631 millions de dollars, avec un financement supplémentaire de 780 millions de dollars proposé dans le budget de 2022) et les Solutions agricoles pour le climat (185 millions de dollars, plus 200 millions de dollars dans le budget de 2021, et 470 millions de dollars supplémentaires proposés dans le budget de 2022) (voir la section Économie et travailleurs).

Mesure 1.1 : Programme 2 milliards d'arbres

Ministère responsable : Ressources naturelles Canada
Objectifs visés : [Nature et biodiversité 3](#)

Le programme [2 milliards d'arbres](#) du Fonds pour des solutions climatiques naturelles investira jusqu'à 3,2 milliards de dollars d'ici 2031 pour aider les provinces, les territoires, les organismes tiers (à but lucratif et sans but lucratif) et les organisations autochtones à planter deux milliards d'arbres partout au Canada. La plantation de deux milliards d'arbres constitue une étape importante pour le Canada dans sa lutte contre la double crise des changements climatiques et de la perte de biodiversité. Ces mesures ont plusieurs avantages, comme l'augmentation de la résilience des forêts aux changements climatiques et la réduction des risques que courent les collectivités en cas de catastrophes naturelles comme les inondations et les feux de forêt.

Mesure 1.2 : Fonds des solutions climatiques axées sur la nature

Ministère responsable : Environnement et Changement climatique Canada
Objectifs visés : [Nature et biodiversité 4](#)

Le [Fonds des solutions climatiques axées sur la nature](#) appuie des projets de conservation, de restauration et d'amélioration des terres humides, des tourbières et des prairies afin de stocker le carbone. Les projets seront axés sur la conservation, la restauration et l'amélioration de la gestion d'habitats importants pour les oiseaux migrateurs, les espèces en péril et d'autres espèces d'importance culturelle ou socioéconomique pour les collectivités. Ce programme est un fonds de 631 millions de dollars sur 10 ans pour protéger la nature comme elle nous protège. Les activités de 2021-2022 à 2030-2031 viseront à réduire de 2 à 4 mégatonnes d'émissions de gaz à effet de serre par année de 2030 à 2050 et par la suite.

Mesure 2 : Programme des zones de protection marines

Ministère responsable : Pêches et Océans Canada
Objectifs visés : [Nature et biodiversité 4](#)

Le [Programme des zones de protection marines](#) (976 millions de dollars) vise à protéger 25 % des océans du Canada d'ici 2025 et 30 % d'ici 2030.

Les réseaux de zones de protection et de zones de protection marines aident à conserver et à protéger les espèces et les populations marines, la diversité des écosystèmes dont dépendent les organismes marins et les endroits spéciaux comme les canyons sous-marins et les bouches hydrothermales. Ces zones protégées contribuent à améliorer la résilience des espèces et leur adaptation aux pressions futures et, au fil du temps, soutiennent les économies locales et les collectivités côtières qui dépendent des ressources halieutiques.

Mesure 3 : Patrimoine naturel du Canada amélioré

Ministère responsable : Environnement et Changement climatique Canada

Objectifs visés : [Nature et biodiversité 4](#)

L'initiative d'[amélioration du Patrimoine naturel du Canada](#) (2,3 milliards de dollars) vise à conserver jusqu'à 1 million de kilomètres carrés de terres et d'eaux intérieures supplémentaires afin d'atteindre l'objectif du Canada de conserver 25 % des terres et des eaux du Canada d'ici 2025, notamment par l'entremise des réserves nationales de faune et des zones de protection et de conservation autochtones. Dans le cadre du programme, des milliers d'emplois seront créés dans la conservation et la gestion de la nature, et les plans viseront à accélérer la création de nouvelles aires protégées provinciales et territoriales, à appuyer les gardiens autochtones et à prendre des mesures pour conserver les espèces prioritaires qui risquent de disparaître, notamment par l'entremise de partenariats avec les peuples autochtones. Ce travail comprend également les négociations de l'Accord sur la nature avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, visant à accroître les mesures coordonnées en vue d'atteindre les cibles fédérales en matière de nature (25 % d'ici 2025, 30 % d'ici 2030, protection des espèces en péril, etc.).

Mesure 4 : Programme national des corridors écologiques

Ministère responsable : Agence Parcs Canada

Objectifs visés : [Nature et biodiversité 4](#)

Le [Programme national des corridors écologiques](#) (60,6 millions de dollars) appuiera l'établissement de corridors écologiques dans des régions clés partout au Canada. Ces corridors aideront les espèces à s'adapter aux changements climatiques et contribueront à stopper et à inverser la perte de biodiversité. Parcs Canada collaborera avec d'autres ordres de gouvernement, des partenaires, des experts et des peuples autochtones afin d'élaborer des critères nationaux pour la désignation des corridors et la cartographie des endroits où ils seraient bénéfiques pour la conservation de la biodiversité. Les espèces changeront leurs aires de répartition dans le paysage en réponse au réchauffement climatique. Si les populations fauniques sont isolées dans des parcelles d'habitat confinées à des aires protégées, il est peu probable qu'elles survivent à long terme. Ce programme est essentiel au maintien de l'intégrité écologique des aires protégées et de conservation existantes et permettra de s'assurer que les espèces et les processus écologiques peuvent s'adapter aux changements climatiques.

Mesure 5 : Fonds de restauration des écosystèmes aquatiques

Ministère responsable : Pêches et Océans Canada

Objectifs visés : [Nature et biodiversité 4](#)

Le [Fonds de restauration des écosystèmes aquatiques](#) appuie les activités de restauration qui répondront aux répercussions des changements climatiques sur les milieux côtiers et marins. Il s'appuie sur le succès du Fonds pour la restauration côtière. Le programme renouvelé et élargi appuiera les projets de restauration des écosystèmes aquatiques pour répondre aux causes profondes des répercussions sur les milieux côtiers et marins, en assurant la durabilité à long terme des habitats aquatiques et les solutions climatiques axées sur la nature qu'ils offrent.

3.3.3 Rôles du gouvernement fédéral en matière de nature et de biodiversité

Les mesures décrites ci-dessus sont en grande partie des programmes conventionnels visant à restaurer et à protéger la nature. Les objectifs d'adaptation peuvent être appuyés comme avantage conjoint de ces programmes puisque, de façon générale, les écosystèmes sains ont tendance à être plus résilients aux impacts climatiques et, par conséquent, ils peuvent réduire les dommages causés par les impacts climatiques dans les régions avoisinantes.

Cependant, à mesure que l'urgence de s'adapter augmente, il est essentiel que les efforts à tous les niveaux en matière de conservation et de biodiversité tiennent compte plus directement des efforts d'adaptation et les soutiennent. Il ne suffit plus que l'adaptation soit mise de l'avant simplement pour profiter des efforts plus vastes. Le gouvernement fédéral partage la compétence sur la nature avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux et les peuples autochtones. À cet égard, il s'agit d'une occasion pour les gouvernements, les peuples autochtones et les secteurs à but lucratif et sans but lucratif de travailler ensemble ouvertement et d'appuyer des résultats plus solides à l'intersection de la nature et de l'adaptation, en s'appuyant sur les collaborations positives et étendues, les partenariats et les investissements existants.

En tant que plus important propriétaire foncier au Canada, le gouvernement fédéral joue un rôle clé à cet égard et a établi des objectifs nationaux et internationaux en matière de biodiversité. Ces objectifs comprennent la conservation d'un quart des terres du Canada et d'un quart de ses océans d'ici 2025, et la conservation de 30 % d'ici 2030. Le gouvernement du Canada s'efforce d'atteindre ces objectifs avec ses partenaires en créant des habitats plus sains pour les espèces en péril et en améliorant l'environnement naturel du Canada.

Le gouvernement du Canada travaillera bilatéralement avec les provinces et les territoires et explorera la façon de tirer parti des programmes de conservation existants pour favoriser plus directement les résultats en matière d'adaptation.

Le travail du gouvernement du Canada à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre des objectifs d'adaptation du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 fera également progresser les efforts dans ce domaine. La 15^e Conférence des Parties (COP15) à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, tenue à Montréal (Québec), est une importante conférence internationale qui réunit des milliers de délégués pour établir de

nouveaux objectifs et élaborer un plan d'action pour la nature au cours de la prochaine décennie. Les priorités du Canada pour la COP15 comprenaient la poursuite de la promotion de la collaboration internationale pour protéger la nature et mettre fin à la perte de biodiversité dans le monde. Les cibles liés à l'adaptation du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 seront incluses et mises en œuvre dans le cadre de la Stratégie nationale d'adaptation du Canada.

3.4 Infrastructures résilientes

Tableau sommaire – Infrastructures résilientes	
Ministères et organismes fédéraux qui dirigent l'action	• Conseil canadien des normes • Conseil national de recherches du Canada • Infrastructure Canada • Services aux Autochtones Canada • Transports Canada
Objectifs de la Stratégie nationale d'adaptation	Infrastructure 1 : Des normes techniques ont été mises à jour ou élaborées pour intégrer les changements climatiques dans toutes les décisions de localisation, de planification, de conception, de gestion, d'adaptation, d'exploitation et d'entretien des systèmes d'infrastructure tout au long de leur cycle de vie. Infrastructure 2 : La prise de décisions en matière d'infrastructure publique et privée est éclairée par des évaluations et une planification des risques climatiques à l'échelle du système. Infrastructure 3 : Les décisions en matière d'infrastructure accordent la priorité aux avantages pour les populations marginalisées et celles des régions à risque élevé. Infrastructure 4 : Tous les nouveaux investissements dans les infrastructures appliquent des critères de résilience et adoptent des directives, des normes et des données de conception futures sur les changements climatiques afin de maximiser les avantages à long terme des résultats en matière d'infrastructure.
Risques importants abordés	Il s'agit des risques pour les infrastructures découlant des phénomènes météorologiques extrêmes et des répercussions à évolution lente, comme les dommages aux maisons, aux bâtiments et aux infrastructures essentielles causés par les fortes précipitations, le dégel du pergélisol, l'érosion côtière, les vents violents et les inondations ; la probabilité accrue de pannes de courant et de pannes de réseau et le risque accru de défaillances de l'infrastructure en cascade découlant de dangers liés au climat, comme les feux de forêt et les épisodes de chaleur extrême.
Mesures critiques	Mesure 1 : Le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes aide les collectivités à demeurer résilientes aux événements extrêmes, comme les inondations, les feux de forêt et la sécheresse, en investissant dans des projets d'infrastructure structurelle et naturelle qui accroissent la résilience aux changements climatiques. Mesure 2 : Le Fonds pour les infrastructures naturelles appuie des projets qui utilisent des approches naturelles ou hybrides pour obtenir des résultats traditionnels en matière d'infrastructure, tout en offrant d'importants avantages connexes, comme une résilience accrue aux changements climatiques, l'amélioration de la santé et du bien-être, l'accès à la nature,

l'amélioration de la qualité de l'environnement et l'amélioration de la biodiversité et des habitats.

Mesure 3 : L'Initiative sur l'environnement bâti résilient aux changements climatiques et le **Programme de normes pour des infrastructures résilientes** fournissent les connaissances nécessaires pour adapter l'infrastructure publique du Canada, au besoin, éclairer les changements aux codes du bâtiment et des infrastructures et créer des guides, des normes, des outils et des solutions techniques pour la résilience aux changements climatiques, en s'appuyant sur le travail de base effectué dans le cadre de la récente Initiative sur les immeubles résilients aux changements climatiques et les infrastructures publiques de base.

Mesure 4 : Le Fonds national des corridors commerciaux appuie les projets d'infrastructure, notamment ceux qui aident le système de transport et les grands corridors commerciaux à résister aux effets des changements climatiques.

Mesure 5 : Le Fonds d'infrastructure pour les Premières Nations appuie la réduction des risques de catastrophe aux infrastructures dans les réserves afin de promouvoir la santé et la sécurité des collectivités, de protéger les infrastructures et de soutenir la résilience des collectivités.

Mesure 6 : S'attaquer aux risques liés au climat pour les communautés des Premières nations dans les réserves par le biais du **Programme d'immobilisations et d'entretien**.

Mesure 7 : L'Initiative Soutenir des infrastructures résilientes accroît la résilience des infrastructures aux changements climatiques en appuyant des décisions plus éclairées et à long terme dans le contexte d'un climat en évolution rapide. L'initiative permettra d'accroître les données, les preuves et les connaissances; d'appuyer la création de directives, de normes et de codes; d'éclairer la capacité de planification intégrée et, ultimement, de façonner les décisions d'investissement en immobilisations.

3.4.1 La nécessité d'agir maintenant

Les infrastructures constituent l'épine dorsale matérielle de nos vies et de nos collectivités. Elles nous permettent d'avoir accès à des services essentiels, notamment les transports, les soins de santé, les services publics, les communications et le commerce. Notre infrastructure comprend des infrastructures bâties, comme des maisons, des ponts et des barrages, ainsi que des infrastructures naturelles, comme des milieux humides, des marais salés et des forêts urbaines.

Les changements climatiques ont des répercussions sur les systèmes et les services d'infrastructure, notamment sur les biens individuels, mais aussi des répercussions en cascade qui peuvent entraîner des pertes de vie, des dommages coûteux aux collectivités et la perturbation des services essentiels. La vaste mobilisation tout au long du processus de la SNA a fait ressortir plusieurs défis à relever en matière d'infrastructures dans le cadre de l'approche élargie de l'adaptation aux changements climatiques à l'échelle du Canada. Cela inclut les suivants :

- Les décisions en matière d'infrastructures sont encore fondées sur des données et des pratiques historiques sur le climat qui ne tiennent pas compte des risques et des

répercussions climatiques futurs, ce qui se traduit par des constructions de nouvelles infrastructures vulnérables aux changements climatiques.

- La prise de décisions en matière d'infrastructures, de la planification à l'exploitation et à l'entretien, se fait en fonction de chaque actif dans une perspective à court terme, sans tenir compte des interdépendances et des avantages à long terme des systèmes et des services d'infrastructure, ce qui réduit les possibilités de renforcer la résilience systémique.
- Les changements climatiques rendent la situation encore plus difficile pour les personnes et les collectivités qui doivent composer avec des vulnérabilités préexistantes et des inégalités systémiques liées aux infrastructures, comme les déficits en matière d'infrastructure et les écarts en matière de financement.
- Les investissements dans les infrastructures ne maximisent pas les avantages à long terme, notamment la résilience aux changements climatiques, car les investisseurs privés et publics n'ont pas accès à une approche systématique et éclairée pour orienter intentionnellement la répartition des fonds publics et privés.

De plus, le Conseil des académies canadiennes a déterminé que les infrastructures sont le secteur de potentiel de résilience aux changements climatiques le plus important au Canada, en fonction de la proportion de dommages qui peuvent être évités grâce à des politiques et des programmes d'adaptation en appui à des solutions proactives et préventives.

3.4.2 Mesures critiques

Mesure 1 : Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes

Ministère responsable : Infrastructure Canada
Objectifs visés : [Objectif transversal 4](#)

Le [Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes](#) (FAAC) a aidé les collectivités à demeurer résilientes aux événements extrêmes, comme les inondations, les feux de forêt et les sécheresses, en investissant dans des projets d'infrastructure bâtie et naturelle. En s'appuyant sur un investissement initial de 2 milliards de dollars, le budget de 2021 a alloué 1,375 milliard de dollars de plus au FAAC sur 12 ans, présentant un volet pour les petits projets avec un minimum de 10 % du financement dirigé aux bénéficiaires autochtones. Les projets financés par le FAAC appliquent une évaluation de la résilience dans le cadre du processus de demande, en veillant à ce que le financement fédéral soit lié à l'avancement de la résilience climatique. De plus, l'augmentation de la résilience des collectivités est évaluée comme l'un des principaux critères du programme.

Le FAAC recevra un nouvel investissement supplémentaire de près de 489 millions de dollars au cours des dix prochaines années pour fournir des immobilisations qui assurent la continuité du soutien aux collectivités canadiennes le plus rapidement possible, compte tenu de l'urgence des mesures d'adaptation.

Pleins feux sur la réussite : Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes d'Infrastructure Canada

À ce jour, le FAAC a engagé un total de 2,2 milliards de dollars pour 72 projets d'infrastructure à l'échelle du pays qui aident les collectivités à mieux se préparer et à mieux résister aux répercussions potentielles des catastrophes naturelles, à prévenir les défaillances des infrastructures et à protéger les Canadiennes et Canadiens. Voici quelques exemples de projets approuvés à ce jour :

- Le FAAC a engagé 214 millions de dollars en financement fédéral pour assurer la sécurité et la durabilité à long terme du réseau d'approvisionnement en eau de la Ville d'Iqaluit au Nunavut grâce à l'excavation du réseau et à la création d'un nouveau réservoir permettant d'améliorer le réseau de distribution d'eau de la Ville. Les infrastructures nouvelles et améliorées seront construites pour atténuer les répercussions actuelles et futures des changements climatiques, notamment la fonte du pergélisol et les sécheresses graves.
- Le FAAC a investi 10 millions de dollars dans la région de York, en Ontario, pour planter des milliers d'arbres dans les régions urbaines et les forêts urbaines. Ce projet aidera à protéger les résidents de la région de York contre la chaleur extrême, les inondations et l'érosion, tout en offrant des avantages connexes comme la séquestration du carbone et l'amélioration de la qualité de l'air.
- Le FAAC a versé 16 millions de dollars à la Ville de Victoriaville, au Québec, pour protéger et sécuriser l'approvisionnement en eau potable de la Ville. Le projet augmentera la résilience aux sécheresses et aidera à protéger les résidents contre les incendies en réduisant le nombre de résidents qui n'ont pas accès à des services essentiels. Il aidera également à réduire les pertes économiques locales, tout en améliorant la capacité de stockage de l'eau de la collectivité.

Mesure 2 : Fonds pour les infrastructures naturelles

Ministère responsable : Infrastructure Canada
Objectifs visés : [Nature et biodiversité 3](#)

Le [Fonds pour les infrastructures naturelles](#) (200 millions de dollars) appuie des projets qui utilisent des approches naturelles ou hybrides pour protéger l'environnement naturel, soutenir des collectivités saines et résilientes et contribuer à la croissance économique et aux emplois. Le Fonds procurera de multiples avantages aux collectivités partout au Canada, notamment l'augmentation de la résilience aux changements climatiques, l'atténuation des émissions de carbone, l'amélioration de la qualité de l'environnement et la promotion de l'accès de la population à la nature.

Mesure 3 : Codes et normes pour une infrastructure résiliente aux changements climatiques

Ministères responsables : Infrastructure Canada ; Conseil national de recherches du Canada ; Conseil canadien des normes

Objectifs visés : [Infrastructure 1](#)

Infrastructure Canada, en partenariat avec le Conseil national de recherches du Canada et le Conseil canadien des normes, dirige l'[Initiative sur l'environnement bâti résilient aux changements climatiques \(IEBRCC\)](#) et le [Programme de normes pour des infrastructures résilientes \(PNIR\)](#). L'IEBRCC cherchera des occasions de soutenir et d'accélérer l'adoption de la résilience aux changements climatiques dans la conception des bâtiments et des infrastructures, les outils de gestion des actifs, les guides, les codes et les normes grâce à la recherche et aux projets pilotes. En complément, le PNIR mènera l'élaboration de stratégies de normalisation et appuieront leur adoption pour favoriser l'intégration des concepts d'adaptation aux changements climatiques, améliorer la résilience et appuyer la prise de décisions éclairées pour les infrastructures et les bâtiments.

Mesure 4 : Fonds national des corridors commerciaux

Ministères responsables : Transports Canada

Objectifs visés : [Infrastructure 4](#)

Le [Fonds national des corridors commerciaux](#) (FNCC) a reçu 4,6 milliards de dollars pour aider à financer des projets d'infrastructure au Canada. Les projets d'infrastructure comprennent des travaux dans les aéroports, les ports, les chemins de fer, les installations de transport et les routes d'accès. Ces projets améliorent la circulation des marchandises et des personnes au Canada, augmentent la circulation des marchandises à l'intérieur et à l'extérieur du Canada, aident le système de transport à résister aux effets des changements climatiques et à mieux s'adapter aux nouvelles technologies et à l'innovation, et répondent aux besoins de transport des collectivités de l'Arctique et du Nord.

Mesure 5 : Fonds d'infrastructure pour les Premières Nations

Ministère responsable : Services aux Autochtones Canada

Objectifs visés : [Infrastructure 3](#)

Le volet Atténuation structurelle du [Fonds d'infrastructure pour les Premières Nations](#) (FIPN), administré par Services aux Autochtones Canada, offre un soutien pour la réduction des risques de catastrophe aux infrastructures dans les réserves. Le FIPN finance des projets d'infrastructure qui atténuent et éliminent les dangers en évitant les impacts aux personnes et aux infrastructures et en modifiant la conception et la construction des infrastructures pour les rendre plus résilientes aux dangers.

Mesure 6 : Programme d'immobilisations et d'entretien

Ministère responsable : Services aux Autochtones Canada

Objectifs visés : [Infrastructure 3](#)

Le [Programme d'immobilisations et d'entretien](#) investit dans les infrastructures communautaires des Premières Nations dans les réserves, notamment dans des mesures visant à atténuer les risques liés au climat auxquels les collectivités sont confrontées, comme l'atténuation des inondations et le contrôle de l'érosion.

Mesure 7 : Soutenir des infrastructures résilientes

Ministère responsable : Infrastructure Canada

Objectifs visés : [Infrastructure 1](#)

Soutient également : [Infrastructure 2 et 4](#)

En 2021, le ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités a reçu le mandat de créer des trousseaux d'outils climatiques libres d'accès pour aider les propriétaires d'infrastructures et les investisseurs à concevoir des projets qui contribuent à la voie du Canada vers la carboneutralité. En s'appuyant sur cet engagement, Infrastructure Canada concevra des trousseaux d'outils sur le climat qui fourniront des données, des recherches, des normes et des lignes directrices, ainsi que des études de cas. Il s'agira de conseils propres aux endroits et aux types d'actifs afin de réduire les risques liés au climat pour les infrastructures. De plus, un bassin d'experts sera établi afin de fournir un soutien direct aux collectivités de tout le pays pour l'application des outils, ce qui permettra de mettre en œuvre des mesures d'adaptation et d'atténuation des gaz à effet de serre.

Le ministre de l'Infrastructure et des Collectivités a également reçu le mandat de s'appuyer sur les fondements du FAAC pour continuer de chercher des occasions d'étendre la construction d'infrastructures résilientes aux changements climatiques partout au Canada, surtout dans les collectivités les plus à risque.

Reconnaissant que les codes, les normes et les lignes directrices adaptés au climat offrent une occasion importante d'accroître la résilience tout au long du cycle de vie des infrastructures, Infrastructure Canada accélérera et amplifiera le travail à cet égard pour les domaines prioritaires en matière de risque grâce à un financement accru et soutenu du Conseil national de recherches et du Conseil canadien des normes. Ces fonds permettront d'entreprendre une gamme élargie de travaux, notamment par l'élaboration et la mise à jour de directives et de normes pratiques et ciblées pour répondre à l'aggravation des répercussions des changements climatiques (p. ex., pour la projection des risques d'inondation et leur atténuation dans les collectivités urbaines, rurales, éloignées et côtières). Ils permettront également de créer des produits de connaissances et de la formation interactive adaptée aux besoins des municipalités, de l'approvisionnement public et privé et des professionnels de la conception.

Infrastructure Canada exigera des objectifs en matière de résilience climatique dans le cadre des futurs programmes de financement, ce qui touchera un éventail d'actifs, notamment le transport en commun, les infrastructures relatives à l'eau et les actifs communautaires. Les exigences en matière de résilience comprennent des évaluations de la résilience, des

données de conception futures tenant compte des changements climatiques, des lignes directrices, des normes et des codes, ainsi que des critères propres aux dangers, ce qui inclut des incitatifs pour les projets d'infrastructure naturels ou hybrides.

Les initiatives d'infrastructures résilientes aux changements climatiques permettront de s'assurer que les décideurs et les professionnels sont bien outillés pour cerner les principaux risques auxquels sont confrontés leurs actifs et leurs systèmes d'infrastructure et pour déterminer des solutions appropriées à l'échelle locale, améliorant ainsi la résilience des collectivités aux changements rapides du climat.

Pleins feux sur la réussite : Initiative sur les bâtiments résilients aux changements climatiques et les infrastructures publiques de base

Entre 2016 et 2021, Infrastructure Canada (INFC) a investi 42,5 millions de dollars dans [l'Initiative sur les bâtiments résilients aux changements climatiques et les infrastructures publiques de base](#), qui a permis d'entreprendre des travaux novateurs visant à intégrer la résilience aux changements climatiques dans la conception, les guides et les codes des bâtiments et des infrastructures. Les principaux produits livrables comprenaient des données climatiques prospectives de calibre mondial pour plus de 660 emplacements au Canada qui seront utilisés par les codes et les normes du bâtiment et de l'infrastructure, des lignes directrices pour les bâtiments résistants aux inondations et un [Guide national sur les incendies en milieu périurbain](#) (le Guide).

Le Guide contient entre autres des directives sur l'évaluation des risques et du niveau d'exposition, la gestion de la végétation, les travaux de construction, la planification urbaine et les ressources communautaires ainsi que la planification d'urgence et la sensibilisation. Une [analyse des répercussions de la mise en œuvre du Guide](#) (en anglais) a été commandée par le Conseil national de recherches et dirigée par l'Institut de prévention des sinistres catastrophiques. Elle a révélé que l'adoption nationale du Guide devrait permettre d'économiser jusqu'à 4 \$ pour chaque dollar investi.

3.4.3 Rôles du gouvernement fédéral dans les infrastructures résilientes

L'adaptation des infrastructures du Canada exige un effort de l'ensemble de la société, car les provinces, les territoires et les municipalités possèdent et exploitent la majorité des infrastructures au Canada. Cet effort comprendra l'adoption et la mise en œuvre de décisions clés concernant l'aménagement du territoire et les codes du bâtiment, ainsi que la construction et l'entretien de l'infrastructure publique de base sur laquelle comptent les Canadiennes et Canadiens et nos collectivités.

Le gouvernement fédéral fait des investissements importants pour faire progresser les infrastructures résilientes aux changements climatiques, notamment en passant du savoir à l'action. Il s'agit des engagements à produire des données, des preuves et des connaissances pour prendre des décisions éclairées en matière de planification, mettre à jour les codes nationaux du bâtiment, les normes et les lignes directrices pour tenir compte des changements climatiques, des risques connexes et des investissements en immobilisations afin de répondre

aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles. Le gouvernement du Canada demeurera un partenaire solide des provinces, des territoires, des municipalités et d'autres intervenants pour répondre à leurs priorités en matière d'infrastructures.

La résilience aux changements climatiques sera une priorité clé alors que le gouvernement du Canada travaille à la prochaine génération d'investissements dans les infrastructures.

Dans l'avenir, les domaines possibles d'activités fédérales élargies dans le secteur de l'infrastructure comprennent :

- Combler l'écart d'action et de financement grâce à un soutien accru aux immobilisations;
- Établir des critères de résilience dans les investissements fédéraux en matière d'infrastructures;
- Favoriser des approches systémiques pour tenir compte des interdépendances entre les actifs et accroître la résilience régionale.

3.5 Économie et travailleurs

Tableau sommaire – Économie et travailleurs	
Ministères et organismes fédéraux qui dirigent l'action	• Agriculture et Agroalimentaire Canada • Banque du Canada • Bureau du surintendant des institutions financières • Emploi et Développement social Canada • Ressources naturelles Canada • Transports Canada
Objectifs de la Stratégie nationale d'adaptation	Économie et travailleurs 1 : La recherche et les connaissances permettent d'établir une analyse de rentabilisation accessible et utile pour l'adaptation qui peut être adaptée aux besoins des différentes entreprises et collectivités. Économie et travailleurs 2 : Les instruments politiques et financiers fournissent les bonnes incitations et suppriment les facteurs dissuasifs pour une adaptation proactive. Économie et travailleurs 3 : Le Canada dispose d'une main-d'œuvre qualifiée, diversifiée et adaptable qui est appuyée par l'éducation, la formation, le perfectionnement des connaissances et des compétences afin d'intégrer les répercussions futures des changements climatiques. Économie et travailleurs 4 : Les secteurs économiques les plus vulnérables aux répercussions des changements climatiques évaluent régulièrement les répercussions de ces derniers sur l'environnement opérationnel et intègrent les facteurs d'adaptation dans les décisions d'affaires.
Risques importants abordés	Risque de pertes économiques pour les économies nationales et régionales, les secteurs des ressources naturelles, le secteur financier et les entreprises en raison de phénomènes météorologiques extrêmes et de changements climatiques graduels, avec des répercussions importantes sur les collectivités et les gens.
Mesures critiques	Mesure 1 : Mettre en œuvre le Programme des collectivités côtières et nordiques résilientes aux changements climatiques afin d'accroître la résilience des collectivités du Nord et le long des côtes du Canada en appliquant une nouvelle approche systémique aux projets intégrés à l'échelle régionale. Mesure 2 : Élaborer des analyses de données, une quantification des risques et des analyses de scénarios pour comprendre les risques physiques liés au climat pour les institutions financières. Mesure 3 : Accroître la résilience des chaînes d'approvisionnement du Canada grâce au travail du Groupe de travail national sur la chaîne d'approvisionnement.

Mesure 4 : Mettre en œuvre le **programme d'exploitation minière résilient aux changements climatiques** afin de mener des recherches et de planifier la gestion des principaux risques climatiques pour le secteur minier.

Mesure 5 : Comprendre et atténuer les risques complexes auxquels font face les réseaux ferroviaires et les chaînes d'approvisionnement du Canada en raison des changements climatiques et des phénomènes météorologiques extrêmes dans le cadre du **Programme d'adaptation aux changements climatiques du réseau ferroviaire**.

Mesure 6 : Soutenir les secteurs économiques clés dans la mise en œuvre de solutions pour répondre aux besoins actuels et émergents en matière de main-d'œuvre par l'entremise du **Programme d'appui aux solutions sectorielles pour la main-d'œuvre**.

Mesures 7 et 8 : Offrir des **Solutions agricoles pour le climat** qui aident à mettre en œuvre des pratiques agricoles durables et à aider les agriculteurs à adopter des pratiques de gestion bénéfiques, par l'entremise des **laboratoires vivants** et du **Fonds d'action à la ferme pour le climat**.

Mesure 9 : Mettre en œuvre le **Partenariat canadien pour l'agriculture** afin de renforcer et de faire croître le secteur agricole et agroalimentaire du Canada par l'entremise des **programmes à coûts partagés par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT)**, des programmes de science et d'innovation d'AAC et des **programmes FPT de gestion des risques de l'entreprise**.

3.5.1 La nécessité d'agir maintenant

Le Canada est en concurrence dans une économie mondiale où les répercussions locales, régionales et nationales des changements climatiques, ainsi que les mesures que nous prenons pour nous adapter, touchent les collectivités et les entreprises. Les répercussions se font sentir au-delà des frontières provinciales, territoriales et internationales. Par exemple, le dégel du pergélisol affecte la stabilité des bâtiments et des infrastructures, les activités minières et l'accès aux marchés, ainsi que la sécurité alimentaire pour ceux qui dépendent d'un accès fiable aux routes traditionnelles. Certains secteurs, notamment la foresterie, l'agriculture, les pêches et les transports, sont exposés à des niveaux de risque plus élevés, mais les répercussions sur les travailleurs, le commerce et les chaînes d'approvisionnement auront un effet sur l'ensemble de l'économie, et, en fin de compte, sur tous les ménages. Il est essentiel de veiller à ce que les travailleurs et les entreprises du Canada soient résilients aux changements climatiques et capables de devenir des chefs de file dans un monde qui s'oriente vers la carboneutralité.



Figure 4. Exemples de risques climatiques touchant des secteurs clés de l'économie canadienne.

Gouvernement du Canada (2021). *Le Canada dans un climat en changement : rapport sur les enjeux nationaux, impacts sur les secteurs et mesures d'adaptation* [infographie] <https://doi.org/10.4095/328426>

Les collectivités rurales ont des économies informelles fortes, des réseaux sociaux et des liens avec la terre (des communautés et des cultures qui sont essentielles à la résilience), mais elles disposent habituellement de moins de ressources pour s'adapter aux changements climatiques que les régions urbaines. Par exemple, les changements climatiques ont des répercussions importantes sur le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire, alors que les agriculteurs subissent déjà la dévastation causée par des sécheresses, des inondations et des feux de forêt de plus en plus fréquents. Ces impacts ont des liens transversaux avec la santé, la sécurité alimentaire, le transport et l'environnement naturel, ainsi qu'avec la viabilité économique à long terme du secteur, des agriculteurs et des collectivités rurales.

L'exposition aux risques liés aux changements climatiques, comme la chaleur extrême ou les vecteurs de maladies, fait partie des défis auxquels les travailleurs canadiens et leurs familles sont de plus en plus confrontés. Parallèlement, la demande d'emplois durables et de travailleurs compétents et qualifiés augmente dans les secteurs qui mèneront à la transformation vers une économie sans émission de carbone et résiliente aux changements climatiques.

Comme les changements climatiques menacent toutes les facettes de l'économie canadienne, la détermination et la gestion des risques physiques liés au climat doivent devenir une pratique

courante pour les entreprises et l'industrie². Par exemple, les événements climatiques peuvent perturber les activités essentielles lorsque des biens matériels sont endommagés, augmenter le nombre de réclamations d'assurance découlant de dommages aux propriétés et menacer la valeur des investissements, comme l'immobilier commercial. Grâce aux divulgations liées au climat, les entreprises et les collectivités sont encouragées à analyser les données, à mieux les comprendre et à adopter des stratégies d'adaptation aux risques climatiques.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à adopter une déclaration obligatoire des risques financiers liés au climat dans un vaste éventail de secteurs de l'économie canadienne, conformément aux recommandations du Groupe de travail international sur les divulgations financières liées au climat, et la communauté financière tient de plus en plus compte du risque climatique dans les décisions d'investissement, comme le coût d'emprunt. L'accès à des données, à des mesures et à des renseignements fiables sur les changements climatiques sera également essentiel pour aider le secteur financier à évaluer les risques liés aux changements climatiques et à mobiliser des capitaux privés pour des investissements efficaces en matière d'adaptation.

Toutefois, les particuliers, les collectivités ou les entreprises qui sont vulnérables aux répercussions des changements climatiques peuvent également avoir plus de difficulté à accéder au capital financier nécessaire pour financer les mesures d'adaptation. Comme toutes les mesures d'adaptation, les bonnes solutions pour gérer les risques financiers et économiques devront mettre l'accent sur l'équité et la résilience.

²Les risques liés aux changements climatiques pour le secteur financier comprennent à la fois les *risques physiques*, comme l'augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes et les changements climatiques graduels à long terme, et les *risques de transition*, qui sont liés au risque financier de l'adaptation à une économie à faibles émissions de gaz à effet de serre.

Promouvoir la finance durable pour un Canada résilient

L'atteinte des objectifs du Canada en matière d'adaptation aux changements climatiques nécessitera des investissements importants au-delà du secteur public. Le secteur financier canadien a un rôle important à jouer dans l'accélération de la résilience climatique au Canada. Le Conseil d'action en matière de finance durable et le Bureau du surintendant des institutions financières dirigent deux initiatives pertinentes.

Conseil d'action en matière de finance durable

En mai 2021, le gouvernement du Canada a lancé le [Conseil d'action en matière de finance durable](#) pour aider à diriger le secteur financier canadien vers l'intégration de la finance durable dans les pratiques normalisées de l'industrie.

Le mandat du Conseil consiste à fournir des commentaires au secteur financier sur l'élaboration d'une infrastructure de marché fondamentale, notamment l'amélioration de la divulgation financière liée au climat, la définition des investissements verts et de transition et l'amélioration des données et des analyses climatiques. Le mandat demande également au Conseil d'élaborer des stratégies visant à harmoniser le capital du secteur privé avec la transition vers la carboneutralité et d'en faire rapport, avec l'appui de l'Institut climatique du Canada et en collaboration avec le Groupe consultatif pour la carboneutralité.

Le Conseil fera de la divulgation de renseignements financiers liés au climat sa priorité et fournira des conseils sur les moyens les plus efficaces de mettre en œuvre l'engagement du gouvernement à l'égard de l'application des divulgations obligatoires liées au climat dans un large éventail de l'économie canadienne. Ces conseils doivent être préparés d'ici la fin de 2022 au moyen d'une lettre conjointe adressée à la ministre des Finances et au ministre de l'Environnement et du Changement climatique Canada.

Bureau du surintendant des institutions financières

Les changements climatiques entraînent également des risques physiques pour les entreprises. Ils endommagent les actifs, réduisent la productivité et affectent la santé des travailleurs. La divulgation de risques comme l'exposition aux inondations, à la chaleur extrême ou à l'érosion côtière dans le cadre d'une divulgation financière régulière est essentielle pour aider les investisseurs à prendre des décisions intelligentes et stables. À cette fin, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a élaboré une ébauche de [lignes directrices](#) pour aider les institutions financières sous réglementation fédérale à accroître leur résilience aux risques liés aux changements climatiques et à les gérer..

Les lignes directrices du BSIF énoncent les risques de responsabilité, les risques juridiques qui découlent de l'incapacité des institutions financières de gérer les risques, les horizons temporels au cours desquels les risques se manifestent, les différentes expressions de risque financier (risques de crédit, de marché, d'assurance, de liquidité ainsi que risques stratégiques, opérationnels et de réputation), et même le risque existentiel pour la viabilité à long terme des institutions. Les lignes directrices du BSIF énumèrent les occasions de renforcer la résilience pour répondre aux vulnérabilités des modèles d'affaires, des opérations et, en fin de compte, du bilan grâce à un travail holistique fondé sur des données empiriques.

Ces mesures visent à établir un marché financier durable qui fonctionne et qui donnera confiance aux investisseurs au Canada, protégera la résilience du secteur financier canadien dans les années à venir et assurera la vigueur économique à long terme du Canada.

3.5.2 Mesures critiques

Mesure 1 : Programme des collectivités côtières et nordiques résilientes aux changements climatiques

Ministère responsable : Ressources naturelles Canada
Objectifs visés : [Économie et travailleurs 3](#)
Soutient également : [Objectifs transversaux 3 et 4](#)

Le Programme des collectivités côtières et nordiques résilientes aux changements climatiques accroîtra la résilience des collectivités du Nord et le long des côtes du Canada en appliquant une nouvelle approche systémique aux projets intégrés à l'échelle régionale. Il comprend des collaborations avec des partenaires, des détenteurs de droits et des intervenants pour entreprendre des recherches scientifiques et élaborer conjointement des mesures d'adaptation qui rendront l'adaptation non seulement plus efficace, mais aussi plus abordable en harmonisant les efforts et les ressources entre les administrations. Le programme investira également dans des travaux scientifiques essentiels et comprendra des travaux avec les collectivités et les peuples autochtones pour combler des lacunes importantes et immédiates dans les connaissances sur les répercussions des changements climatiques sur l'élévation du niveau de la mer, l'érosion côtière, le dégel du pergélisol et les glaciers dans les régions nordiques et côtières. L'approche novatrice du programme mènera à des réponses plus efficaces et plus équitables.

Mesure 2 : Utilisation de l'analyse de scénarios pour évaluer les risques climatiques

Ministère responsable : Banque du Canada ; Bureau du surintendant des institutions financières
Objectifs visés : [Économie et travailleurs 4](#)

Les changements climatiques posent des risques importants pour le système financier et l'économie. Il s'agit notamment des perturbations causées par des phénomènes météorologiques extrêmes plus fréquents et plus violents, ainsi que des risques découlant de la transition vers une économie sans émission de carbone.

La Banque du Canada et le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) ont récemment conclu un [projet pilote d'analyse de scénarios](#) visant à évaluer les risques de transition climatique de six institutions financières canadiennes. À l'avenir, le BSIF et la Banque du Canada continueront de faire progresser cette collaboration pilote en analysant les répercussions des risques d'inondation sur les portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels et les répercussions des risques de transition sur les portefeuilles de prêts de gros et de titres. Le BSIF continuera également d'améliorer les données climatiques et les capacités d'analyse, d'élaborer un exercice normalisé d'analyse de scénarios climatiques pour les institutions et d'évaluer la nécessité de tenir compte des caractéristiques uniques des risques liés au climat dans le cadre du capital réglementaire. Il s'agit d'un aspect important de la façon dont le gouvernement du Canada s'efforce de gérer les risques physiques liés au climat dans le secteur financier.

Mesure 3 : Groupe de travail national sur la chaîne d'approvisionnement

Ministère responsable : Transports Canada
Objectifs visés : [Économie et travailleurs 1](#)

Le [Groupe de travail national sur la chaîne d'approvisionnement](#), mis sur pied par le ministre des Transports, a pour mandat de fournir des conseils indépendants à court et à long terme sur les domaines d'intervention possibles pour régler les problèmes de congestion et d'inefficacité chroniques et aigus de la chaîne d'approvisionnement, notamment résister aux perturbations causées par les changements climatiques.

Le Groupe de travail a publié son rapport final le 6 octobre 2022. Ce dernier souligne la nécessité d'assurer la pérennité de nos chaînes d'approvisionnement et recommande que le gouvernement fédéral tienne compte des répercussions des catastrophes naturelles liées au climat sur la chaîne d'approvisionnement en transport du Canada, particulièrement au moment d'élaborer des plans d'action et des investissements à long terme dans les infrastructures. Les recommandations du Groupe de travail aideront à orienter l'élaboration d'une stratégie nationale sur la chaîne d'approvisionnement, comme il est souligné dans le budget de 2022, qui comprendra des objectifs en matière de résilience aux changements climatiques.

Mesure 4 : Programme d'exploitation minière résiliente aux changements climatiques

Ministère responsable : Ressources naturelles Canada
Objectifs visés : [Économie et travailleurs 1](#)
Soutient également : [Nature et biodiversité 1](#)

Les phénomènes météorologiques extrêmes et les changements climatiques à long terme peuvent endommager l'infrastructure minière et perturber les chaînes de valeur essentielles à la transition du Canada vers la carboneutralité d'ici 2050. Les principaux risques comprennent la gestion de l'eau, la probabilité accrue de défaillances des barrages et des systèmes de traitement de l'eau, le drainage des sites, la fermeture et la remise en état des mines et des infrastructures minières. Le Programme d'exploitation minière résiliente aux changements climatiques mène des recherches pour évaluer le rendement à long terme des stratégies de couverture dans un climat changeant et évaluer comment le rendement métallurgique fluctue avec les variations saisonnières de la qualité de l'eau recyclée. Les chercheurs travaillent également avec les collectivités du Nord pour combler d'importantes lacunes en matière de connaissances sur les répercussions de la poussière générée par les activités minières, qui est de plus en plus une préoccupation par les collectivités, alors qu'il a été prouvé que la poussière sur la neige est à l'origine d'une fonte précoce des neiges.

Mesure 5 : Programme d'adaptation aux changements climatiques du réseau ferroviaire

Ministère responsable : Transports Canada
Objectifs visés : [Économie et travailleurs 2](#)

Le réseau ferroviaire et les chaînes d'approvisionnement du Canada sont confrontés à des risques complexes en raison des changements climatiques et des phénomènes météorologiques extrêmes. Le [Programme d'adaptation aux changements climatiques du réseau ferroviaire](#) de Transports Canada a été établi pour aider le secteur ferroviaire du Canada à effectuer des recherches, à élaborer et à mettre en œuvre des technologies, des outils et des approches novateurs pour aider à atténuer ces risques. Il s'agit notamment de collaboration avec les compagnies de chemin de fer pour partager les coûts de la recherche qui permet de déterminer les risques (p. ex., inondations et feux de forêt) et les solutions d'atténuation efficaces (p. ex., systèmes de surveillance des inondations, technologies d'imagerie, etc.).

Mesure 6 : Programme d'appui aux solutions sectorielles pour la main-d'œuvre

Ministère responsable : Emploi et Développement social Canada
Objectifs visés : [Économie et travailleurs 3](#)

Le [Programme d'appui aux solutions sectorielles pour la main-d'œuvre](#) aidera des milliers d'employeurs et facilitera l'accès à la formation dont les Canadiennes et Canadiens ont besoin pour accéder à de bons emplois dans les secteurs nécessitant des travailleurs qualifiés. Il appuiera les groupes visés par des mesures d'équité, notamment à l'aide d'un domaine stratégique prioritaire pour perfectionner les talents pour l'économie propre. Dans le cadre des efforts déployés par le gouvernement pour aider les collectivités et les travailleurs canadiens à faire une transition équitable vers une économie carboneutre et résiliente aux changements climatiques, le Programme appuie les besoins de perfectionnement de la main-d'œuvre dans les secteurs qui contribuent à la protection de l'environnement, des écosystèmes océaniques ou aquatiques, à la gestion des ressources naturelles et à la contribution à l'économie à faibles émissions de carbone.

Mesure 7 : Solutions agricoles pour le climat – Fonds d'action à la ferme pour le climat

Ministère responsable : Agriculture et Agroalimentaire Canada
Objectifs visés : [Économie et travailleurs 2](#)

Le [Fonds d'action à la ferme pour le climat des Solutions agricoles pour le climat](#) est un fonds triennal de 200 millions de dollars (2021-2024) qui vise à aider les agriculteurs à adopter des pratiques de gestion bénéfiques qui stockent le carbone, réduisent les gaz à effet de serre et améliorent la résilience climatique dans les domaines de la gestion de l'azote, des cultures de couverture et des pratiques de pâturage par rotation.

Mesure 8 : Solutions agricoles pour le climat – Laboratoires vivants

Ministère responsable : Agriculture et Agroalimentaire Canada

Objectifs visés : [Économie et travailleurs 3](#)

[Les Laboratoires vivants des Solutions agricoles pour le climat](#) sont un programme de 185 millions de dollars sur 10 ans pour créer un solide réseau pancanadien de laboratoires vivants. Grâce à ces laboratoires, les dirigeants régionaux réuniront des agriculteurs, des scientifiques et d'autres partenaires du secteur pour travailler conjointement sur des pratiques de gestion bénéfiques dans les exploitations agricoles afin de réduire l'empreinte environnementale du Canada et d'améliorer la résilience climatique.

Mesure 9.1 : Partenariat canadien pour l'agriculture : Programmes à coûts partagés par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux

Ministère responsable : Agriculture et Agroalimentaire Canada

Objectifs visés : [Économie et travailleurs 3](#)

Soutient également : [Santé et bien-être 4](#) ; [Nature et biodiversité 1, 2, 3 et 4](#)

L'agriculture est une compétence partagée au Canada et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) collabore depuis longtemps avec les provinces et les territoires à l'élaboration de cadres stratégiques FPT pour l'agriculture, comme le [Partenariat canadien pour l'agriculture](#) (2018-2023). Ces initiatives aident les producteurs et les transformateurs à améliorer continuellement la durabilité et la résilience de leurs exploitations. Dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture durable, AAC fournit un investissement pour appuyer les programmes et les services agricoles régionaux qui sont adaptés à leurs besoins. Ces programmes, dont les coûts sont partagés entre les gouvernements FPT, sont élaborés et mis en œuvre par les provinces et les territoires. Jusqu'à 438 millions de dollars en financement FPT à frais partagés sont disponibles pour appuyer les efforts en matière d'environnement à la ferme et de changements climatiques, notamment l'adoption de pratiques de gestion bénéfiques qui améliorent la résilience aux changements climatiques.

Mesure 9.2 : Partenariat canadien pour l'agriculture : Programmes de science et d'innovation d'ACC

Ministère responsable : Agriculture et Agroalimentaire Canada

Objectifs visés : [Économie et travailleurs 3](#)

Soutient également : [Nature et biodiversité 3](#)

Dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture durable, les programmes d'AAC comme Agri-science (338 millions de dollars), Agri-innov (128 millions de dollars) et le programme Science fondamentale dirigé par AAC (224 millions de dollars) contribuent, entre autres, à soutenir la résilience climatique et la durabilité du secteur par la science, la recherche et l'adoption de pratiques et de technologies novatrices.

Mesure 9.3 : Partenariat canadien pour l'agriculture : Programmes FPT de gestion des risques de l'entreprise

Ministère responsable : Agriculture et Agroalimentaire Canada
Objectifs visés : [Économie et travailleurs 3](#)
Soutient également : [Résilience aux catastrophes 2](#)

Dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture durable, une série de programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux à frais partagés de gestion des risques de l'entreprise (GRE) offrent aux producteurs une protection essentielle contre les pertes de revenu et de production, notamment les pertes causées par des phénomènes météorologiques violents. (p. ex., sécheresses, feux de forêt et inondations). L'ensemble des programmes de GRE est conçu comme un effort de collaboration et comprend les programmes Agri-protection, Agri-stabilité et Agri-investissement. Le financement total est d'environ 1,5 milliard de dollars par année. De plus, le cadre Agri-relance est un cadre d'aide en cas de catastrophe qui aide les producteurs agricoles à se remettre des catastrophes naturelles. Agri-relance est fondé sur les besoins et les demandes de financement peuvent être présentées en cas d'urgence ou de catastrophe.

Pleins feux sur la réussite : Appui aux mesures à la ferme dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture

Dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont appuyé des programmes à frais partagés axés sur l'élaboration de plans agroenvironnementaux (ou l'équivalent) et la prestation de programmes d'encouragement à l'adoption de pratiques de gestion bénéfiques à la ferme. En date du 31 mars 2021, un total de 10 263 projets de pratiques de gestion bénéfiques avaient été achevés, dont 2 961 (29 %) appuyaient directement des éléments d'adaptation aux changements climatiques, notamment des mesures comme l'amélioration de l'approvisionnement et de la rétention de l'eau à la ferme, de l'équipement et une gestion d'irrigation plus efficaces et l'adoption de pratiques de santé des sols comme la conservation et l'ensemencement sans labour.

3.5.3 Rôles du gouvernement fédéral relativement à l'économie et aux travailleurs

Les changements climatiques stimulent de plus en plus la demande de travailleurs possédant les compétences nécessaires pour aider les entreprises et les collectivités à s'adapter. Le gouvernement fédéral doit faire sa part pour prévoir les perturbations plus fréquentes des chaînes d'approvisionnement, soutenir les industries exposées au climat et veiller à ce que les mesures économiques incitent les entreprises et les collectivités à s'adapter. Le gouvernement fédéral doit travailler en étroite collaboration avec les provinces et les territoires, les partenaires autochtones et d'autres intervenants, notamment le secteur financier et les organismes de réglementation financière, pour veiller à ce que les perturbations climatiques soient minimisées dans l'ensemble de l'économie.

Les répercussions économiques des changements climatiques touchent plusieurs secteurs, disciplines et administrations. Un effort de collaboration est nécessaire pour relever les défis individuels et communs liés aux changements climatiques. Nous devons améliorer notre compréhension des défis communs afin d'accroître la mobilisation et de soutenir de meilleures décisions de la part des entreprises, des organismes de réglementation et des institutions financières, et d'harmoniser les intérêts des investisseurs avec les avantages à long terme d'une résilience accrue aux changements climatiques. Nous devons également veiller à ce que les collectivités et les groupes de population touchés par les répercussions des changements climatiques aient leur mot à dire dans l'élaboration d'incitatifs et de mesures financiers justes et équitables pour renforcer la résilience.

En général, la répartition des responsabilités en matière d'économie, notamment dans plusieurs secteurs exposés au climat, est une question d'échelle. Dans les secteurs des ressources naturelles, par exemple, le gouvernement du Canada appuie la **science** pour comprendre comment les changements climatiques peuvent influencer sur la gestion des terres et les décisions d'investissement. Il soutient également des **conseils d'experts et des outils** pour aider à évaluer les risques pertinents et les solutions disponibles, en plus de soutenir le renforcement des **compétences et de l'expertise** pour faire de l'adaptation un élément permanent du développement durable, concurrentiel et inclusif. Le gouvernement du Canada appuie également des professions clés comme les ingénieurs, les comptables et les gestionnaires des ressources naturelles qui déterminent ce qu'un spécialiste de l'adaptation doit savoir dans ces professions, et appuie l'élaboration d'une formation qui mène à des emplois verts qui traitent de l'adaptation aux changements climatiques.

Le soutien fédéral au savoir et à l'expertise se fait souvent en étroite collaboration avec les provinces et les territoires, les universités et d'autres organisations spécialisées, ce qui aide à cerner les nouveaux enjeux. D'autres initiatives de collaboration avec les provinces et les territoires visent à cerner les possibilités de croissance économique et de création d'emplois durables et à en tirer parti en tenant compte des aspects des changements climatiques qui sont propres à chaque région. Par exemple, le gouvernement du Canada organise des [tables régionales sur l'énergie et les ressources](#) qui mettent en œuvre une approche locale en matière de climat et d'énergie.

Dans le secteur financier, le gouvernement fédéral est responsable des institutions financières fédérales, comme les banques et les coopératives de crédit, et de la viabilité du système financier. Le gouvernement du Canada a également le pouvoir de créer des incitatifs financiers et fiscaux pour encourager les entreprises, les collectivités et les citoyens à investir dans leur propre résilience.

3.6 Connaissance et compréhension

Tableau sommaire – Connaissance et compréhension	
Ministères et organismes fédéraux qui dirigent l'action	• Agence spatiale canadienne • Environnement et Changement climatique Canada • Pêches et Océans Canada • Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada • Ressources naturelles Canada
Objectifs de la Stratégie nationale d'adaptation	Objectif transversal 1 : Une solide base de données probantes sur l'adaptation est en place grâce à l'élaboration, à l'intendance et à l'échange des données existantes et nouvelles, des connaissances (notamment les connaissances autochtones et les connaissances locales), des analyses environnementales et socioéconomiques, etc. Objectif transversal 2 : Tous les Canadiennes et Canadiens sont informés des risques et des vulnérabilités liées au climat. Les renseignements sont disponibles, faciles à comprendre et conçus pour différents publics.
Mesures critiques	Mesure 1 : Le Processus d'évaluation nationale du Canada évalue comment et pourquoi le climat du Canada change, les répercussions de ces changements sur nos collectivités, l'environnement et l'économie et la façon dont nous nous adaptons à l'échelle du pays. Mesure 2 : Le Centre canadien des services climatiques fournit aux Canadiennes et Canadiens des renseignements sur les risques climatiques afin d'éclairer la prise de décisions et la planification en l'adaptation. Mesure 3 : Science du climat 2050 guide les investissements dans la science et la recherche sur les changements climatiques afin de combler les lacunes prioritaires en matière de science et de connaissances. Mesure 4 : Des activités de modélisation climatique et des activités fondamentales liées à la science du climat permettent d'éclairer l'évaluation des risques et la planification de l'adaptation afin de fournir aux décideurs des renseignements sur les changements climatiques et les conditions météorologiques extrêmes. Mesure 5 : Le Service météorologique du Canada en réponse aux risques fournit des prévisions météorologiques sur les événements extrêmes, contribue aux systèmes d'alerte rapide et communique des renseignements. Mesure 6 : Le Programme de surveillance du climat dans les collectivités autochtones aide les peuples autochtones à concevoir, à mettre en œuvre ou à étendre des projets communautaires de surveillance du climat à long terme. Mesure 7 : Le Programme des services d'adaptation aux changements climatiques en milieu aquatique éclaire la prise de décisions fondées sur des données probantes dans le domaine de la science du climat aquatique, notamment la priorisation des pêches et des infrastructures côtières.

Mesure 8 : Le Programme d'amélioration des pratiques d'aménagement durable des forêts surveille l'état des forêts du Canada et en fait rapport.

Mesure 9 : La Stratégie canadienne de l'observation de la Terre par satellite appuie la science, la modélisation et les services climatiques pour les Canadiennes et Canadiens.

Mesure 10 : L'élargissement des données fondamentales, des renseignements, de la science et des communications sur le climat permettent de combler les lacunes prioritaires en matière de données climatiques qui empêchent les Canadiennes et Canadiens d'évaluer leur vulnérabilité et les risques liés aux changements climatiques.

3.6.1 La nécessité d'agir maintenant

Une solide base de données probantes, notamment des connaissances scientifiques et diverses méthodes de savoir, constitue le fondement de tous les efforts d'adaptation aux changements climatiques. Pour aider tous les Canadiennes et Canadiens à prendre des décisions éclairées en matière de changements climatiques, il faut que tous les secteurs et toutes les collectivités aient accès à des informations et des solutions pertinentes et pratiques. Il est essentiel de comprendre les changements climatiques actuels et futurs, ainsi que les mesures d'adaptation connexes, pour mettre en œuvre et accélérer les mesures ambitieuses nécessaires pour bâtir un Canada résilient aux changements climatiques maintenant et pour les générations futures.

Les Premières Nations, la Nation métisse et les Inuits possèdent des connaissances vieilles de milliers d'années et ils ont de l'expérience en matière d'intendance et d'adaptation à leurs environnements. En effet, ces collectivités observent, surveillent et communiquent activement les changements dans leurs collectivités et leurs territoires. Les systèmes de connaissances autochtones sont diversifiés et vivants et doivent être considérés de la même façon que les autres types de connaissances, notamment la science occidentale, lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre des solutions d'adaptation.

À l'échelle du gouvernement fédéral, le Canada produit et appuie des travaux de recherche et des données scientifiques de calibre mondial sur les changements climatiques et réalise de vastes évaluations nationales, comme des rapports produits dans le cadre de la série *Le Canada dans un climat en changement* et des rapports de groupes d'experts. Ils contribuent aux connaissances des changements climatiques et orientent les approches d'adaptation du Canada. Le gouvernement fédéral appuie également un réseau d'organisations régionales de services climatiques à l'échelle du pays afin de fournir aux Canadiennes et Canadiens des données, des outils et des renseignements pertinents pour intégrer les projections climatiques futures dans leur processus décisionnel et leurs pratiques commerciales.

Cependant, alors que les gouvernements, les collectivités et les entreprises s'efforcent d'améliorer les évaluations et les connaissances des risques liés aux changements climatiques pour s'y adapter, ils auront besoin de renseignements et de ressources plus détaillés et adaptés. La science et le savoir durables, itératifs et inclusifs sur les changements climatiques, ainsi que l'application de la science en données, en informations et en outils utilisables, sont essentiels pour approfondir notre base de connaissances sur la façon dont les changements climatiques auront une incidence sur le Canada et sur la façon dont nous pouvons nous

adapter. Le gouvernement du Canada met en œuvre plusieurs mesures pour relever ce défi et fournir le soutien de base pour renforcer les connaissances et la résilience afin de répondre aux priorités dans tous les secteurs et dans toutes les régions.

3.6.2 Mesures critiques

Mesure 1 : Processus d'évaluation nationale du Canada (série Le Canada dans un climat en changement)

Ministère responsable : Ressources naturelles Canada

Objectifs visés : [Objectifs transversaux 1 et 2](#)

Le [Processus d'évaluation nationale](#) fournit des renseignements essentiels sur les changements climatiques au Canada afin de comprendre leurs causes, leurs répercussions et les mesures à prendre pour s'adapter à l'échelle du pays. D'ici 2023, une série de rapports en ligne accessibles et fiables sera publiée. Le document *Rapport sur le climat changeant du Canada* met l'accent sur la façon dont le climat change et les raisons sous-jacentes, tandis que d'autres rapports mettent l'accent sur les répercussions des changements climatiques, l'adaptation et la résilience. Ces rapports confirment que les changements climatiques ont des répercussions profondes et durables sur notre société, notre économie et notre environnement, et concluent qu'il est urgent de prendre des mesures pour accroître la résilience du Canada aux changements climatiques. Ils aident les Canadiennes et Canadiens, les gouvernements et les intervenants à comprendre les répercussions des changements climatiques auxquelles ils sont confrontés et à prendre des décisions éclairées en matière d'adaptation.

Mesure 2 : Centre canadien des services climatiques

Ministère responsable : Environnement et Changement climatique Canada

Objectifs visés : [Objectif transversal 2](#)

Le gouvernement fédéral prévoit un investissement de 107,6 millions de dollars entre 2017 et 2028 dans le [Centre canadien des services climatiques](#) (CCSC) pour s'assurer que les Canadiennes et Canadiens ont accès à une expertise, à des conseils et à des renseignements pertinents à l'échelle locale pour la prise de décisions. Le CCSC fournit des renseignements et du soutien sur le climat afin que les Canadiennes et Canadiens et les collectivités puissent prendre des décisions éclairées sur la façon d'accroître leur résilience aux risques climatiques. Le service comprend un portail collaboratif d'information climatique, [DonneesClimatiques.ca](#), ainsi que la [Carte des actions en adaptation](#). Des approches régionales sont nécessaires pour répondre aux besoins uniques des collectivités à l'échelle du pays, et c'est pourquoi le CCSC élabore et coordonne un réseau d'organisations régionales spécialisées en climatologie. Le CCSC et les organismes régionaux collaborent pour offrir des services conjoints et faire progresser [DonneesClimatiques.ca](#).

Mesure 3 : Science du climat 2050

Ministère responsable : Environnement et Changement climatique Canada

Objectifs visés : [Objectif transversal 1](#)

[Science du climat 2050 : Faire progresser la science et le savoir sur les changements climatiques \(SC2050\)](#) est une synthèse nationale des lacunes scientifiques et des connaissances qui fut développée pour guider les producteurs, les détenteurs et les bailleurs de fonds de la science et du savoir alors qu'ils font progresser la collaboration et les sciences pour éclairer l'action climatique. Environnement et Changement climatique Canada dirige l'élaboration du premier **Plan pour la science et les connaissances en matière de changements climatiques**, qui définit les priorités en matière d'investissement scientifique conformément aux objectifs de la SNA. La mise en œuvre de ces activités scientifiques permettra de mieux caractériser les risques climatiques, d'orienter les mesures d'adaptation et de cerner de nouvelles possibilités de renforcement de la résilience. Les résultats scientifiques alimenteront le prochain cycle de rapport du rapport, et la planification scientifique subséquente s'harmonisera avec les cycles de rapport de la SNA. La mise en œuvre fédérale de la science des changements climatiques dans le cadre du programme SC2050 représente une étape clé dans la coordination de la communauté scientifique fédérale et nationale afin de créer un Canada plus résilient. Le programme SC2050 englobe les sciences naturelles, sociales et de la santé pour produire des évaluations des risques climatiques utilisées pour éclairer d'autres évaluations produites au sein du gouvernement fédéral, comme les évaluations des connaissances nationales dirigées par RNCAN. De plus, il reconnaît la nécessité de mobiliser l'ensemble des systèmes de leadership, de participation et de connaissances autochtones.

Mesure 4 : Science du climat pour éclairer l'évaluation des risques et la planification de l'adaptation

Ministère responsable : Environnement et Changement climatique Canada

Objectifs visés : [Objectif transversal 1](#)

La modélisation climatique d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) fournit aux décideurs des renseignements quantitatifs pour comprendre les répercussions des changements climatiques et des phénomènes climatiques extrêmes sur toutes les régions du Canada. Les modèles climatiques définissent le rôle de l'activité humaine dans les changements climatiques et contribuent aux évaluations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et du Conseil de l'Arctique. La capacité scientifique d'ECCC en matière de modélisation climatique a également permis d'élaborer de solides ensembles de données climatiques pluriannuelles pour appuyer la prestation de services climatiques à l'échelle du pays. ECCC a créé le Centre canadien des services climatiques pour tirer parti de ces ensembles de données afin d'élaborer et de diffuser des produits de données climatiques axés sur l'utilisateur à l'appui des mesures d'adaptation. Un site Web destiné aux utilisateurs experts offre un libre accès aux données et aux scénarios climatiques fondamentaux d'ECCC, complétant ainsi les rôles et les services fournis par le Centre canadien des services climatiques, les organisations régionales de services climatiques et la capacité opérationnelle de calibre mondial d'ECCC pour prévoir les

conditions météorologiques et fournir des avertissements précoces d'événements météorologiques dangereux.

Mesure 5 : Le travail du Service météorologique du Canada en réponse aux risques

Ministère responsable : Environnement et Changement climatique Canada

Objectifs visés : [Objectif transversal 1](#)

Le Service météorologique du Canada (SMC) est la source d'information officielle en matière de prévisions et d'avertissements sur la météo, la quantité d'eau, la glace, le climat et la qualité de l'air partout au Canada. Il s'agit notamment de la prévision des conditions météorologiques qui peuvent mener à des événements météorologiques sans précédent, comme une vague de chaleur dangereuse et extrême et des inondations.

Les capacités fondamentales du SMC en matière de surveillance, de calcul à haute performance, de modélisation et de services de prévision appuient directement les efforts d'adaptation en fournissant aux Canadiennes et Canadiens des données et des renseignements vitaux sur les conditions et les risques météorologiques et environnementaux pour différentes périodes. Ces renseignements sont essentiels pour que les Canadiennes et Canadiens puissent se préparer aux événements et y réagir afin de devenir plus résilients aux conditions météorologiques extrêmes découlant des changements climatiques. À l'avenir, l'investissement dans les capacités fondamentales du SMC permettra d'émettre plus rapidement avec en détail des avertissements de conditions dangereuses et leurs répercussions, notamment les événements dans les zones à risque élevé, ce qui comprend les milieux côtiers qui sont vulnérables aux ondes de tempête, comme en témoigne la dévastation causée par l'ouragan Fiona en septembre 2022. Par ailleurs, la relation avec les organisations de gestion des urgences et les autorités de santé publique sera renforcée afin de soutenir davantage la préparation et l'intervention. Dans l'ensemble, ces efforts renforceront les actions d'adaptation en fournissant aux Canadiennes et Canadiens et à la société civile des renseignements essentiels pour se préparer aux phénomènes météorologiques extrêmes et y réagir, et pour devenir plus résilients aux répercussions des changements climatiques.

Au nom des provinces et des territoires du Canada, le SMC exploite environ 2 200 des 2 800 stations de surveillance des cours d'eau et des lacs du Canada et regroupe les données sur la quantité d'eau afin de fournir une vue d'ensemble intégrée des ressources en eaux de surface du pays. Ces données fondamentales contribuent à la gestion nationale de l'eau, notamment la prévision et la gestion des inondations et des sécheresses, la cartographie des plaines inondables et la répartition de l'eau. Le SMC fournit également des services spécialisés pour modéliser et prévoir le mouvement de la fumée des feux de forêt dans l'atmosphère.

Il appuie également plusieurs services essentiels à la mission d'autres ministères et organismes fédéraux ainsi que d'autres organisations nationales. Cela comprend le Ministère de la Défense nationale et la Garde côtière canadienne pour les missions de souveraineté, de sécurité et de recherche et sauvetage ; NAV CANADA pour la sécurité des opérations aériennes ; Santé Canada et les responsables de la santé pour les alertes sur la qualité de l'air ; et Sécurité publique Canada, les gestionnaires des urgences des provinces et des territoires et d'autres autorités publiques qui interviennent en cas d'urgence météorologique.

Le Programme des météorologues aux alertes du SMC fournit aux gestionnaires des urgences et aux autorités publiques un accès direct à des experts spécialisés formés pour fournir des renseignements précis afin de les intégrer à la prise de décisions en temps réel avant et pendant les situations météorologiques d'envergure, notamment des conseils sur les mesures qui peuvent être prises pour atténuer les répercussions, sauver des vies et réduire les dommages matériels.

Mesure 6 : Programme de surveillance du climat dans les collectivités autochtones

Ministère responsable : Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada
Objectifs visés : [Objectif transversal 1](#)

Le [Programme de surveillance du climat dans les collectivités autochtones](#) fournit du financement pour aider les peuples autochtones à concevoir, à mettre en œuvre ou à élargir des projets communautaires de surveillance du climat à long terme. Les projets font le suivi des répercussions climatiques et environnementales sur les collectivités et les territoires traditionnels et peuvent être utilisés pour éclairer les mesures d'adaptation des collectivités autochtones et combler les lacunes en matière de données climatiques. Le programme facilite également l'accès aux outils et aux pratiques exemplaires pour la surveillance du climat, appuie le développement des compétences locales et les possibilités d'emploi pour les jeunes, favorise le transfert des connaissances entre les générations et appuie la participation des Autochtones à la surveillance du programme.

Mesure 7 : Programme des services d'adaptation aux changements climatiques en milieu aquatique

Ministère responsable : Pêches et Océans Canada
Objectifs visés : [Objectif transversal 1](#)

Le [Programme des services d'adaptation aux changements climatiques en milieu aquatique](#) est un programme interne de financement scientifique au sein de Pêches et Océans Canada qui appuie les activités de recherche scientifique et de surveillance visant à déterminer les répercussions et les vulnérabilités des changements climatiques, améliorer les prévisions océaniques et concevoir des renseignements et des outils d'adaptation pour les régions côtières vulnérables. Les objectifs de ce programme sont d'éclairer les décisions d'adaptation de Pêches et Océans Canada liées aux pêches, à la gestion des océans et à l'infrastructure côtière.

Mesure 8 : Programme d'amélioration des pratiques d'aménagement durable des forêts

Ministère responsable : Ressources naturelles Canada
Objectifs visés : [Objectif transversal 1](#)

Le Programme d'amélioration des pratiques d'aménagement durable des forêts comprend des recherches qui comblent les lacunes prioritaires en matière de connaissances sur la dynamique des écosystèmes forestiers qui éclairent l'aménagement forestier durable dans un climat changeant.

Mesure 9 : Ingénieux, résilient prêt : Stratégie canadienne de l'observation de la Terre par satellite

Ministères responsables : Agence spatiale canadienne ; Ressources naturelles Canada ; Environnement et Changement climatique Canada

Objectifs visés : [Objectif transversal 1](#)

L'observation de la Terre par satellite permet de recueillir des renseignements sur les océans, les terres, le climat et les zones peuplées de la Terre. Les données satellitaires sont essentielles pour prendre des mesures et s'adapter aux changements climatiques en permettant des applications et des services dans plusieurs domaines qui appuient la santé et le bien-être des Canadiennes et Canadiens. Ces services comprennent les prévisions et les avertissements météorologiques et d'inondation, la surveillance et la prévision de la qualité de l'air, la surveillance des feux de forêt, la détection de la pollution et la cartographie des glaces, les avertissements et les prévisions. L'observation de la Terre par satellite fournit également des renseignements vitaux pour soutenir la science et la modélisation du climat, comme les émissions de méthane et de dioxyde de carbone, ainsi que les changements du pergélisol, de la glace de mer et des océans. Publié en 2022, le Rapport [Ingénieux, résilient prêt : Stratégie canadienne de l'observation de la Terre par satellite](#) présente une approche stratégique visant à orienter les mesures et les investissements du Canada liés aux données, à la technologie et aux partenariats d'observation de la Terre par satellite au cours des 15 prochaines années. Il s'agit notamment de la promotion de nouvelles missions satellitaires et de nouveaux environnements analytiques afin de générer des solutions pour l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, en particulier dans le Nord canadien.

Mesure 10 : Données climatiques fondamentales, science et services, et amélioration de l'élaboration et de la prestation de prévisions sur le climat et les événements extrêmes au Canada

Ministère responsable : Environnement et Changement climatique Canada

Objectifs visés : [Objectif transversal 1](#)

Le gouvernement du Canada accroîtra l'accès à des renseignements climatiques de pointe afin de permettre aux gouvernements, aux collectivités, aux entreprises et aux particuliers partout au pays de mieux évaluer leur vulnérabilité et risques liés aux changements climatiques grâce à l'amélioration des prévisions et des services climatiques régionaux et saisonniers. ECCC livrera une nouvelle évaluation scientifique du climat axée sur le Canada en 2025, incluant une synthèse faisant autorité des plus récentes connaissances et données concernant les changements climatiques en cours et futurs au Canada. De telles évaluations, réalisées tous les cinq ans, fournissent le fondement scientifique à la politique nationale d'adaptation.

3.6.3 Rôles du gouvernement fédéral en matière de connaissances et de compréhension

Le gouvernement du Canada fournit la plupart des infrastructures essentielles pour la recherche sur le climat et les programmes d'observation systématique à long terme au Canada. Par exemple, ECCC est l'une des seules institutions au Canada, et l'une des rares au monde, qui possède l'expertise scientifique et la capacité de prévoir et d'évaluer les répercussions des changements climatiques.

Le gouvernement s'est engagé à faire progresser la recherche scientifique par ses partenariats avec le milieu universitaire, qui contribuent de façon importante aux programmes climatiques canadiens. De plus, les systèmes de connaissances des Premières Nations, des Inuits et des Métis jouent un rôle clé dans l'élaboration de notre compréhension des répercussions des changements climatiques et des solutions. L'inclusion du leadership et du savoir autochtones dans la lutte contre les changements climatiques, tout en respectant la souveraineté et la propriété des connaissances et des données autochtones, est essentielle à la réalisation du changement transformationnel nécessaire pour répondre à la crise climatique.

Le gouvernement fédéral fournit également des données, des services et des évaluations climatiques de pointe pour comprendre les risques et la vulnérabilité aux risques liés au climat, ce qui est essentiel pour permettre à tous les ordres de gouvernement, aux intervenants et aux collectivités de prendre des mesures d'adaptation efficaces. La production et la diffusion continues des renseignements et de connaissances sur le climat sont essentielles pour éclairer une meilleure prise de décisions, élaborer des programmes et des services d'adaptation ciblés et faire progresser les objectifs de la SNA.

3.7 Outils et ressources

Tableau sommaire – Outils et ressources	
Ministères et organismes fédéraux qui dirigent l'action	• Environnement et Changement climatique Canada • Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada • Services aux Autochtones Canada
Objectifs de la Stratégie nationale d'adaptation	Objectif transversal 3 : Tous les Canadiennes et Canadiens ont un accès équitable aux outils et au soutien dont ils ont besoin pour se préparer aux répercussions des changements climatiques, les réduire et y réagir. Objectif transversal 4 : Un financement public et privé durable, suffisant et équitable est en place pour soutenir l'adaptation aux changements climatiques. Objectif transversal 5 : La capacité d'adaptation locale, régionale et institutionnelle contribue à l'autosuffisance et à la participation aux mesures d'adaptation.
Mesures critiques	Mesure 1 : Le programme Se préparer aux changements climatiques dans le Nord offre du financement permettant aux collectivités et aux organisations du Nord de répondre à des priorités d'adaptation qu'elles ont elles-mêmes déterminées tout en renforçant les capacités locales. Mesure 2 : Le Programme d'adaptation aux changements climatiques des Premières Nations offre du financement aux collectivités des Premières Nations situées sous le 60^e parallèle pour évaluer les répercussions des changements climatiques et y réagir. Mesure 3 : Grâce au financement et au soutien du gouvernement fédéral, le Fonds municipal vert, administré par la Fédération canadienne des municipalités, élargit les critères d'admissibilité de ses projets afin d'inclure des projets communautaires locaux qui améliorent la résilience aux changements climatiques.

3.7.1 La nécessité d'agir maintenant

Les collectivités sont les premiers témoins des changements climatiques. En date de 2022, plus de 640 municipalités au Canada ont déclaré des « états d'urgence » en réponse aux graves répercussions des changements climatiques; ces municipalités se sont engagées à prendre des mesures pour protéger les Canadiennes et Canadiens. Les gouvernements locaux renforcent davantage leur résilience aux risques climatiques grâce à des plans d'adaptation et à des évaluations des risques, à la planification de l'utilisation des terres et à la construction d'infrastructures résilientes.

Bien que les mesures d'adaptation locales soient de plus en plus nombreuses à l'échelle du pays, le manque d'informations, de capacités et de ressources pour évaluer les risques et mettre en œuvre des solutions limite la capacité d'agir des collectivités. Les personnes qui sont le plus à risque d'être touchées par les changements climatiques, notamment les collectivités plus petites, éloignées et nordiques et les groupes historiquement marginalisés, ont besoin d'un soutien supplémentaire pour suivre le rythme de l'augmentation des répercussions climatiques.

Le gouvernement fédéral veut combler le manque de ressources pour toutes les collectivités. Grâce à la prestation de financement et de ressources clés, le gouvernement du Canada fournit aux collectivités les outils et les ressources nécessaires pour diriger la lutte contre les changements climatiques à l'échelle locale en renforçant leur capacité d'adaptation et en les préparant davantage à la mise en œuvre de solutions d'adaptation à long terme.

3.7.2 Mesures critiques

Mesure 1 : Se préparer aux changements climatiques dans le Nord

Ministère responsable : Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada
Objectifs visés : [Objectif transversal 3](#)
Soutient également : [Objectifs transversaux 4 et 5](#)

Le programme [Se préparer aux changements climatiques dans le Nord](#) offre aux collectivités et aux organisations du Nord du financement et des services pour renforcer la capacité d'adaptation et mettre en œuvre des mesures d'adaptation qui tiennent compte des priorités établies. Le programme travaille directement avec les demandeurs locaux, régionaux et territoriaux, en leur offrant un soutien personnalisé à long terme pour promouvoir un accès égal au financement de l'adaptation dans le Nord.

Ce programme souple finance un éventail de projets d'adaptation, notamment des évaluations de la vulnérabilité et des risques, la cartographie des risques, la planification de l'adaptation, la mise en œuvre de mesures d'adaptation structurelles et non structurelles (révision des règlements ou des procédures, modernisation ou mise à niveau des infrastructures à risque, bâties ou naturelles), initiatives sur le terrain ou culturelles, formation et préparation aux situations d'urgence.

Mesure 2 : Programme d'adaptation aux changements climatiques des Premières Nations

Ministère responsable : Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada
Objectifs visés : [Objectif transversal 3](#)
Soutient également : [Objectif transversal 4 et 5](#)

Le [Programme d'adaptation aux changements climatiques des Premières Nations](#) offre du financement aux collectivités des Premières Nations situées sous le 60^e parallèle pour évaluer les répercussions des changements climatiques sur les infrastructures communautaires et la réduction des risques de catastrophe et y réagir.

Le programme collabore avec les collectivités des Premières Nations pour déterminer les priorités, les répercussions et les possibilités propres à la région pour les projets liés aux changements climatiques. Il accorde la priorité aux collectivités des Premières Nations les plus touchées par les changements climatiques liés à l'élévation du niveau de la mer, aux inondations, aux feux de forêt, à la sécheresse, aux pêches et aux défaillances des routes d'hiver. Ces répercussions perturbatrices et coûteuses présentent des défis importants pour répondre aux besoins des collectivités des Premières Nations en matière d'infrastructures.

Mesure 3 : Faire progresser les mesures d'adaptation municipales

Ministère responsable : Environnement et Changement climatique Canada

Objectifs visés : [Objectif transversal 5](#)

Soutient également : [Objectif transversal 3 et 4](#)

Afin de soutenir au moins 1400 initiatives communautaires d'adaptation aux changements climatiques d'ici 2030-2031 dans le but de protéger les Canadiennes et Canadiens et leurs collectivités, et de réduire au minimum les coûts associés aux répercussions climatiques, Environnement et Changement climatique Canada collaborera avec la Fédération canadienne des municipalités pour élargir et compléter le Fonds municipal vert existant. Le nouveau financement appuiera trois grands domaines de travail dans le cadre du Fonds : 1) la planification de l'adaptation, le renforcement des capacités et l'intégration institutionnelle ; 2) l'accélération de la mise en œuvre à l'échelle locale de solutions d'adaptation ; et 3) piloter des projets d'adaptation pour attirer une plus grande participation du secteur privé au financement de l'adaptation.

3.8 Gouvernance et leadership

Tableau sommaire – Gouvernance et leadership	
Ministères et organismes fédéraux qui dirigent l'action	• Environnement et Changement climatique Canada • Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada • Secrétariat du Conseil du Trésor
Objectifs de la Stratégie nationale d'adaptation	Objectif transversal 6 : Une gouvernance efficace de l'adaptation aux changements climatiques est établie et tient compte des personnes qui sont touchées de façon disproportionnée par les changements climatiques. Objectif transversal 7 : Les peuples autochtones sont prêts et ont la capacité de réagir aux changements climatiques par des mesures d'adaptation autodéterminées qui sont fondées sur leurs cultures, leurs préférences et leurs priorités communautaires. Objectif transversal 8 : Les efforts d'adaptation améliorent les liens sociaux et réduisent l'isolement afin d'améliorer la résilience globale des collectivités aux changements climatiques. Objectif transversal 9 : Des solutions novatrices, grâce à l'échange de pratiques exemplaires et à la coopération intergouvernementale, améliorent les résultats en matière d'adaptation à l'échelle du pays et positionnent le Canada comme un chef de file mondial dans le soutien de la résilience aux changements climatiques.
Mesures critiques	Mesure 1 : Faire progresser le Programme de leadership climatique autochtone, en appuyant l'élaboration conjointe de feuilles de route pour les mesures autodéterminées pour s'adapter et renforcer la résilience aux répercussions des changements climatiques. Mesure 2 : L'optique intégrée des changements climatiques du gouvernement du Canada permettra de s'assurer que les considérations climatiques sont intégrées dans le processus décisionnel du gouvernement. Mesure 3 : Le gouvernement donnera l'exemple en mettant en œuvre la Stratégie pour un gouvernement vert afin de s'assurer que les actifs, les programmes et les politiques du gouvernement fédéral sont résilients aux changements climatiques et que les activités visent la carboneutralité.

3.8.1 La nécessité d'agir maintenant

Le gouvernement du Canada joue un rôle de leadership et de coordination dans les dossiers d'intérêt national, notamment l'adaptation aux changements climatiques. Compte tenu du chevauchement et de la différenciation des rôles de tous les partenaires et intervenants, une intervention fédérale à elle seule ne suffit pas pour relever les défis posés par les changements climatiques. Toutefois, les mesures fédérales demeurent un élément essentiel pour appuyer les mesures prises par tous les partenaires et intervenants afin de faire progresser l'établissement d'un Canada plus résilient aux changements climatiques.

Les provinces et les territoires du Canada ont compétence en matière de prise de décisions régionales et locales, de gestion des ressources naturelles et de planification communautaire. Plusieurs administrations mettent en œuvre des stratégies d'adaptation autonomes ou intègrent leur planification et leurs efforts dans des plans d'action plus vastes sur les changements climatiques.

Les Premières Nations, la Nation métisse et les Inuits sont des chefs de file dans la lutte contre les changements climatiques. Les peuples autochtones vivent sur les terres de l'Amérique du Nord et du Canada et en sont les gardiens depuis des temps immémoriaux. L'ampleur des connaissances, des valeurs et des visions du monde intergénérationnel est fondamentale pour comprendre le paysage vivant et guider l'action climatique. Les liens durables qui unissent plusieurs peuples et communautés autochtones à la terre et à la culture sont une source de force et aideront à favoriser la capacité d'adaptation et la résilience aux changements climatiques.

Nous devons reconnaître qu'aucun ordre de gouvernement n'a tous les outils stratégiques nécessaires pour prendre toutes les mesures nécessaires afin de s'adapter aux répercussions des changements climatiques. En l'absence d'une orientation stratégique cohérente, ainsi que d'objectifs et de cibles correspondants pour cibler l'harmonisation à l'échelle de la société, tous les ordres de gouvernement seront de plus en plus exposés aux risques et aux répercussions liés au climat. La mise en œuvre de solutions exige la collaboration et la communication entre les divers acteurs et l'intégration de l'adaptation à tous les ordres de gouvernement. Par conséquent, une approche intégrée qui harmonise et tire parti des efforts simultanés des ministères, des partenaires et de l'ensemble de la société sera essentielle pour appuyer les progrès de la SNA et atteindre les objectifs d'adaptation aux changements climatiques.

3.8.2 Mesures critiques

Mesure 1 : Leadership climatique autochtone

Ministères responsables : Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada ; Environnement et Changement climatique Canada
Objectifs visés : [Objectif transversal 7](#)

Le leadership climatique autochtone, incluant une solide relation de nation à nation, entre les Inuits et la Couronne et de gouvernement à gouvernement, est une pierre angulaire des plans climatiques du Canada. Le gouvernement du Canada continuera de travailler avec les représentants et les détenteurs de droits des Premières Nations, des Inuits et des Nations métisses afin d'élaborer et de mettre en œuvre un modèle de partenariat pour l'action climatique. Cette nouvelle initiative établira des objectifs à long terme pour le partenariat entre la Couronne et les Autochtones sur les changements climatiques et favorisera la participation accrue et significative des peuples autochtones à la gouvernance et aux politiques climatiques. Elle définira des modèles de prestation et des feuilles de route pour renforcer les capacités et les mécanismes autochtones en matière de programmes climatiques autochtones, tout en appuyant la mise en œuvre des priorités climatiques qui jettent les bases d'une action climatique autodéterminée.

Mesure 2 : Optique intégrée des changements climatiques

Ministère responsable : Environnement et Changement climatique Canada

Objectifs visés : [Objectif transversal 9](#)

Reconnaissant que la voie vers la carboneutralité et la résilience aux changements climatiques comportera des considérations économiques et sociales, le gouvernement du Canada met en œuvre une optique intégrée des changements climatiques pour s'assurer que les décisions et les investissements du gouvernement tiennent compte des risques liés aux changements climatiques et des considérations liées à l'adaptation. L'optique intégrée des changements climatiques est un processus analytique qui fournit une méthode rigoureuse et uniforme pour évaluer à la fois les répercussions des politiques, des programmes et des initiatives du gouvernement sur l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation, ainsi qu'un moyen d'évaluer les facteurs économiques, sociaux et d'inclusion. L'optique intégrée des changements climatiques aidera à faire en sorte que le processus décisionnel fédéral soit conforme aux objectifs nationaux d'adaptation.

Mesure 3 : Stratégie pour un gouvernement vert

Ministère responsable : Secrétariat du Conseil du Trésor

Objectifs visés : [Objectif transversal 9](#)

Le gouvernement du Canada prêche par l'exemple en mettant en œuvre la [Stratégie pour un gouvernement vert](#) afin de faciliter la transition des activités du gouvernement du Canada vers la carboneutralité et la résilience aux changements climatiques. Dans le cadre de la Stratégie, les ministères fédéraux doivent régulièrement évaluer les plans et prendre des mesures pour réduire les risques climatiques pour les biens, les services et les activités du gouvernement fédéral. Ils doivent appliquer une optique de résilience à la conception de bâtiments et accroître la formation et le soutien en matière d'adaptation pour les employés de la fonction publique. De plus, les ministères qui possèdent ou louent des biens immobiliers doivent élaborer des plans de portefeuille afin de réaliser des opérations immobilières résilientes aux changements climatiques d'ici 2050.

3.8.3 Rôles du gouvernement fédéral en matière de gouvernance et de leadership

Le gouvernement fédéral joue un rôle essentiel pour veiller à ce que les mesures d'adaptation à l'échelle du pays soient coordonnées et efficaces. Il s'agit notamment de réunir les gouvernements et les organisations pour harmoniser nos efforts collectifs, d'intégrer l'adaptation dans les activités et les décisions quotidiennes du gouvernement et de fournir une base scientifique solide pour appuyer l'action. Ces facteurs contribuent à instaurer des changements, mais des mesures complémentaires de la part d'autres acteurs dans des domaines ne relevant pas de la compétence fédérale sont nécessaires pour créer un changement transformationnel. Il s'agit notamment de l'aménagement du territoire pour tenir compte des risques liés aux changements climatiques, de la gestion durable des ressources naturelles et des soins de santé résilients au climat. Le gouvernement fédéral travaille en étroite collaboration avec ses

partenaires au moyen de structures de gouvernance établies pour aider à harmoniser nos efforts collectifs (voir l'annexe 2).

Afin de soutenir l'avancement des priorités climatiques des peuples autochtones et l'adaptation aux changements climatiques, le gouvernement du Canada s'est engagé à renouveler les relations de nation à nation, entre les Inuits et la Couronne et de gouvernement à gouvernement avec les Premières Nations, la Nation métisse et les Inuits par des principes de reconnaissance des droits, de respect, de coopération et de partenariat.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones en appuyant l'action climatique autodéterminée. Grâce à l'élaboration du programme de leadership climatique autochtone, le gouvernement fédéral établira un programme d'action climatique et un cadre de collaboration avec les partenaires autochtones. Reconnaître le leadership autochtone en matière de climat signifie investir dans l'organisation des peuples et des collectivités, soutenir les solutions dirigées et offertes par les Autochtones, les doter de ressources équitables et leur garantir un accès approprié au financement afin de mettre en œuvre des actions climatiques autodéterminées.

Le gouvernement du Canada s'est également engagé à intégrer et à renforcer la résilience dans ses propres activités. En réponse au [rapport de 2017 du commissaire à l'environnement et au développement durable](#), et conformément à la Stratégie pour un gouvernement vert et à la [Stratégie fédérale de développement durable](#), les ministères et les organismes se sont engagés à répondre aux risques climatiques pour les biens, les services et les opérations au niveau fédéral. Ces opérations d'intégration auront de vastes répercussions à l'échelle du gouvernement fédéral et feront en sorte que l'adaptation et la réponse aux changements climatiques se reflètent dans tous les portefeuilles ministériels.

4 Les prochaines étapes

Le présent document est la première version du Plan d'action sur l'adaptation du gouvernement du Canada (PAAGC). Les mesures décrites dans ce plan sont toutes à jour, ce qui signifie qu'elles font à la fois l'objet d'un mandat et bénéficient de financement. Le rendement des mesures sera présenté dans des rapports publics annuels, conformément à la Politique sur les résultats et à la Directive sur les résultats du Secrétariat du Conseil du Trésor, afin d'assurer la transparence des progrès en matière d'adaptation et la reddition de comptes aux Canadiennes et Canadiens.

En vue d'assurer que les cibles et les objectifs d'adaptation orientent les investissements fédéraux, les programmes et les mesures de ce plan seront surveillés et les résultats seront mesurés à l'aide de paramètres et d'indicateurs harmonisés avec le cadre de surveillance et d'évaluation de la SNA. Ce travail appuiera un processus d'apprentissage continu, contribuera à déterminer ce qui fonctionne et soulignera les domaines où des efforts plus ciblés sont nécessaires. Il favorisera ainsi les décisions fondées sur des données probantes afin d'améliorer les programmes et les services fédéraux en matière d'adaptation.

La réussite de la mise en œuvre du PAAGC exige également une coordination entre plusieurs ministères et organismes fédéraux. De solides mécanismes de gouvernance permettront d'accroître la cohérence des programmes et d'assurer une responsabilisation claire dans les progrès. Environnement et Changement climatique Canada dirige les structures de gouvernance interministérielles qui superviseront la mise en œuvre du PAAGC et veilleront à ce que les mesures d'adaptation au niveau fédéral soient intégrées et efficaces pour produire des résultats positifs.

La planification de l'adaptation repose sur une approche souple qui peut s'adapter au changement, mais qui nous maintient sur la bonne voie. Ce plan d'action représente la première étape d'un processus itératif à long terme. À mesure que les effets des changements climatiques continueront de s'accroître, des mesures supplémentaires seront nécessaires pour renforcer la résilience aux risques climatiques nouveaux et changeants et aider toutes les personnes vivant au Canada à mettre en œuvre des solutions d'adaptation durable. Au fil du temps, des décisions seront prises pour déterminer si de nouvelles mesures sont nécessaires et à quel moment, et elles seront éclairées par l'évolution des risques et les résultats des mesures antérieures.

À court terme, les principaux domaines d'action comprennent :

1. Des engagements de mandat pour **mettre en œuvre un plan d'action renforcé sur l'eau douce**, notamment un investissement historique pour fournir un financement pour protéger et restaurer les lacs et les réseaux fluviaux, et **établir une Agence canadienne de l'eau**, afin de travailler de concert avec les provinces, les territoires, les collectivités autochtones, les autorités locales, les scientifiques et d'autres intervenants pour trouver les meilleurs moyens d'assurer la salubrité et la bonne gestion de notre eau dans un contexte de changements climatiques. De plus, à la suite de la création de l'Agence canadienne de l'eau, nous allons **moderniser la Loi sur les ressources en eau du Canada** afin de refléter la réalité de l'eau douce du Canada, notamment les changements climatiques et les droits des Autochtones.

2. La **promotion des divulgations financières obligatoires liées au climat** qui exigera des institutions sous réglementation fédérale, notamment les institutions financières, les caisses de retraite et les organismes gouvernementaux, qu'elles émettent des divulgations financières liées au climat et des plans de carboneutralité. Les institutions financières seront tenues de publier les divulgations relatives au climat, notamment les risques liés au climat, à compter de 2024.
3. **Les investissements dans le Service météorologique du Canada** permettront de moderniser l'infrastructure, notamment la technologie de l'information, afin que le Service météorologique du Canada continue de s'acquitter efficacement de ses fonctions vitales de surveillance des changements météorologiques, du climat, de la qualité de l'eau, de la glace et de l'air, et de prévision des conditions météorologiques et environnementales. Ces renseignements sont des précurseurs nécessaires pour éclairer la planification de l'adaptation à l'échelle locale, régionale et nationale.
4. **L'élaboration de la Stratégie canadienne pour les bâtiments verts** avec les provinces et les territoires, les collectivités et les peuples autochtones vise à atteindre un secteur des bâtiments à émissions nettes nulles et résilient aux changements climatiques d'ici 2050. Les efforts seront complétés par des initiatives visant à aider les Canadiennes et Canadiens à améliorer l'efficacité énergétique et la résilience, notamment la création d'un programme de cotation des maisons pour l'adaptation aux changements climatiques, qui accompagnera les vérifications énergétiques des maisons ÉnerGuide afin de protéger les propriétaires contre les effets des changements climatiques. Le gouvernement fédéral va également poursuivre le développement de nouvelles recherches, de nouvelles lignes directrices et de nouveaux outils afin d'informer la résilience climatique dans les codes et les normes de construction.
5. **La Stratégie agroenvironnementale durable et la mise en œuvre du nouveau Partenariat canadien pour l'agriculture durable (2023-2028)** seront mis en œuvre, notamment le Programme des paysages agricoles résilients, afin de continuer à soutenir la croissance économique durable de l'agriculture, de l'agroalimentaire et du secteur alimentaire en veillant à ce que l'action climatique et la résilience soient au cœur du cadre.
6. **La modernisation la Loi sur les océans tiendra compte explicitement des répercussions des changements climatiques** sur les écosystèmes marins et les espèces dans la gestion régionale des océans, et un groupe de travail national interdisciplinaire axé sur la planification de la conservation des océans résiliente aux changements climatiques pourrait être mis sur pied.

Annexe 1 : Rôles et responsabilités fédérales en matière d'adaptation

Le tableau suivant décrit les rôles et les responsabilités des ministères et organismes fédéraux en matière d'adaptation aux changements climatiques, y compris dans des domaines distincts directement et indirectement liés à la Stratégie nationale d'adaptation (SNA).

Ministère ou organisme	Rôle et responsabilité en matière d'adaptation
Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)	ECCC est le responsable fédéral de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de ceux-ci. Il dirige l'élaboration de politiques fédérales en matière d'adaptation, y compris la Stratégie nationale d'adaptation. ECCC fournit également un leadership fédéral en matière d'adaptation en fournissant des directives et des outils à l'appui de la planification de l'adaptation ministérielle, et met en œuvre une optique fédérale des changements climatiques pour intégrer l'adaptation et l'atténuation dans la prise de décision fédérale. ECCC a un rôle d'autorité dans l'élaboration et la diffusion de données, de sciences, d'information et de services fondamentaux sur le changement climatique pour les Canadiennes et Canadiens. ECCC assurera le leadership fédéral pour la mise en œuvre du Plan sur la Science du climat 2050. ECCC dirige la gouvernance horizontale sur l'adaptation aux changements climatiques afin d'assurer que la gouvernance et la coordination en matière d'adaptation soient améliorées dans l'ensemble des ministères et des organismes et que les efforts fédéraux soient harmonisés. ECCC gèrera une approche à guichet unique en matière d'adaptation, en collaboration avec les partenaires fédéraux, afin de coordonner les demandes d'adaptation et de résilience des autres ordres de gouvernement, du secteur privé, des organisations autochtones et de la société civile. ECCC dirigera également une présence Web générale dans l'ensemble du gouvernement du Canada afin de coordonner les ressources d'adaptation pour le public. ECCC collabore avec les homologues des gouvernements provinciaux et territoriaux (PT) pour l'adaptation aux changements climatiques sous la direction du Conseil canadien des ministres de l'Environnement et copréside le Comité sur les changements climatiques et préside le Comité sur la politique d'adaptation. ECCC sera l'interlocuteur principal avec les homologues provinciaux et territoriaux sur l'adaptation et les autres ordres de gouvernement (c.-à-d. les municipalités) sur l'adaptation, en travaillant avec d'autres ministères conformément au leadership stratégique et leurs mandats, au besoin. Cela permettra de veiller à ce que l'action entre les gouvernements et la mobilisation demeure coordonnée et que les partenaires disposent d'un accès clair à l'appui.

Agence canadienne d'inspection des aliments (l'ACIA)	L'ACIA a pour mandat de protéger l'approvisionnement alimentaire du Canada afin d'améliorer la santé et le bien-être de la population canadienne et de protéger les ressources végétales et animales du Canada contre les ravageurs, les espèces envahissantes et les maladies, tout en facilitant le commerce international des aliments, des végétaux, des animaux et des produits connexes. L'ACIA reconnaît l'incidence des changements climatiques sur tous les aspects de son mandat et de ses activités, ainsi que son importance pour les ressources végétales et animales du Canada, de même que sur les changements dans la présence de maladies et de ravageurs connexes. En collaboration avec l'industrie, le milieu universitaire, les consommateurs, les partenaires fédéraux et les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, l'ACIA travaille à protéger les Canadiennes et Canadiens contre les risques évitables pour la santé liés aux maladies d'origine alimentaire et zoonotique qui touchent les animaux et les humains.
Agence de la santé publique du Canada (ASPC)	Les fonctions de base de l'ASPC comprennent la prévention et le contrôle de la propagation des maladies infectieuses, l'intervention en cas d'urgence en matière de santé publique, la promotion de la santé et la réalisation d'évaluations de la santé de la population et de la surveillance. Le mandat de l'Agence consiste également à diriger l'échange, la réception et la mise en œuvre de la recherche élaborée au Canada et à l'échelle internationale et à renforcer la collaboration intergouvernementale en matière de santé publique.
Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)	AAC appuie le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire par des initiatives qui favorisent l'innovation et la compétitivité. AAC appuie l'adaptation aux changements climatiques en élaborant des solutions stratégiques et en aidant les agriculteurs à élaborer et à mettre en œuvre des pratiques agricoles pour lutter contre les changements climatiques. AAC joue un rôle clé dans l'accroissement de la résilience des pratiques agricoles canadiennes face à l'augmentation des impacts climatiques, comme les inondations et les feux de forêt, qui exacerbent nos systèmes alimentaires. L'agriculture est un domaine de compétence partagée entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les provinces et les territoires ayant la compétence principale sur la propriété et l'utilisation des terres et des ressources naturelles. AAC collabore avec les provinces et les territoires par l'entremise de cadres stratégiques agricoles quinquennaux fédéraux-provinciaux-territoriaux (FPT) pour appuyer les intervenants du secteur agricole dans la gestion responsable des terres agricoles et de l'environnement du Canada.
Emploi et Développement social Canada (EDSC)	ESDC dispose d'une série de programmes qui appuient les travaux sur l'adaptation aux changements climatiques en traitant des effets directs et indirects des changements climatiques sur les emplois, les secteurs et les professions. Par exemple, le gouvernement investit environ 3 milliards de dollars par année dans des ententes de transfert relatives au marché du travail pour les particuliers et les employeurs afin d'obtenir une formation axée sur les compétences et des soutiens à l'emploi. Le Programme d'appui aux solutions sectorielles pour la main-d'œuvre d'EDSC aidera des milliers d'employeurs et mettra en contact les Canadiennes et Canadiens à la formation dont ils ont besoin pour accéder à de bons emplois dans les secteurs où les employeurs recherchent des travailleurs qualifiés. Il appuiera les groupes méritant l'équité et a un domaine prioritaire en matière de politiques afin de créer des talents pour l'économie propre.

	Afin de contribuer au Plan d'action sur les changements climatiques du Canada pour le climat, à la transition équitable et à l'adaptation, le programme appuie les besoins de développement de la main-d'œuvre dans les secteurs qui participent directement ou indirectement à la protection de l'environnement, des écosystèmes océaniques ou aquatiques, gèrent des ressources naturelles ou contribuent à l'économie à faible émission de carbone.
Finances Canada	Le ministère des Finances appuie les responsabilités du ministre des Finances en ce qui concerne la gérance de l'économie canadienne, y compris la prestation de conseils sur les politiques fédérales budgétaires, fiscales et relatives au secteur financier et aux transferts. Le ministère des Finances, en collaboration avec Environnement et Changement climatique Canada, est responsable de la politique fédérale de financement durable qui vise à appuyer la mobilisation de capitaux pour aider à atteindre les objectifs du Canada en matière d'atténuation du changement climatique, d'adaptation et de durabilité plus élargie. L'objectif de la politique est de développer l'infrastructure de marché de base nécessaire à l'expansion du marché financier durable du Canada. Elle comprend l'amélioration de la divulgation des risques financiers liés au climat, la définition des investissements verts et des investissements en transition et l'amélioration des données et des analyses sur le climat. En mai 2021, le gouvernement du Canada a mis sur pied le Conseil d'action en matière de finance durable (CAFD) afin de fournir des conseils sur ces questions fondamentales ainsi que sur les stratégies d'affectation de capital carboneutre. Le CAFD comprend vingt-cinq institutions de dépôt canadiennes, des sociétés d'assurance et des fonds de pension, et relève des ministres des Finances et de l'Environnement et du Changement climatique du Canada. Le ministre des Finances est responsable de la Banque du Canada, qui surveille les risques climatiques qui pourraient représenter une menace pour la stabilité financière du Canada, ainsi que du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), qui vise à s'assurer que les institutions financières sous réglementation fédérale disposent des systèmes nécessaires pour gérer efficacement les risques climatiques.
Infrastructure Canada (INFC)	INFC dirige la prestation de soutien à la planification et à l'investissement en immobilisations pour les infrastructures résilientes. INFC établit également des partenariats, élabore des politiques et favorise la connaissance de l'infrastructure publique au Canada. INFC gère les travaux avec le Conseil canadien des normes et le Conseil national de recherches du Canada afin d'élaborer des codes et des normes résilientes au climat pour les bâtiments et l'infrastructure afin de permettre aux décideurs en matière d'infrastructure d'intégrer les considérations liées aux changements climatiques. En tant que responsable du système Infrastructures résilientes dans le cadre de la SNA, et responsable de l'adaptation pour le portefeuille d'infrastructure fédéral, INFC continue de jouer un rôle de chef de file à l'avenir, en renforçant ce rôle par la coordination, l'harmonisation et l'élargissement des programmes pour s'assurer que l'infrastructure est résiliente au climat.

Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC)	Les IRSC répondent aux besoins changeants en matière de recherche en santé et cherchent à transformer la recherche en santé au Canada en : • finançant à la fois la recherche amorcée par des enquêteurs et la recherche sur des domaines prioritaires ciblés; • renforçant la capacité de recherche dans les domaines sous-développés et en formant la prochaine génération de chercheurs en santé; • mettant l'accent sur l'application des connaissances qui facilite l'application des résultats de la recherche et leur transformation en de nouvelles politiques, pratiques, procédures, produits et services.
Ministère de la Défense nationale (MDN) et les Forces armées canadiennes (FAC)	Le MDN appuie les Forces armées canadiennes (FAC) qui servent en mer, sur terre et dans les airs avec la Marine, l'Armée, la Force aérienne et les Forces spéciales afin de défendre les intérêts des Canadiennes et Canadiens au pays et à l'étranger. À mesure que la fréquence et la gravité des événements liés au climat augmentent et que les coûts économiques et humains d'intervention et de rétablissement augmentent, le MDN et les FAC continueront de jouer un rôle important dans l'efficacité du leadership en matière de politiques et de programmes afin d'intégrer les principes d'adaptation aux stratégies de gestion des urgences aux côtés d'autres ministères fédéraux clés. En tant que force de dernier recours, à la demande des autorités civiles, les FAC peuvent fournir une aide d'urgence en cas de catastrophes liées au climat. Pour remplir ce rôle, les FAC devront s'adapter à l'évolution des conditions afin de s'assurer qu'elles maintiennent leur état de préparation disponibilité opérationnelle face à cette demande croissante. En tant que l'un des plus importants gardiens de biens immobiliers au pays, le MDN doit également adapter son infrastructure en fonction des répercussions provenant des changements climatiques. Compte tenu de la demande des FAC pour des déploiements nationaux et internationaux, le MDN ne peut pas permettre que son infrastructure essentielle (c.-à-d., pistes, secteurs d'entraînement, jetées) soit vulnérable aux événements climatiques. À ce titre, le MDN entreprend des évaluations de la vulnérabilité aux changements climatiques et des risques de ses biens immobiliers afin de déterminer et de gérer par ordre de priorité les investissements. En outre, à compter de 2021, les nouvelles infrastructures et les rénovations majeures devront intégrer les principes de carboneutralité et de résilience climatique dans la conception et la construction.
Ministère des Pêches et des Océans (MPO)	Le MPO est responsable de la gestion durable des pêches du Canada, de la protection de nos océans, de la protection de nos voies navigables et de la collaboration avec les collectivités touchées. Le MPO est responsable de la protection, de l'amélioration et de la restauration de la biodiversité et de la santé des milieux marins et d'eau douce du Canada, y compris de la protection et de la restauration des écosystèmes aquatiques. Le MPO dirige les efforts visant à améliorer l'action efficace contre les changements climatiques liés aux océans et aux pêches. Ça comprend la réalisation d'activités de recherche scientifique et de surveillance des écosystèmes pour éclairer la gestion des pêches, des océans et de l'infrastructure côtière, la conservation des espèces et la sécurité maritime. Le MPO collabore avec ses partenaires pour préserver et protéger les milieux d'eau douce, y compris les écosystèmes aquatiques, contre les répercussions des changements climatiques. Le MPO fournit des sciences climatiques fondamentales liées à l'adaptation à l'appui de la mise en œuvre de Science du climat 2050 et de l'exécution de son mandat.

Parcs Canada	Parcs Canada est chargé de protéger et de présenter des exemples importants du patrimoine naturel et culturel du Canada pour les générations actuelles et futures. Parcs Canada joue un rôle clé en dirigeant la mise en œuvre de solutions d'adaptation dans le réseau canadien des zones protégées. Les programmes de Parcs Canada visent à fournir des solutions naturelles aux changements climatiques par la conservation de la biodiversité, la protection des services des écosystèmes, la connexion des paysages (p. ex., le Programme national des corridors écologiques), le captage et le stockage du carbone et le renforcement des connaissances. Ils contribuent au développement d'un environnement naturel prospère qui résiste aux effets des changements climatiques.
Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Canada (RCAANC)	RCAANC dirige les efforts visant à tirer parti des relations de nation à nation entre le gouvernement du Canada et les peuples autochtones; tout en leur permettant de renforcer leurs capacités et d'appuyer la vision de l'autodétermination, y compris en matière d'adaptation et de résilience aux changements climatiques, conformément au programme de leadership autochtone en matière de climat. RCAANC appuie la surveillance des changements climatiques, les évaluations des risques et la planification de l'adaptation dans les collectivités autochtones et nordiques, et la mise en œuvre de mesures d'adaptation dans le Nord; il est responsable de diriger les travaux du gouvernement du Canada dans le Nord.
Ressources naturelles Canada (RNCAN)	RNCAN appuie le développement durable, équitable et concurrentiel des ressources naturelles et des collectivités qui dépendent des secteurs des ressources naturelles. Le ministère dirige les domaines scientifiques nécessaires pour mieux comprendre les répercussions sur les systèmes terrestres, y compris les eaux souterraines, l'érosion et les dépôts, les changements de pergélisol, la dynamique côtière, les écosystèmes forestiers et l'approvisionnement en bois des changements climatiques. RNCAN compte plus de 20 ans d'expérience dans la direction de programmes d'adaptation qui aident les entreprises, les collectivités et les professionnels à comprendre, à évaluer et à élaborer des solutions aux répercussions des changements climatiques auxquelles ils font face. Les programmes de RNCAN ont également joué un rôle clé dans la détermination des nouveaux enjeux. RNCAN a dirigé le processus d'évaluation des connaissances sur les répercussions et l'adaptation depuis le début des années 2000, en travaillant avec d'autres ministères responsables pour produire la série d'évaluations. Les programmes de RNCAN appuient l'adaptation aux changements climatiques dans des domaines clés, y compris les connaissances fondamentales et le renforcement des capacités, la résilience des forêts, les logements résilients et les données géoscientifiques et géospatiales, y compris la cartographie des risques. RNCAN a dirigé la Plateforme d'adaptation du Canada, en partenariat avec ECCC depuis 2020, en offrant une tribune pour le dialogue, l'échange et le travail coopératif avec les provinces, les territoires, les organisations autochtones nationales, les associations professionnelles et d'autres. À l'avenir, RNCAN continuera de jouer un rôle clé dans l'adaptation aux changements climatiques pour l'industrie, les entreprises et les collectivités et de diriger le système Économie et travailleurs dans le cadre de la SNA. Ce leadership pourrait être renforcé en élargissant le rôle unique de RNCAN dans la direction des efforts d'adaptation économique.

Santé Canada	Le mandat de Santé Canada appuie les travaux sur l'adaptation aux changements climatiques par l'élaboration et la prestation de recherches, d'information et de services afin de mieux comprendre et de mieux se préparer aux risques pour la santé liés aux changements climatiques. Santé Canada offre des programmes d'adaptation qui traitent des problèmes de santé liés au climat, y compris les maladies liées à la chaleur, la qualité de l'air et la salubrité des aliments (ces derniers sont offerts en collaboration avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments). En tant que responsable du système de la santé et du mieux-être dans le cadre de la SNA et responsable de l'adaptation aux changements climatiques pour le portefeuille fédéral de la Santé, Santé Canada travaille à coordonner et à faire progresser les mesures d'adaptation dans l'ensemble du Canada. Santé Canada travaille à combler les lacunes en matière de données probantes, à élaborer des lignes directrices et des outils, à coordonner les efforts pour mesurer les progrès, à permettre l'échange de données, d'information et de pratiques exemplaires, et à fournir un leadership national pour orienter l'adaptation du secteur de la santé.
Sécurité publique Canada (SP)	SP exerce un leadership à l'échelle nationale en matière de sécurité nationale et de protection civile. La Stratégie de sécurité civile pour le Canada, qui a été élaborée et publiée conjointement par les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral en 2019, établit les principales priorités d'action à l'appui de la résilience climatique du point de vue de la réduction des risques des catastrophes (RRC) : • Meilleure compréhension des risques des catastrophes dans tous les secteurs de la société; • Accent accru sur la prévention et l'atténuation des catastrophes; • Renforcement de la capacité et de la coordination en matière d'intervention en cas de catastrophe et développement de nouvelles capacités; • Renforcement des efforts de rétablissement pour l'améliorer le rétablissement. SP continuera de jouer un rôle clé dans la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'adaptation, en intégrant davantage les principes d'adaptation dans les efforts de gestion des urgences, de préparation et de résilience aux catastrophes.
Services aux Autochtones Canada (SAC)	SAC travaille en collaboration avec des partenaires pour améliorer l'accès à des services de qualité pour les Premières Nations et les Inuits, notamment en améliorant la résilience de l'infrastructure et des services aux répercussions des changements climatiques. SAC continuera d'appuyer et d'habiliter les Premières Nations et les Inuits à contrôler la prestation de services de haute qualité pour des collectivités en santé, prospères et florissantes, y compris dans les domaines des changements climatiques, de la gestion des urgences, de l'infrastructure résiliente, de la gestion des terres et de l'environnement et de la santé.
Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)	La SCHL appuie la stabilité du système de financement du logement et œuvre à ce que tous les Canadiennes et Canadiens aient un logement abordable qui répond à leurs besoins, ce qui comprend le renforcement de la résilience climatique grâce au logement. La SCHL accorde la priorité aux travaux qui encouragent et appuient l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation au système de logement et veille à ce que cette transition soit abordable et durable pour les particuliers et les partenaires du logement.

**Transports
Canada (TC)**

Transports Canada fait progresser les programmes, les politiques et les lois et règlements mis à jour qui appuient son mandat de promouvoir un réseau de transport au Canada qui est sécuritaire, sûr, efficace et respectueux de l'environnement, y compris en collaborant avec les intervenants du secteur des transports afin d'appuyer les efforts d'adaptation au climat et une résilience accrue dans l'ensemble du secteur. En vertu de sa responsabilité essentielle pour un réseau de transport écologique et innovateur, un réseau de transport résilient au climat est un objectif central.

Annexe 2 : Coopération bilatérale avec les partenaires

Les risques liés aux changements climatiques sont d'une grande portée, variant d'une région à l'autre, ce qui fait de l'adaptation un domaine d'intérêt commun dans l'ensemble des administrations fédérales, provinciales et territoriales, ainsi que dans les gouvernements autochtones. Les considérations interjuridictionnelles complexes et la nature horizontale de l'adaptation signifient qu'un leadership clair, ainsi qu'une action coordonnée et harmonisée de tous les ordres de gouvernement, sont essentiels à la réalisation d'un Canada résilient au climat.

Fédéral, provincial et territorial

Comme les provinces et les territoires ont compétence sur de nombreux domaines essentiels à la résilience aux changements climatiques (p. ex., la planification de l'utilisation des terres, la réglementation sur la construction, la gestion des ressources naturelles, les systèmes de soins de santé, l'infrastructure, la gestion des urgences), ils sont des partenaires clés dans les efforts d'adaptation. En reconnaissance de la nécessité d'une action coordonnée, des tables de gouvernance de l'adaptation composées de représentants fédéraux, provinciaux et territoriaux (FPT) ont été établies.

Le principal mécanisme de coopération FPT est le Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME). Le CCME est un forum intergouvernemental dirigé par les ministres environnementaux pour l'action collective sur les questions environnementales d'intérêt national, y compris l'adaptation et la résilience. Il vise à faciliter la coopération intergouvernementale en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, y compris la collaboration à la mise en œuvre du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques.

Au-delà du CCME, il y a un certain nombre d'autres forums FPT qui tiennent compte des changements climatiques dans leurs discussions, y compris le Conseil canadien des ministres des Ressources, le Conseil canadien des ministres des forêts, le Conseil canadien des ministres des Pêches et de l'aquaculture et le Conseil canadien des ministres responsables des transports et de la sécurité routière.

Gouvernements et organisations autochtones

Les peuples autochtones, en particulier dans les collectivités nordiques, subissent des répercussions disproportionnées des changements climatiques. Partout au Canada, les peuples autochtones sont des moteurs actifs du changement, apportant des connaissances, de l'expérience, de l'innovation et un leadership essentiels en matière d'adaptation. Ils ont exprimé le besoin et le désir d'une plus grande autorité, d'autodétermination et de leadership en matière d'action climatique, en soulignant qu'il devrait être fondé sur les principes du partenariat et de la reconnaissance de la gouvernance, des droits et du leadership autochtones.

Le gouvernement fédéral entretient une relation de nation à nation avec les peuples autochtones et est directement responsable de la prestation de services aux Premières Nations dans les réserves. Habituellement, le Canada collabore avec des organisations et des gouvernements autochtones, y compris sur l'élaboration de la SNA, au moyen de trois tables de haut niveau fondées sur des distinctions avec l'Assemblée des Premières Nations, le Ralliement national des Métis et l'Inuit Tapiriit Kanatami.

Annexe 3 : Tableau du Plan d'action sur l'adaptation du gouvernement du Canada

Le tableau suivant donne un aperçu de toutes les mesures prévues dans ce plan et des objectifs pertinents de la SNA qu'il appuie, le public cible principal qui est censé bénéficier des mesures et les risques climatiques qu'il traite directement.

TABLEAU DU PLAN D'ACTION SUR L'ADAPTATION DU GOUVERNEMENT DU CANADA						
Système de la SNA	Mesure fédérale	Ministère ou organisme responsable	État	Objectifs de la SNA	Public cible	Risque climatique
Résilience aux catastrophes	Profil national des risques	Sécurité publique Canada	Existante	Résilience aux catastrophes 4	Tous les Canadiens	Inondation; Événements d'incendie; Phénomènes météorologiques extrêmes
Résilience aux catastrophes	Système national d'alertes au public	Sécurité publique Canada	Existante	Résilience aux catastrophes 1; Résilience aux catastrophes 3	Tous les Canadiens; Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux	Inondation; Événements d'incendie; Phénomènes météorologiques extrêmes
Résilience aux catastrophes	Programme de contribution pour la sensibilisation du public à la gestion des urgences	Sécurité publique Canada	Existante	Résilience aux catastrophes 1; Résilience aux catastrophes 4	Organismes sans but lucratif; Collectivités et organisations autochtones; Établissements d'enseignement	Phénomènes météorologiques extrêmes; Inondation; Événements d'incendie; Épisodes de chaleur
Résilience aux catastrophes	Semaine de la sécurité civile	Sécurité publique Canada	Existante	Résilience aux catastrophes 4	Tous les Canadiens; Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux; Organismes sans but lucratif; Collectivités et organisations autochtones; Secteur privé	Phénomènes météorologiques extrêmes; Inondation; Événements d'incendie; Épisodes de chaleur
Résilience aux catastrophes	Plan fédéral d'intervention d'urgence	Sécurité publique Canada	Existante	Résilience aux catastrophes 2	Gouvernement fédéral	Phénomènes météorologiques extrêmes; Inondation; Événements d'incendie; Épisodes de chaleur
Résilience aux catastrophes	Programme de gestion des risques de feux de forêt	Ressources naturelles Canada	Existante	Résilience aux catastrophes 1; Résilience aux catastrophes 2	Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux; Administrations municipales	Événements d'incendie
Résilience aux catastrophes	Plan d'action intérimaire de la Stratégie de sécurité civil fédérale, provinciale et territoriale 2021-2022	Sécurité publique Canada	Existante	Résilience aux catastrophes 2	Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux	Tous les risques climatiques
Résilience aux catastrophes	Programme de Recherche et sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd (RSMUEL)	Sécurité publique Canada	Existante	Résilience aux catastrophes 3	Gouvernements provinciaux; Administrations municipales	Phénomènes météorologiques extrêmes; Inondations; Événements d'incendie

TABLEAU DU PLAN D'ACTION SUR L'ADAPTATION DU GOUVERNEMENT DU CANADA						
Système de la SNA	Mesure fédérale	Ministère ou organisme responsable	État	Objectifs de la SNA	Public cible	Risque climatique
Résilience aux catastrophes	Programme de main-d'œuvre humanitaire	Sécurité publique Canada	Existante	Résilience aux catastrophes 3; Résilience aux catastrophes 2; Résilience aux catastrophes 5	Organismes sans but lucratif	Inondations; Événements d'incendie
Résilience aux catastrophes	Programme de gestion des incendies de l'Agence Parcs Canada	Agence Parcs Canada	Existante	Résilience aux catastrophes 1	Gouvernement fédéral; Collectivités	Événements d'incendie
Résilience aux catastrophes	Initiative pour un avenir résilient face aux incendies de forêt	Ressources naturelles Canada	Nouvel investissement	Résilience aux catastrophes 1; Résilience aux catastrophes 4	Collectivités; Gestionnaires des ressources naturelles	Événements d'incendie
Résilience aux catastrophes	Assurance contre les inondations et la réinstallation	Sécurité publique Canada	Existante	Résilience aux catastrophes 1; Résilience aux catastrophes 2; Résilience aux catastrophes 4; Résilience aux catastrophes 5	Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux; Secteur privé	Inondations
Résilience aux catastrophes	Données de Statistique Canada sur la préparation aux situations d'urgence, l'intervention et les catastrophes	Statistique Canada	Existante	Résilience aux catastrophes 4	Tous les Canadiens	Phénomènes météorologiques extrêmes; Inondation; Événements d'incendie; Épisodes de chaleur
Résilience aux catastrophes	Base de données canadienne sur les catastrophes	Sécurité publique Canada	Existante	Résilience aux catastrophes 4	Tous les Canadiens	Phénomènes météorologiques extrêmes; Inondation; Événements d'incendie; Épisodes de chaleur
Résilience aux catastrophes	Géosciences à l'appui de la sécurité publique et de la résilience aux changements climatiques	Ressources naturelles Canada	Existante	Résilience aux catastrophes 4	Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux; Collectivités et organisations autochtones	Inondations; Érosion; décongélation et Dégradation du pergélisol; Évolution des conditions de neige, de glacier et de glace; Niveau de la mer
Résilience aux catastrophes	Base de données nationale sur les incendies	Statistique Canada	Existante	Résilience aux catastrophes 4; Résilience aux catastrophes 1	Collectivités	Événements d'incendie

TABLEAU DU PLAN D'ACTION SUR L'ADAPTATION DU GOUVERNEMENT DU CANADA						
Système de la SNA	Mesure fédérale	Ministère ou organisme responsable	État	Objectifs de la SNA	Public cible	Risque climatique
Résilience aux catastrophes	Guides d'orientation fédéraux sur la cartographie des zones inondables	Ressources naturelles Canada	Existante	Résilience aux catastrophes 1; Résilience aux catastrophes 2; Résilience aux catastrophes 4	Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux	Inondations
Résilience aux catastrophes	Service de géomatique d'urgence	Ressources naturelles Canada	Existante	Résilience aux catastrophes 1; Résilience aux catastrophes 4	Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux	Inondations
Résilience aux catastrophes	Mandat amélioré pour la cartographie forestière des forêts du Nord et pour accroître la capacité du Centre interservices des feux de forêt du Canada	Ressources naturelles Canada	Existante	Résilience aux catastrophes 3	Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux	Événements d'incendie
Résilience aux catastrophes	Mission GardeFeu	Ressources naturelles Canada	Existante	Résilience aux catastrophes 3	Tous les Canadiens; Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux	Événements d'incendie
Résilience aux catastrophes	Amélioration du Programme d'identification et de cartographie des aléas d'inondation	Ressources naturelles Canada	Investissements existants et nouveaux	Résilience aux catastrophes 1; Résilience aux catastrophes 4	Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux	Inondations
Résilience aux catastrophes	Accords d'aide financière en cas de catastrophe	Sécurité publique Canada	Existante	Résilience aux catastrophes 5	Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux	Phénomènes météorologiques extrêmes; Inondations; Événements d'incendie
Résilience aux catastrophes	Partenariat canadien pour l'agriculture : cadre Agri-relance	Agriculture et Agroalimentaire Canada	Existante	Résilience aux catastrophes 2; Économie et travailleurs 3	Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux; Producteurs agricoles	Sécheresse; Inondation; Événements d'incendie; Phénomènes météorologiques extrêmes
Résilience aux catastrophes	Demandes d'aide fédérale du Centre des opérations du gouvernement	Sécurité publique Canada	Existante	Résilience aux catastrophes 2; Résilience aux catastrophes 3	Gouvernement fédéral	Phénomènes météorologiques extrêmes; Inondations; Événements d'incendie
Résilience aux catastrophes	Programme d'aide à la gestion des urgences	Services aux Autochtones Canada	Existante	Résilience aux catastrophes 1;	Collectivités et organisations autochtones	Phénomènes météorologiques extrêmes; Inondations; Événements d'incendie

TABLEAU DU PLAN D'ACTION SUR L'ADAPTATION DU GOUVERNEMENT DU CANADA						
Système de la SNA	Mesure fédérale	Ministère ou organisme responsable	État	Objectifs de la SNA	Public cible	Risque climatique
				Résilience aux catastrophes 5		
Résilience aux catastrophes	Investissements fédéraux dans la gestion des incendies de forêt (intervention et opérations)	Ressources naturelles Canada	Existante	Résilience aux catastrophes 2; Résilience aux catastrophes 3; Résilience aux catastrophes 4	Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux; Collectivités et organisations autochtones	Événements d'incendie
Santé et bien-être	Protéger la population canadienne contre la chaleur extrême / Protéger la santé des Canadiens contre les chaleurs extrêmes – Programme élargi	Santé Canada	Investissements existants et nouveaux	Santé et bien-être 3	Tous les Canadiens; Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux, Autorités sanitaires locales et régionales, administrations municipales, organisations non gouvernementales, collectivités et organisations autochtones et tous les Canadiens	Épisodes de chaleur extrême
Santé et bien-être	ADAPTATIONSanté / ADAPTATIONSanté renforcé	Santé Canada	Investissements existants et nouveaux	Santé et bien-être 1; Santé et bien-être 2; Santé et bien-être 4	Tous les Canadiens; Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux, autorités sanitaires locales et régionales, administrations municipales, organisations non gouvernementales, collectivités et organisations autochtones et tous les Canadiens	Tous les risques climatiques
Santé et bien-être	Programme sur le changement climatique et l'adaptation du secteur de la santé pour les communautés des Premières Nations et des Inuits	Services aux Autochtones Canada	Existante	Santé et bien-être 1; Santé et bien-être 3	Collectivités et organisations autochtones; Organismes sans but lucratif	Phénomènes météorologiques extrêmes; Sécurité alimentaire; Évolution des conditions d'eau douce, océaniques et marines

TABLEAU DU PLAN D'ACTION SUR L'ADAPTATION DU GOUVERNEMENT DU CANADA						
Système de la SNA	Mesure fédérale	Ministère ou organisme responsable	État	Objectifs de la SNA	Public cible	Risque climatique
Santé et bien-être	Initiative de recherche et de mobilisation des connaissances sur les changements climatiques	Instituts de recherche en santé du Canada	Existante	Santé et bien-être 1	Tous les Canadiens; Établissements d'enseignement	Tous les risques climatiques
Santé et bien-être	Programme sur les maladies infectieuses et les changements climatiques	Agence de la santé publique du Canada	Existante	Santé et bien-être 1; Santé et bien-être 3	Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux; Administrations municipales; Collectivités et organisations autochtones; Organismes sans but lucratif	Maladies infectieuses
Nature et biodiversité	Fonds pour des solutions climatiques naturelles	Environnement et Changement climatique Canada	Existante	Nature et biodiversité 3	Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux; Administrations municipales; Collectivités et organisations autochtones; Organismes sans but lucratif; Secteur privé	Habitat et espèces
Nature et biodiversité	2 milliards d'arbres	Ressources naturelles Canada	Existante	Nature et biodiversité 3	Gouvernements provinciaux; gouvernements territoriaux; Administrations municipales; Collectivités et organisations autochtones; Organismes sans but lucratif; Secteur privé	Habitat et espèces; Évolution des conditions d'eau douce, océanique et marine; Épisodes de chaleur
Nature et biodiversité	Fonds des solutions climatiques axées sur la nature	Environnement et Changement climatique Canada	Existante	Nature et biodiversité 4	Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux; Administrations municipales; Collectivités et organisations autochtones; Organismes sans but lucratif; Secteur privé; établissements d'enseignement	Habitat et espèces; Évolution des conditions d'eau douce, océanique et marine
Nature et biodiversité	Programme des zones de protection marines	Ministère des Pêches et des Océans	Existante	Nature et biodiversité 4	Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux; Collectivités et organisations autochtones; Organismes sans but lucratif; Secteur privé	Habitat et espèces; Évolution des conditions d'eau douce, océanique et marine
Nature et biodiversité	Programme Patrimoine naturel bonifié du Canada	Environnement et Changement climatique Canada	Existante	Nature et biodiversité 4	Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux; Administrations municipales; Collectivités et organisations	Habitat et espèces

TABLEAU DU PLAN D'ACTION SUR L'ADAPTATION DU GOUVERNEMENT DU CANADA						
Système de la SNA	Mesure fédérale	Ministère ou organisme responsable	État	Objectifs de la SNA	Public cible	Risque climatique
					autochtones; Organismes sans but lucratif; Secteur privé	
Nature et biodiversité	Programme national des corridors écologiques	Agence Parcs Canada	Existante	Nature et biodiversité 4	Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux; Administrations municipales; Collectivités et organisations autochtones	Habitat et espèces
Nature et biodiversité	Fonds de restauration des écosystèmes aquatiques	Ministère des Pêches et des Océans	Existante	Nature et biodiversité 4	Collectivités et organisations autochtones; Organismes sans but lucratif; Établissements d'enseignement	Habitat et espèces; Évolution des conditions d'eau douce, océanique et marine
Infrastructure	Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes	Infrastructure Canada	Investissements existants et nouveaux	Activités transversales 4	Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux; Administrations municipales; Collectivités et organisations autochtones; Organismes sans but lucratif; Secteur privé	Inondations; Sécheresse; Événements d'incendie; Épisodes de chaleur; Érosion; Phénomènes météorologiques extrêmes; Décongélation et dégradation du pergélisol; Niveau de la mer
Infrastructure	Fonds pour l'infrastructure naturelle	Infrastructure Canada	Existante	Nature et biodiversité 3	Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux; Administrations municipales; Collectivités et organisations autochtones; Organismes sans but lucratif; Secteur privé	Inondation; Érosion; Épisodes de chaleur; Phénomènes météorologiques extrêmes
Infrastructure	Initiative sur l'environnement bâti résilient aux changements climatiques (IEBRCC)	Infrastructure Canada; Conseil national de recherches Canada	Existante	Infrastructure 3	Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux; Administrations municipales; Établissements d'enseignement; Organismes sans but lucratif	Inondation; Événements d'incendie; Phénomènes météorologiques extrêmes; Épisodes de chaleur
Infrastructure	Programme de normes pour des infrastructures résilientes (PNIR)	Infrastructure Canada; Conseil canadien des normes	Existante	Infrastructure 3	Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux; Administrations municipales; Collectivités et organisations autochtones; Organismes sans but lucratif; Établissements d'enseignement	Inondations; Événements d'incendie; Phénomènes météorologiques extrêmes; Décongélation et dégradation du pergélisol; Évolution des conditions de neige, de glacier et de glace; Épisodes de chaleur

TABLEAU DU PLAN D'ACTION SUR L'ADAPTATION DU GOUVERNEMENT DU CANADA						
Système de la SNA	Mesure fédérale	Ministère ou organisme responsable	État	Objectifs de la SNA	Public cible	Risque climatique
Infrastructure	Fonds national des corridors commerciaux	Transports Canada	Existante	Infrastructure 4	Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux; Administrations municipales; Collectivités et organisations autochtones; Organismes sans but lucratif; Secteur privé; Établissements d'enseignement; Organisations sous réglementation fédérale; Organisations sous réglementation provinciale	Inondations; Décongélation et dégradation du pergélisol; Phénomènes météorologiques extrêmes; Érosion; Niveau de la mer
Infrastructure	Fonds d'infrastructure pour les Premières Nations	Services aux Autochtones Canada	Existante	Infrastructure 3	Collectivités et organisations autochtones; Organismes sans but lucratif; Établissements d'enseignement; Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux; Administrations municipales	Inondations; Événements d'incendie; Phénomènes météorologiques extrêmes; Érosion
Infrastructure	Programme d'immobilisations et d'entretien	Services aux Autochtones Canada	Existante	Infrastructure 3	Collectivités et organisations autochtones; Organismes sans but lucratif; Établissements d'enseignement; Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux; Administrations municipales	Inondations; Événements d'incendie; Érosion
Infrastructure	Soutenir la résilience des infrastructures	Infrastructure Canada	Nouvel investissement	Infrastructure 1; Infrastructure 2; Infrastructure 4	Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux; Administrations municipales; Collectivités et organisations autochtones; Organismes sans but lucratif; Établissements d'enseignement	Tous les risques climatiques
Économie et travailleurs	Communautés nordiques et côtières résilientes aux changements climatiques	Ressources naturelles Canada	Nouvel investissement	Économie et travailleurs 3; Activité transversale 3; Activité transversale 4	Collectivités; Collectivités et organisations autochtones	Évolution des conditions d'eau douce, océaniques et marines; Évolution des conditions de neige, de glacier et de glace; Niveau de la mer; Décongélation et dégradation du pergélisol; Phénomènes météorologiques extrêmes

TABLEAU DU PLAN D'ACTION SUR L'ADAPTATION DU GOUVERNEMENT DU CANADA						
Système de la SNA	Mesure fédérale	Ministère ou organisme responsable	État	Objectifs de la SNA	Public cible	Risque climatique
Économie et travailleurs	Utilisation de l'analyse de scénarios pour évaluer les risques climatiques	Banque du Canada ; Bureau du surintendant des institutions financières	Existante	Économie et travailleurs 4	Secteur privé	Tous les risques climatiques
Économie et travailleurs	Groupe de travail sur la chaîne d'approvisionnement	Transports Canada	Existante	Économie et travailleurs 1	Secteur privé	Inondation; Événements d'incendie; Phénomènes météorologiques extrêmes
Économie et travailleurs	Programme d'exploitation minière résilient aux changements climatiques	Ressources naturelles Canada	Existante	Économie et travailleurs 1; Nature et biodiversité 1	Secteur privé	Phénomènes météorologiques extrêmes
Économie et travailleurs	Solutions agricoles pour le climat – Fonds d'action à la ferme pour le climat	Agriculture et Agroalimentaire Canada	Existante	Économie et travailleurs 2	Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux; Collectivités et organisations autochtones; Organismes sans but lucratif; Secteur privé; Producteurs agricoles	Sécheresse; Habitat et espèces; Évolution des conditions d'eau douce, océaniques et marines
Économie et travailleurs	Programme d'adaptation aux changements climatiques du réseau ferroviaire	Transports Canada	Existante	Économie et travailleurs 2	Organisations sous réglementation fédérale; Organisations sous réglementation provinciale	Inondations; Événements d'incendie; Phénomènes météorologiques extrêmes; Décongélation et dégradation du pergélisol
Économie et travailleurs	Programme de solutions pour la main-d'œuvre sectorielle	Emploi et Développement social Canada	Existante	Économie et travailleurs 3	Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux; Administrations municipales; Collectivités et organisations autochtones; Organismes sans but lucratif; Secteur privé	Tous les risques climatiques
Économie et travailleurs	Programme Solutions agricoles pour le climat – Laboratoires vivants	Agriculture et Agroalimentaire Canada	Existante	Économie et travailleurs 3	Producteurs agricoles; Établissements d'enseignement; Secteur privé; Organismes sans but lucratif	Sécheresse; Habitat et espèces; Évolution des conditions d'eau douce, océaniques et marines
Économie et travailleurs	Partenariat canadien pour l'agriculture : programmes à coûts partagés par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux	Agriculture et Agroalimentaire Canada	Existante	Économie et travailleurs 3; Santé et bien-être 4; Nature et biodiversité 1; Nature et biodiversité 2; Nature et	Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux; Producteurs agricoles	Sécheresse; Habitat et espèces; Évolution des conditions d'eau douce, océaniques et marines; Événements d'incendie

TABLEAU DU PLAN D'ACTION SUR L'ADAPTATION DU GOUVERNEMENT DU CANADA						
Système de la SNA	Mesure fédérale	Ministère ou organisme responsable	État	Objectifs de la SNA	Public cible	Risque climatique
				biodiversité 3; Nature et biodiversité 4		
Économie et travailleurs	Partenariat canadien pour l'agriculture : Programmes scientifiques et d'innovation d'Agriculture et Agroalimentaire Canada	Agriculture et Agroalimentaire Canada	Existante	Économie et travailleurs 3; Nature et biodiversité 3	Organismes sans but lucratif; Collectivités et organisations autochtones; Secteur privé; Producteurs agricoles	Tous les risques climatiques
Économie et travailleurs	Partenariat canadien pour l'agriculture : Programmes FPT de gestion des risques de l'entreprise	Agriculture et Agroalimentaire Canada	Existante	Économie et travailleurs 3; Résilience aux catastrophes 2	Producteurs agricoles; Gouvernements provinciaux; Secteur privé; Organismes sans but lucratif	Sécheresse; Inondation; Événements d'incendie; Phénomènes météorologiques extrêmes
Connaissance et compréhension	Processus d'évaluation nationale du Canada (<i>Le Canada dans un climat en changement : faire progresser nos connaissances pour agir</i>)	Ressources naturelles Canada	Existante	Activités transversales 1; Activités transversales 2	Tous les Canadiens	Tous les risques climatiques
Connaissance et compréhension	Centre canadien des services climatiques	Environnement et Changement climatique Canada	Existante	Activités transversales 2	Tous les Canadiens; Établissements d'enseignement	Tous les risques climatiques
Connaissance et compréhension	Science du climat 2050	Environnement et Changement climatique Canada	Existante	Activités transversales 1	Tous les Canadiens; Établissements d'enseignement	Tous les risques climatiques
Connaissance et compréhension	La science climatique pour informer l'évaluation des risques et la planification de l'adaptation	Environnement et Changement climatique Canada	Existante	Activités transversales 1	Tous les Canadiens; Établissements d'enseignement	Tous les risques climatiques
Connaissance et compréhension	Le travail du Service météorologique du Canada en réponse aux dangers	Environnement et Changement climatique Canada	Existante	Activités transversales 1	Tous les Canadiens	Phénomènes météorologiques extrêmes; inondations; Épisodes de chaleur; Qualité de l'air; Évolution des conditions d'eau douce, océaniques et marines
Connaissance et compréhension	Surveillance du climat dans les collectivités autochtones	Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada	Existante	Activités transversales 2	Groupes autochtones	Tous les risques climatiques; Évolution des conditions d'eau douce, océanique et marine; Évolution des conditions de neige, de glacier et de glace; Habitat et espèces

TABLEAU DU PLAN D'ACTION SUR L'ADAPTATION DU GOUVERNEMENT DU CANADA						
Système de la SNA	Mesure fédérale	Ministère ou organisme responsable	État	Objectifs de la SNA	Public cible	Risque climatique
Connaissance et compréhension	Programme des services d'adaptation aux changements climatiques en milieu aquatique	Ministère des Pêches et des Océans	Existante	Activités transversales 1	Collectivités; Établissements d'enseignement; Gestionnaires des ressources naturelles	Niveau de la mer; Évolution des conditions d'eau douce, océanique et marine; Évolution des conditions de neige, de glacier et de glace; Habitat et espèces
Connaissance et compréhension	Améliorer les pratiques d'aménagement durable des forêts au Canada	Ressources naturelles Canada	Existante	Activités transversales 1	Gestionnaires des ressources naturelles	Habitat et espèces; Événements d'incendie
Connaissance et compréhension	<i>Ingénieux, résilient, prêt : Stratégie canadienne de l'observation de la Terre par satellite</i>	Agence spatiale canadienne; Ressources naturelles Canada; Environnement et Changements climatiques Canada	Existante	Activités transversales 1	Gouvernements provinciaux; Gouvernements territoriaux; Établissements d'enseignement; Collectivités et organisations autochtones; Secteur privé	Qualité de l'air; Inondation; Événements d'incendie; Maladies infectieuses; Sécurité alimentaire; Sécheresse; Phénomènes météorologiques extrêmes; Décongélation et dégradation du pergélisol; Évolution des conditions d'eau douce, océanique et marine; Évolution des conditions de neige, de glacier et de glace
Connaissance et compréhension	Expansion des données, de l'information, des sciences et des communications sur le climat	Environnement et Changement climatique Canada	Nouvel investissement	Activités transversales 1	Tous les Canadiens	Tous les risques climatiques
Outils et ressources	Se préparer aux changements climatiques dans le Nord	Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada	Existante	Activités transversales 3; Activités transversales 4; Activités transversales 5	Collectivités et organisations autochtones; Collectivités; Gouvernements territoriaux; Établissements d'enseignement; Organismes sans but lucratif	Phénomènes météorologiques extrêmes; Décongélation et dégradation du pergélisol; Évolution des conditions de neige, de glacier et de glace; Habitat et espèces; Sécurité alimentaire
Outils et ressources	Programme d'adaptation aux changements climatiques des Premières Nations	Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada	Existante	Activités transversales 3; Activités transversales 4; Activités transversales 5	Collectivités et organisations autochtones	Inondation; Érosion; Phénomènes météorologiques extrêmes
Outils et ressources	Faire avancer les mesures d'adaptation des municipalités	Environnement et Changement climatique Canada	Nouvel investissement	Activités transversales 5; Activités transversales 3; Activités transversales 4	Municipalités	Tous les risques climatiques; Inondation; Événements d'incendie; Épisodes de chaleur

TABLEAU DU PLAN D'ACTION SUR L'ADAPTATION DU GOUVERNEMENT DU CANADA						
Système de la SNA	Mesure fédérale	Ministère ou organisme responsable	État	Objectifs de la SNA	Public cible	Risque climatique
Gouvernance et leadership	Leadership climatique autochtone	Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada	Existante	Activités transversales 7	Collectivités et organisations autochtones	Tous les risques climatiques
Gouvernance et leadership	Optique climatique intégrée	Environnement et Changement climatique Canada	Existante	Activités transversales 9	Gouvernement fédéral	Tous les risques climatiques
Gouvernance et leadership	Stratégie pour un gouvernement vert	Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada	Existante	Activités transversales 9	Gouvernement fédéral	Tous les risques climatiques

Annexe 4 : Buts, objectifs et cibles de la Stratégie nationale d'adaptation

SYSTÈMES

RÉSILIENCE AUX CATASTROPHES ET SÉCURITÉ					
But	Les collectivités et toutes les personnes vivant au Canada sont mieux préparées à prévenir et à atténuer les dangers et les conséquences des catastrophes liées au climat, à y réagir et à s'en remettre; le bien-être et les moyens de subsistance des personnes vivant au Canada sont mieux protégés; et les risques globaux de catastrophe ont été réduits, en particulier pour les secteurs, les régions et les populations vulnérables les plus exposés				
Objectifs	Résilience aux catastrophes 1 Il y a une réduction mesurable du nombre de personnes au Canada touchées par les dangers liés au climat (p. ex. élimination des décès et réduction des déplacements et des dommages causés par les incendies de forêt; élimination de la mortalité et réduction des hospitalisations dues à la chaleur extrême; protection des ménages dans les zones inondables à haut risque et de ceux qui sont sujets à des inondations dues à des précipitations extrêmes).	Résilience aux catastrophes 2 Des mécanismes de gouvernance efficaces et responsables sont mis en place pour renforcer la coordination de la réduction des risques de catastrophe grâce à une approche globale pour l'ensemble de la société.	Résilience aux catastrophes 3 Toutes les collectivités sont en mesure de mettre en œuvre des plans d'intervention d'urgence rapides et efficaces facilement accessibles à tous en cas de catastrophe.	Résilience aux catastrophes 4 Les plans et les politiques nationaux et régionaux de préparation, d'atténuation et de rétablissement intègrent les données les plus récentes et prennent en compte toutes les populations et collectivités.	Résilience aux catastrophes 5 Les personnes touchées par les catastrophes ne subissent que des perturbations minimales de leur vie et de leurs moyens de subsistance, et peuvent rentrer chez elles dans un délai raisonnable (p. ex., établir des délais clairs avec des étapes pour que les Canadiennes et Canadiens déplacés puissent rentrer chez eux après une catastrophe)).
Cibles	D'ici 2025, 60 % des Canadiens sont conscients des risques de catastrophe auxquels leur résidence est exposée en raison des changements climatiques. (également Activités transversales 2)	D'ici 2025, les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux se sont engagés régulièrement à harmoniser les activités d'adaptation reliées à la sécurité civile pour promouvoir la résilience aux catastrophes, notamment avec des partenaires de l'ensemble de la société et des collectivités autochtones.	Toutes les collectivités situées dans des zones à haut risque élaborent et mettent en œuvre un plan de protection communautaire contre les incendies de forêt d'ici 2050, dont 15 % d'ici 2028.		D'ici 2028, il y aura une stratégie nationale de rétablissement qui désignera des délais plus courts pour que les personnes déplacées puissent retourner chez elles ou se réinstaller après une catastrophe liée aux changements climatiques.
	D'ici 2028, en collaboration avec les provinces et territoires, au moins 200 des 250 zones à haut risque ciblées et identifiées comme prioritaires sont décrites dans de nouvelles cartes des risques d'inondation. Ces cartes seront produites conformément aux orientations scientifiques et elles seront mises à la disposition des Canadiens. (également Activités transversales 1 et Activités transversales 2)				D'ici 2025, dans 65 % des cas de catastrophes où les provinces et les territoires demandent de l'aide dans le cadre d'Accords d'aide financière en cas de catastrophe, un financement supplémentaire sera prévu pour les mesures de préparation, d'intervention et de rétablissement en cas de catastrophes naturelles futures

	D'ici 2025, 50 % des Canadiens auront pris des mesures pour répondre aux risques liés aux changements climatiques auxquels leur résidence est confrontée.				
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE					
But	La santé de tous les Canadiens est soutenue par un secteur de la santé résilient et adaptable au climat, doté de systèmes et des services robustes et souples qui tiennent compte des diverses composantes du bien-être et les soutiennent.				
Objectifs	Santé et bien-être 1 Les systèmes de santé disposent de l'expertise, des connaissances et des ressources nécessaires pour identifier les risques liés aux changements climatiques et prendre des mesures équitables et factuelles pour protéger la santé.	Santé et bien-être 2 Les autorités sanitaires ont déterminé l'ampleur de l'impact des changements climatiques sur la santé et ont établi des méthodes pour suivre les impacts futurs sur la santé et évaluer les progrès réalisés en matière de protection de la santé et de réduction des risques.	Santé et bien-être 3 Les gens sont protégés contre les risques sanitaires urgents liés au climat, tels que la chaleur extrême, les maladies infectieuses, les risques d'origine alimentaire, les répercussions sur les aliments traditionnels, les problèmes de santé mentale et autres risques.	Santé et bien-être 4 L'action climatique dans tous les secteurs favorise une bonne santé et priorise les mesures qui ont de multiples avantages (p. ex., la protection de la santé et l'amélioration de la durabilité environnementale).	
Cibles	D'ici 2026, 80 % des régions sanitaires auront mis en œuvre des mesures d'adaptation fondées sur des données probantes pour protéger la santé des Canadiens contre la chaleur extrême.	D'ici 2030, les systèmes de santé auront cerné les risques, élaboré des plans d'adaptation et mesuré les progrès accomplis en matière de résilience climatique.	D'ici 2040, les décès dus aux vagues de chaleur extrême auront été éliminés.	D'ici à 2030, la prise en compte des incidences et des avantages pour la santé sera intégrée dans les principaux outils, lignes directrices et normes relatifs aux changements climatiques.	
NATURE ET BIODIVERSITÉ					
But	La perte de biodiversité et de nature a été freinée et inversée, permettant ainsi une adaptation naturelle et humaine, où les écosystèmes et les collectivités prospèrent ensemble dans un climat changeant, et où les systèmes humains existent en étroite relation avec les systèmes naturels.				
Objectifs	Nature et biodiversité 1 Les activités humaines sont transformées afin de freinée et d'inverser la perte de biodiversité, et renforcer la connectivité et la résilience des écosystèmes.	Nature et biodiversité 2 Les gouvernements, les organisations et les communautés des Premières Nations, de la Nation métisse et des Inuits ont la possibilité et les moyens de poursuivre des priorités autodéterminées pour les initiatives d'intendance des écosystèmes afin de s'adapter aux changements climatiques.	Nature et biodiversité 3 L'utilisation de solutions fondées sur la nature est accélérée pour accroître la résilience et maximiser les avantages connexes tels que la réduction du stress sur les infrastructures grises et l'augmentation des avantages sociaux reliés à la nature.	Nature et biodiversité 4 Les écosystèmes les plus touchés par les changements climatiques sont surveillés, restaurés et gérés de manière à garantir leur viabilité et leur capacité d'adaptation.	
Cibles	Conserver 25 % de nos terres et de nos eaux d'ici 2025 et 30 % de chacune d'ici 2030, en s'efforçant d'arrêter et d'inverser la perte naturelle d'ici 2030 au Canada.	D'ici 2026, appuyer les initiatives nouvelles et existantes des gardiens, établir de nouveaux réseaux des gardiens autochtones et appuyer les collectivités autochtones afin de renforcer la capacité d'établir davantage de zones protégées et préservées autochtones.	Établir 15 nouveaux parcs urbains nationaux d'ici 2030.		

	Cerner au moins trois corridors écologiques d'ici 2026 et y apporter des efforts de préservation afin d'améliorer la connectivité écologique entre les zones protégées et conservées.				
INFRASTRUCTURE					
But	Tous les systèmes d'infrastructure au Canada seront résilients au climat et feront l'objet d'une adaptation continue pour s'ajuster aux impacts futurs, afin de fournir des services fiables, équitables et durables à l'ensemble de la société.				
Objectifs	Infrastructure 1 Des normes techniques ont été mises à jour ou développées pour intégrer les changements climatiques dans toutes les décisions relatives à la localisation, la planification, la conception, la gestion, l'adaptation, l'exploitation et l'entretien des systèmes d'infrastructure tout au long de leur cycle de vie.	Infrastructure 2 Les décisions relatives aux infrastructures publiques et privées sont fondées sur des évaluations des risques liés aux changements climatiques à l'échelle du système et sur la planification de ces risques.	Infrastructure 3 Les décisions relatives aux infrastructures donnent la priorité aux avantages pour les populations marginalisées et les collectivités les plus exposées aux effets des changements climatiques.	Infrastructure 4 Tous les nouveaux investissements dans les infrastructures appliquent des critères de résilience et adoptent des orientations, des normes et des données de conception futures en matière de changements climatiques afin de maximiser les avantages à long terme des résultats en matière d'infrastructure.	
Cibles	D'ici 2030, des directives, des codes et des normes robustes couvrant les principaux risques liés aux changements climatiques pour les principaux systèmes d'infrastructure publique seront disponibles et seront adoptés par tous les décideurs en matière d'infrastructure.	D'ici 2030, 80 % des organisations publiques et municipales auront intégré l'adaptation aux changements climatiques dans leurs processus décisionnels.		À compter de 2024, la résilience aux effets des changements climatiques sera prise en compte dans tous les nouveaux programmes fédéraux de financement des infrastructures.	

ÉCONOMIE ET TRAVAILLEURS					
But	L'économie canadienne est structurée de manière à prévoir les effets des changements climatiques et à y réagir, ainsi qu'à promouvoir activement de nouvelles possibilités inclusives dans un climat changeant, en particulier pour les collectivités les plus à risque, les peuples autochtones et les secteurs économiques vulnérables.				
Objectifs	Économie et travailleurs 1 La recherche permet de faire progresser l'analyse de rentabilité de l'adaptation et les connaissances sont accessibles, adaptées et utiles.	Économie et travailleurs 2 Les instruments politiques et financiers fournissent les bonnes incitations et suppriment les facteurs dissuasifs pour une adaptation proactive.	Économie et travailleurs 3 Le Canada dispose d'une main-d'œuvre qualifiée, diversifiée et adaptable, soutenue par l'éducation, la formation, le développement des connaissances et des compétences pour répondre aux impacts futurs des changements climatiques.	Économie et travailleurs 4 Les secteurs économiques les plus vulnérables aux impacts des changements climatiques évaluent régulièrement les impacts climatiques sur l'environnement opérationnel et intègrent des considérations d'adaptation dans les décisions commerciales.	
Cibles			D'ici 2027, 75 % des membres d'associations professionnelles (c.-à-d. ingénieurs civils, urbanistes, architectes paysagistes et comptables) auront la capacité d'appliquer des outils et des renseignements sur l'adaptation aux changements climatiques et de communiquer l'analyse de rentabilisation des mesures d'adaptation à leurs clients.	D'ici 2027, 80 % des entreprises fortement exposées incluront l'adaptation aux changements climatiques dans leurs plans et stratégies afin de renforcer leur compétitivité.	D'ici à 2030, les collectivités et entreprises côtières réduiront de 40 % les coûts supplémentaires d'adaptation.

FONDEMENTS

CONNAISSANCE ET COMPRÉHENSION				
Objectifs	Activités transversales 1 Une base factuelle solide pour l'adaptation est en place grâce au développement, à la gestion et à l'échange des données existantes et nouvelles, des connaissances (notamment les connaissances autochtones et locales), des analyses environnementales et socio-économiques et d'autres modes de connaissance.	Activités transversales 2 Tout le monde au Canada est informé des risques et des vulnérabilités climatiques. Les informations disponibles sont accessibles, faciles à comprendre et conçues pour différents publics.		
Cibles		D'ici 2024, les Canadiens comprendront mieux comment utiliser les informations pertinentes pour soutenir la prise de décisions en matière d'adaptation.		
OUTILS ET RESSOURCES				
Objectifs	Activités transversales 3 Tout le monde au Canada a un accès équitable aux outils et au soutien nécessaires pour se préparer aux impacts des changements climatiques, les réduire et y répondre.	Activités transversales 4 Un financement public et privé durable, suffisant et équitable est en place pour soutenir l'adaptation aux changements climatiques .	Activités transversales 5 La capacité d'adaptation locale, régionale et institutionnelle contribue à l'autosuffisance et à la participation aux actions d'adaptation.	
GOUVERNANCE ET LEADERSHIP				
Objectifs	Activités transversales 6 Une gouvernance efficace pour l'adaptation aux changements climatiques est établie et inclut les personnes qui sont touchées de manière disproportionnée par les changements climatiques.	Activités transversales 7 Les Premières Nations, la Nation métisse et les Inuits sont préparés et ont la capacité de faire face aux changements climatiques par des mesures d'adaptation autodéterminées qui sont ancrées sur leurs cultures, leurs préférences et leurs priorités communautaires.	Activités transversales 8 Les efforts d'adaptation améliorent les liens sociaux et réduisent l'isolement afin de renforcer la résilience globale de la communauté face aux changement climatique.	Activités transversales 9 Des solutions novatrices, grâce à l'échange de pratiques exemplaires et à la coopération intergouvernementale, améliorent les résultats de l'adaptation dans tout le pays et positionnent le Canada comme un chef de file mondial dans le soutien de la résilience climatique.

Annexe 5 : Termes et concepts clés

Adaptation

Dans les systèmes humains, le processus d'ajustement au climat réel ou prévu et à ses effets, afin de modérer les dommages ou d'exploiter les possibilités bénéfiques. Dans les systèmes naturels, le processus d'ajustement au climat réel et ses effets; l'intervention humaine peut faciliter l'adaptation au climat prévu et à ses effets.

Atténuation (catastrophe)

Mesures suivies pour éliminer ou atténuer les risques et les incidences des dangers bien avant une urgence ou une catastrophe; les activités d'atténuation peuvent s'intégrer à la prévention. Les mesures peuvent être de nature structurelle (p. ex. constriction de digues) ou non structurelle (p. ex. codes du bâtiment et aménagement du territoire).

Atténuation (gaz à effet de serre)

Intervention humaine visant à réduire les émissions ou à renforcer les puits de gaz à effet de serre.

Avantages connexes

Les effets positifs qu'une politique ou une mesure visant un objectif peut avoir sur d'autres objectifs, augmentant ainsi les avantages totaux pour la société ou l'environnement. Les avantages connexes sont souvent empreints d'incertitude et dépendent, entre autres, des circonstances locales et des pratiques de mise en œuvre. Les avantages connexes sont aussi appelés avantages accessoires.

Biens et services liés aux écosystèmes

Les biens et services liés aux écosystèmes comprennent les biens matériels (p. ex., le poisson, le bois) et les services moins tangibles (p. ex., air propre, sol productif) qui découlent des structures et des fonctions de l'écosystème et qui procurent des avantages aux gens.

Capacité d'adaptation

Capacité de systèmes, d'institutions, d'humains et d'autres organismes à s'adapter aux dommages potentiels, à saisir les occasions ou à réagir aux conséquences.

Danger

Phénomène, événement physique ou activité humaine susceptible d'occasionner des pertes en vies humaines ou des blessures, des dommages aux biens, des perturbations sociales et économiques ou une dégradation de l'environnement.

Dangers liés au climat

Événement ou tendance [climatique] susceptibles de causer des pertes en vies humaines, des blessures ou d'autres effets sur la santé, ainsi que des dommages et des pertes aux biens, aux infrastructures, aux moyens de subsistance, à la prestation de services, aux écosystèmes et aux ressources environnementales.

État de préparation

Étape au cours de laquelle sont prises des décisions et des mesures qui permettront une intervention et un rétablissement efficaces en cas d'urgence.

Exposition

La présence de personnes, de moyens de subsistance, d'espèces ou d'écosystèmes, de fonctions environnementales, de services et de ressources, d'infrastructures ou de biens économiques, sociaux ou culturels dans des lieux et des milieux qui pourraient être touchés négativement.

Gestion des urgences (GU)

En ce qui touche les urgences, les activités en matière de prévention, d'atténuation, de préparation, d'intervention et de rétablissement.

Infrastructure

Comprend les actifs nouveaux et existants, ainsi que les infrastructures grises, les infrastructures hybrides et naturelles.

Infrastructures vertes ou naturelles

Ensemble interconnecté de systèmes écologiques naturels et bâtis, d'espaces verts et d'autres caractéristiques du paysage. Il comprend les arbres plantés et indigènes, les terres humides, les parcs, les espaces verts ouverts et les prairies et les forêts d'origine, ainsi que les interventions possibles de conception de bâtiments et de rues qui intègrent la végétation. Les infrastructures vertes offrent des services et des fonctions de la même manière que les infrastructures conventionnelles.

Prévention

Mesures prises pour éviter les conséquences négatives associées à une menace donnée. Les mesures de prévention peuvent être considérées comme étant de l'atténuation.

Réduction des risques de catastrophe (RRC)

La réduction substantielle des risques de catastrophe et des pertes en vies humaines, des moyens de subsistance et de la santé, ainsi que des biens économiques, physiques, sociaux, culturels et environnementaux des personnes, des entreprises, des collectivités et des pays.

Résilience

Capacité des systèmes sociaux, économiques et environnementaux de composer avec un phénomène, une tendance ou une perturbation représentant un danger, de réagir ou de se réorganiser de manières qui maintiennent la fonction, l'identité et la structure essentielles tout en conservant la capacité d'adaptation, d'apprentissage et de transformation.

Services d'infrastructure

Comprend la fourniture et le soutien de soins de santé, de services publics, d'eau et d'assainissement, de télécommunications, de services d'urgence, de routes commerciales et de transport et d'électricité (entre autres).

Solutions fondées sur la nature

Les solutions fondées sur la nature sont des mesures visant à protéger, gérer et restaurer de manière durable les écosystèmes naturels ou modifiés qui répondent efficacement et de manière adaptative aux défis sociétaux, tout en procurant des avantages sur le plan du bien-être humain, de la résilience des écosystèmes et de la biodiversité.

Systèmes d'infrastructure

Ensemble de biens d'infrastructure bâtis et fondés sur la nature qui, ensemble, fournissent des services clés et partagent des vulnérabilités et des interdépendances, à l'intérieur et à l'échelle de l'environnement bâti, des systèmes naturels comme les écosystèmes et les bassins hydrographiques, les territoires de compétence et les territoires transfrontaliers.

Système de santé

Les personnes, les organisations, les groupes, les collectivités, tous les ordres de gouvernement, les organismes de santé autochtones et d'autres qui contribuent à améliorer la santé et le bien-être des populations constituent le système de santé complexe du Canada. Cela comprend, par exemple, les organismes de santé autochtones, les autorités sanitaires locales et municipales, les ministères provinciaux et territoriaux de la Santé, les organismes et les établissements de santé nationaux et provinciaux et territoriaux, les organismes et les ministères fédéraux dont la responsabilité est la gestion des risques qui peuvent avoir une incidence sur la santé de la population ou le financement de la recherche, les professionnels et les associations de la santé et des partenaires de la santé publique et des soins de santé, les organisations non gouvernementales et les universités, les laboratoires et les établissements de recherche, les médias, le secteur privé et les partenaires de l'industrie.

Vulnérabilité

La propension ou la prédisposition à subir des effets néfastes. La vulnérabilité englobe divers concepts et éléments, dont la sensibilité, ou la susceptibilité aux effets nocifs, et le manque de capacité pour composer avec la situation et s'adapter.